
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-neuvième séance – Mercredi 5 octobre 2022, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. Sebastian Aeschbach*, *Eric Bertinat*, *Simon Brandt*, *M^{me} Bineta Ndiaye*, *M. Denis Ruysschaert* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président et *M^{me} Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 21 septembre 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 4 octobre et mercredi 5 octobre 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Aujourd'hui, c'est la Journée mondiale des enseignants. (*Remarque.*) Eh oui! Le thème de la Journée 2022 est le suivant: «La transformation de l'éducation commence avec les enseignants.»

Aucune absence des magistrats n'est annoncée, comme vous pouvez le constater... (*Rires.*)

Je vous signale d'autre part la présence dans la salle du dessinateur Masino et vous remercie de lui réserver un bon accueil.

Je vous rappelle que nous débiterons ce soir avec la proposition PR-1520, selon la décision du bureau, et que nous poursuivrons avec l'interpellation orale IO-324. J'attire cependant votre attention sur le fait que la proposition PR-1520 sera traitée sans débat et que personne, aucun groupe, n'a demandé à ouvrir le débat. Alors vous le faites maintenant en appuyant ou vous vous taisez à jamais au moment de l'annonce du point de séance.

Nous avons reçu le courrier du Conseil administratif faisant un point de situation sur l'état d'avancement des projets d'art public et des acquisitions réalisées par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) dans le cadre des propositions PR-1294 et PR-1426. Cette correspondance vous a été transmise par courriel le 4 octobre 2022. (*Voir annexes à la fin du point de séance.*)

Les points 106 et 107 de notre ordre du jour, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes,

ainsi que les points 116 et 117, soit les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid, seront liés pour le débat.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS ANNA ET JEAN-GABRIEL EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3985
CH-1211 GENEVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
WWW.GENEVE.CH



VILLE DE
GENÈVE

A l'attention des membres du
Conseil municipal

Par courriel

Genève, le 28 septembre 2022

Point de situation sur l'état d'avancement des projets d'art public et des acquisitions réalisées sur les PR-1294 et PR-1426 du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs et Conseillers municipaux,

Nous avons le plaisir de vous transmettre une publication des nouvelles acquisitions d'œuvres de la collection du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) de l'année 2021, incluant un encart qui retrace et résume les projets d'art public et indique leur état d'avancement. Ces deux missions du FMAC sont réalisées grâce aux budgets qui ont été votés en 2018 (PR 1296 pour les années 2018-2020) et en 2020 (PR 1426 pour les années 2021-2025).

Les acquisitions d'œuvres mobiles entrées dans la collection et les projets d'art public réalisés font l'objet, depuis 2014, d'une publication annuelle, imprimée par la CMAI, avec visuels et notices, largement distribuée (gratuitement).

Les projets d'art public ont une temporalité autre puisque leur réalisation est souvent de longue durée, tributaire des projets de construction, rénovation ou de transformation urbaine auxquels ils sont associés. Ce qui signifie qu'à ce jour, les 2 PR-cadres restent ouvertes pour ces projets. A ce stade, le point de situation ne comporte pas de données financières. En effet, certains projets sont encore à l'état d'ébauche avec des budgets estimatifs qui sont régulièrement mis à jour.

Nous vous proposons ainsi de faire une mise à jour tous les deux ans, sous cette forme, de l'état d'avancement de projets d'art public et nous restons à disposition si vous souhaitez des compléments d'information.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Secrétaire général :

Gionata P. Buzzini

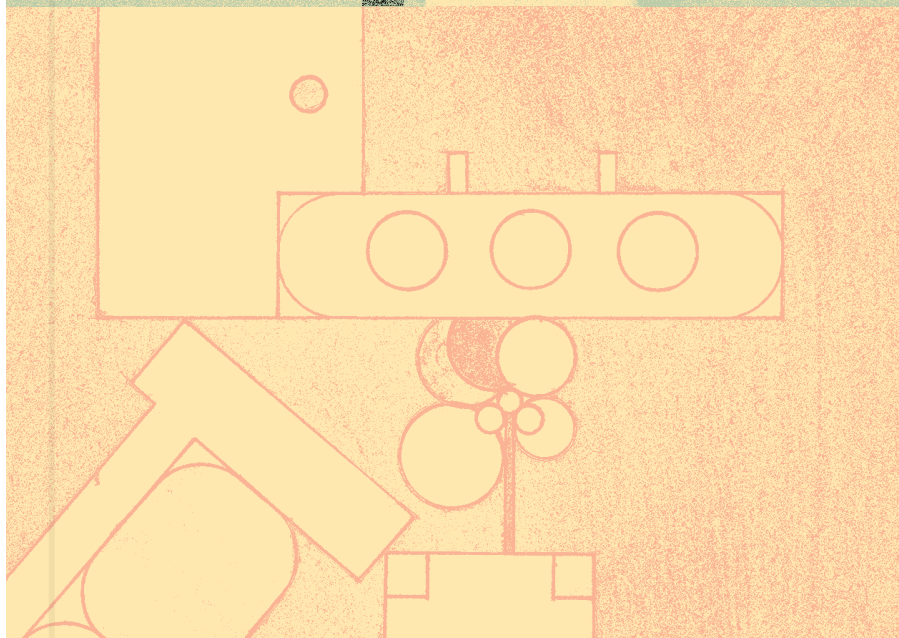
Le Conseiller administratif :

Sami Kanaan

Annexe mentionnée

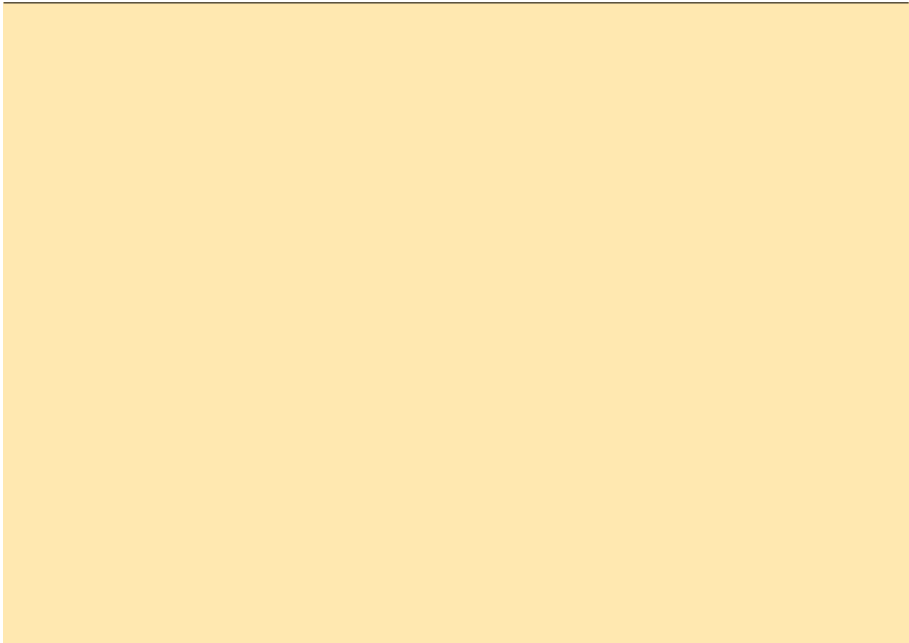
Collection d'art contemporain
Ville de Genève
Acquisitions 2021

FWMAC open



Collection d'art contemporain
Ville de Genève
Acquisitions 2021

FMAC



**FMAC – Collection d'art contemporain
Ville de Genève**

Le FMAC est une collection municipale d'œuvres reposant pour partie sur la création locale et sur les différents arts plastiques qui y sont employés. À sa constitution en 1950, le FMAC avait pour double objectif de renforcer la présence de l'art dans l'espace public (sa dénomination était « fonds de décoration »), ainsi que de soutenir et promouvoir les artistes actifs et actives à Genève, notamment par l'acquisition et la commande d'œuvres et, dès lors, par l'instauration d'une collection publique.

Ces deux missions se sont maintenues jusqu'à nos jours, tout en s'étoffant au fil des ans : à la commande d'œuvres pour l'espace public se sont ajoutées, dès 1985, la constitution, la gestion, la conservation et la mise en valeur d'une collection patrimoniale. Finalement, la dernière mission du FMAC consiste à favoriser l'accès et à sensibiliser les publics à l'art contemporain via des actions de médiation culturelle, conçues à chaque fois en fonction d'un contexte donné.

Le FMAC s'inscrit à part entière dans le réseau de l'art contemporain de Genève et est un interlocuteur privilégié des artistes à Genève. Rattaché au Service culturel de la Ville depuis 2001, il offre par le biais d'acquisitions un appui au travail des espaces d'art indépendants, des galeries et des institutions.

Aujourd'hui la collection compte plus de 5'000 œuvres, réparties en trois domaines distincts – art public, œuvres mobiles et œuvres vidéo –, et elle s'enrichit à raison d'une cinquantaine d'acquisitions par année.

**La Ville de Genève,
un collectionneur public**

La mission de développer l'art dans l'espace public et sur l'architecture s'est poursuivie au cours des décennies par une politique active et ambitieuse, en valorisant la diversité des approches et des expérimentations artistiques contemporaines, toutes générations et pratiques confondues. Dans ce domaine, la collection d'œuvres d'art public du FMAC totalise désormais

Si cette collection se veut le reflet de la diversité des pratiques artistiques actuelles sur la scène genevoise, quand bien même ces catégories, ainsi classifiées, ont tendance à s'estomper, quelques accents se détachent néanmoins dans cette collection: par exemple, le dessin reste aujourd'hui encore l'objet d'une attention particulière, suivant en ce sens une caractéristique locale, inscrite dans l'esprit genevois depuis le XVIII^e et son Ecole genevoise de dessin, puis au XIX^e par l'invention de la bande dessinée à Genève par Rodolphe Töpffer. Genève est aujourd'hui encore un véritable vivier en matière de création graphique, tant dans la bande dessinée que dans la création plastique, et le FMAC a su rester attentif à cette pratique et à cette spécificité locale.

La collection vidéo

Regroupant plus de 1'700 œuvres audiovisuelles, la collection vidéo du FMAC couvre la production internationale de la plupart des mouvements artistiques influents depuis les années 1960. Son caractère international, le large éventail des tendances représentées ainsi que sa cohérence historique en font la plus riche collection du genre en Suisse et l'une des plus importantes d'Europe.

Cette collection vidéo s'est renforcée en 2009 grâce à l'héritage du Centre pour l'Image Contemporaine de Genève (CIC). Renommé « Fonds André Iten », du nom de son fondateur et ancien directeur du CIC, ce fonds, capital pour Genève, fait état de l'histoire ainsi que des relations qu'André Iten a construites et entretenues durant des décennies avec et autour d'artistes majeurs de l'art vidéo. L'intégration au FMAC des 1'300 œuvres du Fonds André Iten a contribué au développement d'une politique d'acquisition visant à poursuivre l'esprit ambitieux de cette collection, de son caractère international et du large éventail des tendances qui y sont représentées. Ce sont plus de 400 œuvres acquises par le FMAC qui se joignent aujourd'hui à cette importante collection vidéo.

Les nouvelles acquisitions vidéo effectuées par le FMAC se sont donc ouvertes sur les différentes directions données à cette collection par le CIC depuis sa création dans les années 1980: tout d'abord une

5

quelque 290 pièces. Concours, parfois commandes directes font partie du processus qui vise à intégrer une œuvre à un contexte spécifique. L'origine des commandes est liée aux projets des départements de la Ville impliqués dans l'architecture et l'espace public, aux propositions de la commission consultative, aux sollicitations politiques et aux partenariats public-privés.

Plusieurs projets d'art public sont en cours, notamment pour un centre sportif, signé par Mal-Thu Perret, et une place publique, projetée par Rosa Barba, de la nouvelle gare des Eaux-Vives; de même, une intervention artistique de Nathalie Wetzli est également prévue dans le Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges. Cette année, une nouvelle phase du projet *Neon Parallax*, en collaboration avec le Fonds cantonal d'art contemporain, a vu le jour avec la création de deux nouvelles enseignes lumineuses sur la Plaine de Plainpalais, « AL DZEBF ? » *SUB/IME IMAGINATION* d'Olaf Nicolai et sans titre de Nathalie Du Pasquier.

Les œuvres mobiles

Au cours des années 1980, la collection s'est développée par le biais d'acquisitions d'œuvres dites « mobiles », par opposition à l'art inscrit dans la ville, et réalisées auprès de galeries ou d'artistes actifs et actives à Genève. Cette collection, fondée sur des œuvres de natures diverses (peinture, sculpture, dessin, photographie, installation, vidéo...), s'est construite autour de différents axes: elle comprend des ensembles représentatifs de la production d'un artiste et du suivi de sa carrière, de même que des travaux de différents artistes qui poursuivent des préoccupations parallèles. Enfin, elle révèle la présence ou le passage à Genève de noms issus de la scène internationale qui ont laissé une forte influence et ont pris part, chacun ou chacune à leur manière, à la construction d'une histoire et d'une identité artistique genevoise.

La collection du FMAC, qui réunit actuellement près de 3'050 œuvres ou ensembles d'œuvres, témoigne non seulement de l'histoire de la création artistique à Genève, du dynamisme de sa scène artistique, mais également de son interaction avec l'art suisse et international.

4

pour le projet « Une œuvre, mon doudou et moi », où le choix démocratique d'une œuvre par les enfants d'une crèche est suivi de son accrochage dans leur lieu de vie et d'une rencontre/atelier avec l'artiste choisi-e. Un autre partenariat avec l'association Destination 27 et intitulé « Art Truck » s'est mis en place autour d'un projet de médiation culturelle qui a pour objectif de favoriser la participation culturelle de publics vivant une situation précaire ou difficile en les emmenant à participer pleinement à la vie culturelle de la cité et de faire venir l'art à ces publics.

En 2022, le FMAC a démenagé à l'Écoquartier de la Jonction dans de nouveaux espaces de près de 300 m² qui vont enfin lui permettre de présenter sa collection au grand public et d'offrir une visibilité et une accessibilité bien plus conséquentes à ses actions. Des espaces spécifiquement consacrés à la collection vidéo, ainsi qu'à la médiation y ont été pensés pour une accessibilité ouverte à tous les publics.

7

dimension historique et internationale, avec la présence de figures majeures de l'histoire de la vidéo (Bill Viola, Nam June Paik, Gary Hill...), d'autre part des œuvres expérimentales, utilisant les procédés ou les spécificités techniques du médium comme matériau d'expérimentation (Steina et Woody Vasulka, Alexander Hahn, Certh Wyn Evans, Sadie Benning...), enfin des œuvres ou prévalent une vision critique et une dimension sociale et sociétale (Carole Roussopoulos, Nelson Sullivan, Bob Connelly et Robin Anderson...). Les acquisitions récentes d'œuvres filmiques ou vidéo, telles que, par exemple, d'œuvres de Jeremy Deiller, Ben Russell, John Miller, Ericka Beckman, Francis Alijs, Bertille Bak ou encore Jean-Marie Straub, se trouvent précisément à la croisée de ces différentes directions. De même, ici comme pour les acquisitions d'œuvres mobiles, l'attention portée à la scène locale (Bastien Gachet, Camille Dumond, Luzia Hürzeler) et la poursuite dans la constitution d'un corpus représentatif (Véronique Goël, Gabriella Löffel, Raphaël Cuomo et Maria Iorio) restent de mise.

Le FMAC est également un centre de référence et d'étude sur l'œuvre polymorphe de Chris Marker grâce au don d'un fonds, dénommé « Fonds Chazalon », qui réunit plusieurs centaines de documents, originaux ou reproduits, dont la quasi-totalité des films du cinéaste français – une collection également en libre consultation, uniquement sur place.

La mise en valeur de la collection

Afin de diffuser sa collection, le FMAC pratique une politique de prêt d'œuvres pour des expositions temporaires dans des musées genevois, suisses et internationaux. Il est également sollicité pour présenter sa collection à Genève ou à l'étranger, comme cela a été le cas, par exemple, au Lieu Unique à Nantes en 2015 et au Screen Festival de Barcelone en 2013, puis en 2018. D'autre part, depuis quelques années déjà, le FMAC met en place des collaborations, permettant à des regards extérieurs (artistes, théoricien-ne-s ou curateur-trice-s) de disposer librement des collections afin d'en proposer une mise en perspective personnelle.

Le FMAC a établi également différents partenariats à long terme, notamment avec la Maison de la Créativité

6

Acquisitions 2021

Hanspeter Ammann
Alexandre Bianchini
Rebecca Bowring
Nicolas Cilins
Claude Cortinovis
Rudy Decelière
Yan Duyvendak
Gilles Furtwängler
Christian Gonzenbach
Séverin Guelpa
Nina Haab
Yann Haeberlin
Paul Hutzli
Alexandre Joly
Andreas Kressig
Émilien Leroy
Evariste Maïga
Lyla Marsol
Lou Masduraud
Charles de Montaigne
Elena Montesinos
& Stéphane Gros
Gianni Motti
Matthias Pfund
Frédéric Post
Julien Prévieux
Qiu Jie
Delphine Reist
Delphine Renault
Christophe Riotton
Anne Rochat
Alan Schmalz
Peter Stoffel
Alexia Turlin
Florence Vuilleumier
Élodie Weber
Martina-Sofie Wildberger
Ingrid Wildi Merino

Hanspeter Ammann

Zurich / Suisse, 1953

Hanspeter Ammann emploie le médium vidéo pour explorer les interactions humaines à travers une déconstruction des gestes, regards, attitudes. Le spectateur est invité à interroger la tension entre ce qu'il perçoit et les codes de narration et de représentation dominants touchant à la séduction et aux rapports de pouvoir.

Après des études en sciences politiques et éducation à Zurich de 1976 à 1979, Hanspeter Ammann se tourne de manière autodidacte vers la vidéo et s'inscrit rapidement dans un vaste réseau international d'échanges culturels. Parallèlement à un cursus au Massachusetts Institute of Technology (MIT) de 1981 à 1986, puis à une formation en psychanalyse freudienne de 1986 à 1992, il voit son travail régulièrement présenté dans des expositions et festivals, dont, notamment, la première édition de la Semaine Internationale de Vidéo de Saint-Gervais, en 1985. En 1997, le Centre en question acquiert vingt-deux vidéos de l'artiste, un corpus récemment complété par de nouvelles acquisitions par le FNMAC.

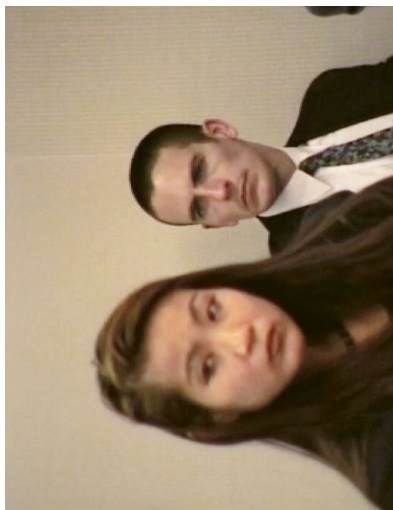
Couple, 1998
Vidéo monocanal,
couleur, son
11 min
n° inv 2021-047

Dans *Couple*, un plan fixe montre un homme et une femme assis à l'angle d'une pièce, cadrés de trois quarts en plan rapproché. L'homme étant légèrement en retrait, il peut observer la femme sans que leurs regards ne se croisent. Cette scène potentiellement anodine gagne en ambiguïté par le rapprochement spatial forcé des deux individus produit par l'axe de prise de vue couplé à la profondeur de champ. L'effet de ralenti et l'ajout d'une bande son mélancolique – l'interprétation de *You don't know what love is* par Chet Baker – charge le tout d'une tension entre incommunicabilité et attirance latente.

Mission, 1998
Vidéo monocanal,
couleur, son
20 min
n° inv 2021-048

Se déployant en six plans-séquences tournés durant une réception officielle dans une ambassade, *Mission* transfigure une scène apparemment banale en un récit haletant, par l'ajout de morceaux de musique accompagnant respectivement chaque scène, amplifié par l'effet de ralenti. Entre le regard de la caméra et les « regards caméra » interceptés, empêchés, contournés par une approche stratégique des corps, se joue une forme de « Cruising », pour reprendre le terme qualifiant dans le milieu gay, le processus de séduction en lieu public.

11



2021-047



2021-048

10

Ferrara, 2000
Vidéo monocal, coulieur, son
8 min
n° inv 2021-049

Dans *Ferrara*, la caméra fixe son attention sur un jeune lanceur de drapeau répétant une chorégraphie avec sa troupe. Passé au ralenti, sans son, la bande atteste de la fascination d'Ammann pour la grâce de cette figure, la fluidité de ses gestes, certaines expressions furtives passant sur son visage. Si le grain de l'image et la décomposition du mouvement peuvent évoquer, selon l'artiste, les études photographiques d'Edward Muybridge, une dimension plus sensuelle et irrationnelle sous-tend néanmoins le tout.

Macau Handover, 2000
Vidéo monocal, coulieur, son
27 min
n° inv 2021-050

Réalisé à l'occasion de la rétrocession de l'île de Macau à la Chine par le Portugal en décembre 1999, *Macau Handover* délaïsse le faste de la cérémonie et la dimension éminemment symbolique des protocoles diplomatiques pour porter son attention sur les marges, la périphérie, les hors-champs de l'événement. Si la bande son est celle, officielle, des commentateurs en direct des journalistes et des discours des orateurs, les images, quant à elles, par le morcellement des points de vue, attestent du processus de résilience d'un peuple face au caractère irrémédiable du cours de l'Histoire.

Canvas, 2004
Vidéo monocal, coulieur, son
10 min
n° inv 2021-051

Filmé durant une soirée mondaine au British Film Institute, *Canvas* scrute le changement d'interaction opéré par l'incursion d'un homme dans les échanges entre deux femmes. D'abord diffusé en vitesse réelle, la bande est ensuite repassée au ralenti, accentuant la charge de séduction des regards et les dynamiques corporelles entre les trois individus. Ralentie encore davantage et privée de bande sonore la scène acquiert une qualité presque picturale poussant à leur paroxysme les expressions autrement imperceptibles et fugitives.

Late Penang Afternoon, 2017
Vidéo digitale, noir et blanc, son
25 min
n° inv 2021-052

Dans *Late Penang Afternoon*, l'harmonie placide entre quatre frères est chamboulée par l'arrivée de la compagne de l'un d'eux. S'ensuit une déclinaison d'interactions autour de rapports de séduction, de tendresse, de défiance, de contrainte, de jeux. Se déroulant en huis clos dans un intérieur domestique filmé en noir et blanc contrasté, le film s'inscrit dans une recherche esthétique que l'artiste a également déployée à travers la photographie depuis quelques années.



2021-049



2021-050

Sunday, 2017
Vidéo digitale,
couleur, son
24 min
n° inv 2021-053

Dans *Sunday*, l'actrice portugaise renommée, Isabel Ruth, fascinée par l'allure d'un jeune homme endormi – Joãozinho Costa – ne peut s'empêcher de le photographier et le réveiller. Se lie entre eux une relation d'amitié douce et contemplative au fil de déambulations dans un environnement périurbain de Lisbonne aux allures antoniennes. Arrivés dans un bar, ils rencontrent de jeunes artistes avec lesquels ils échantent, dansent, rient, dans une temporalité qui semble suspendue... Inspiré du film *Os Verdes Anos* tourné en 1962 par Paulo Rocha, dans lequel la même actrice avait fait ses débuts, *Sunday* capte en une photographie lumineuse ces échanges mus par une attention sincère portée à l'autre.

MP

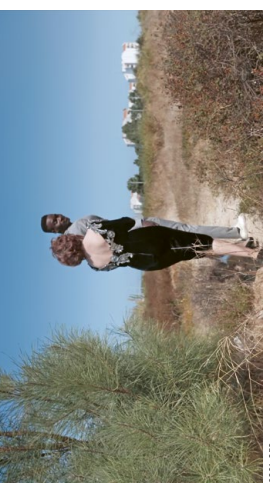
Crédits photographiques : Hanspeter Ammann, Zurich



2021-051



2021-052



2021-053

Alexandre Bianchini

Genève / Suisse, 1966

Alexandre Bianchini, artiste co-fondateur de l'espace d'art contemporain Forde, a aussi transformé son atelier en espace d'exposition temporaire rebaptisé Studio Binichain, anagramme de Bianchini, pour accueillir d'autres artistes.

Alors qu'il fait actuellement surtout de la peinture, le FMAC acquiert trois pièces anciennes qui attestent d'une pratique d'image en mouvement, réalisées en collaboration avec le Centre pour l'Image Contemporaine de Saint-Gervais qui fut un lieu important de production et de diffusion pour la vidéo à Genève.

Pourquoi ne pas simplement dire que ce sont trois vidéos ? Ça y ressemble pourtant. Gros plans, ralentis, fondu au noir, travelling avant, flou et bribes de narration, c'est presque même du cinéma. Pourtant ce sont des images fixes mises en mouvement par des effets de zoom, des défilements et des répétitions. Il y a même des acteurs et actrices, vraisemblablement des proches, qui se prêtent au jeu. Les costumes sont les habits de tous les jours, les décors sont domestiques. C'est un diaporama animé.

Le chemin des fins s'ouvre et se ferme sur l'image répétée d'un paquet de cigarette américaine au cow-boy. Un couple de jeunes gens modernes, des fleurs, un oeil, des vues d'intérieur d'atelier et de canette de bière, une goutte de sang coule sur un visage du nez à la bouche. Les images glissent en fondu enchaîné, reviennent plusieurs fois. Il en est de même pour la bande son. Deux balades nostalgiques, ambiance piano bar, une marche au tambour militaire, des vocalises sur note cristalline, le tout entrecoupé du bruit fait par le passage d'une diapositive à l'autre et du moteur du projecteur. Ce cinéma fait maison, montage sonore et visuel, est comme un tableau vivant.

Le chemin des fins, 1978
Vidéo, diaporama
filmé, couleur, stéréo
16 min
n° inv 2021-036



2021-036

Do You Remember
Tino Ranch,
1999
Vidéo, diaporama
filmé, couleur, stéréo
23 min
n° inv 2021-037

Do You Remember *Tino Ranch* s'ouvre sur le gros plan de l'œil aveugle d'un masque d'Alien, suit une scène de violence entre ce mâle de l'espace aux bras velus et une femme qui lui résiste, ambiance science-fiction. Il y a aussi un peu de sang. Il en faut peu pour nous embarquer, une roue de char et le western s'impose, un mobile home et c'est le road-movie. Intérieur nuit, une bouteille de pinot noir sur une table basse et c'est le retour en Europe, canapé et table basse moderne, nouvelle vague, cendrier plein et visages fatigués, dolce vita, et la fête est finie. Les étoiles sont celles du drapeau des États-Unis, une idée de l'Amérique sur fond de balade « Mississippi Prison Song ». La bande son est fondamentale, Little Richard, Ennio Morricone, Experimental Audio Research, donnent plus que l'ambiance. La musique rythme des images, tient lieu de dialogues.

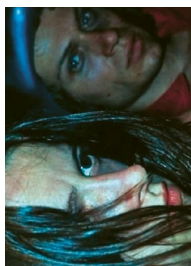
Every Day,
2003
Vidéo, diaporama
filmé, couleur, stéréo
7 min
n° inv 2021-038

Every Day est muet, les images, photographies saisies du réel, objets sur fond blanc, natures mortes dépouillées, des fleurs, des femmes se mêlent à celles rephotographiées de magazines de charme ou d'actualité. Enfin rien n'est si simple puisque les objets choisis – marteau, lame de cutter – sont extraits de tout contexte, dans des mises en scène minimales. Ces images de différentes réalités, ces compositions colorées qui s'enchaînent et se répondent formellement sont entrecoupées de courts textes dactylographiés sur fond noir. Poème écrit et poème visuel s'accrochent et s'enrichissent. « Every Day » revient comme un leitmotiv, comme une évidence, et, avec lui, un os dont les différentes apparitions s'apparentent à des vanités. Ainsi va la vie, et le désert avance.

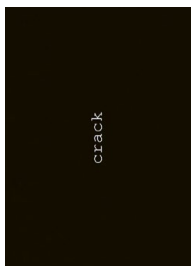
CHT

19

Credits photographiques : Alexandre Blanchini, Genève



2021-037



2021-038

18

Rebecca Bowring

Genève / Suisse, 1985

Bien que l'acte photographique soit aujourd'hui pléthorique – tout le monde photographie tout –, les clichés qui en résultent n'ont jamais été aussi éphémères dans leur existence. Forte de ce constat, Rebecca Bowring s'interroge sur la présence physique de l'image photographique. Sa recherche porte autant sur l'objet matériel proprement dit – comment il est donné à voir –, que sur ce qui est donné à voir, sans distinction de catégorie. Cette ouverture, elle la doit à son exploration du processus photographique lors de ses études à Vevey, puis à la HEAD-Genève, ainsi qu'aux multiples reportages et projets personnels effectués en parallèle et en brouillant les frontières entre mandats et pratiques artistiques personnelles.

Nullen Void

part 1, 2020

Série de clichés
photographiques, tirage
jet d'encre sur papier
contrecollés sur Dibond
160 x 110 x 5 cm
(chaque photographie)
n° inv 2022-022 à 026

La série *Nullen Void*, travail de commande pour le festival Electron, est à ce titre significative. Il s'agissait de documenter la réouverture des clubs musicaux en été 2020, après leur cruel confinement. Immédiatement à l'œuvre, Rebecca Bowring observe les files d'attente et la distanciation entre les personnes, imposée par les normes de contrôle, avec le marquage au sol pour aider à son respect. Finalement, elle réalise le portrait de cet espace qui isole chaque individu, pour mettre en exergue ce vide, rendu encore plus prégnant par les tirages grandeur nature. Elle invite le public à occuper cet intervalle par une présence réelle, à devenir partie intégrante de la série. En troublant ainsi la séparation entre espace de représentation et réalité de l'espace, en impliquant le spectateur, Rebecca Bowring rejoue les propriétés du photographique, prompt à perturber – voire à abolir – la distance entre le réel et sa représentation.

MYP





Nicolas Cilins
Cannes/France, 1985

Nicolas Cilins travaille au gré de ses rencontres avec des individus ou des communautés qu'il sollicite à prendre part active à ses recherches et au processus de ses installations, vidéos ou actions performatives. Réfugiés politiques, sans-abris, prostitués masculins sans papier, marabout africain sont ainsi autant d'intermédiaires qui permettent à l'artiste d'aborder des thématiques ou problématiques sociales, politiques par le biais d'actions ou de performances aux fins souvent troubles. Arrangements et engagements sont les outils nécessaires à la construction des œuvres de l'artiste, ils en sont à la fois les mobiles et les ressorts.

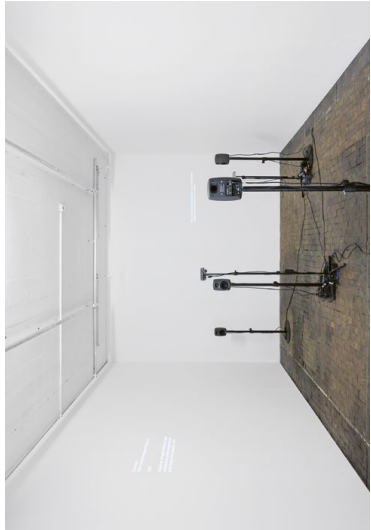
Pour l'installation sonore et visuelle *Les Femmes Fusées*, Nicolas Cilins a travaillé en pleine période de confinement avec le Payaka Guyane, un groupe de femmes de Rosny-sous-Bois, en région parisienne, qui se destine à promouvoir la culture guyanaise et à en maintenir les traditions. Ces femmes, nées dans les années 1960, rejoignent ici une certaine histoire (vécue ?) de cette région française d'outre-mer sous l'angle de l'exploration et de la colonisation spatiales. Une histoire qu'elles interprètent en créole au travers de textes aux sources diverses, traduits et projetés aux murs : discours officiels des ingénieurs français, articles de presse, textes sociologiques et autres. Par le biais de ces textes et de leurs échantillons, rebaptisés du nom des fusées et lanceurs spatiaux (*Ariane, Véronique, Europa...*), ce sont plus largement l'histoire coloniale, celle de l'occupation territoriale et les questions du genre qui sont évoquées.

SC

Les Femmes Fusées, 2020
Installation sonore, quatre pieds et haut-parleurs, deux pieds et miniprojecteurs, deux fichiers audio/
Dimensions variables (selon l'espace) : 8 min 34 s
n° Inv 2021-0317/188

Cédric photographique : Raphaëlle Muller, Genève

25



24

Claude Cortinovis

Genève / Suisse, 1967

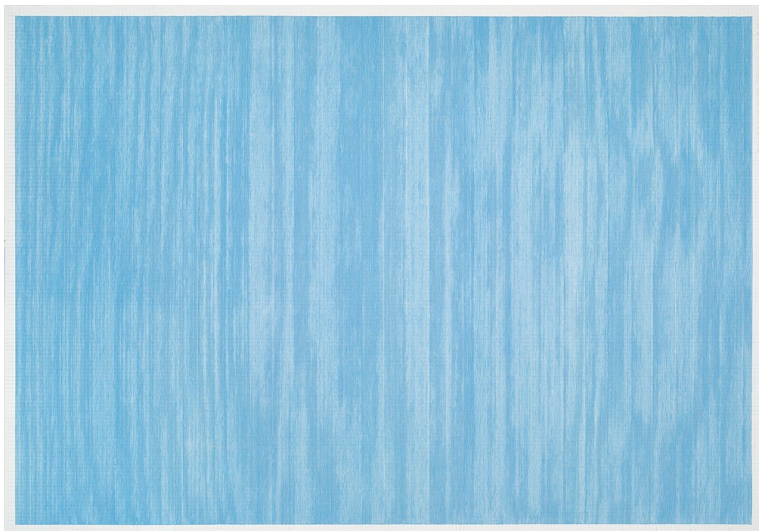
La démarche de Claude Cortinovis se révèle au travers de la ligne et du papier. Le dessin demeure son médium de prédilection, qu'il mélange et superpose à la photographie, qu'il aborde sous l'angle de l'écriture ou d'images fragmentées, réalisé au tampon par de multiples « pixels ». La liberté semble ici jaillir de règles auto-imposées, en apparence contraignantes. La répétition joue à cet égard un rôle central. Le papier est d'abord apprivoisé à l'aide de lignes ou d'un quadrillage, à la main; mots et motifs viennent ensuite peupler la page. Ces motifs réitérés avec obstination peuvent traduire le système normatif de l'école (cahiers de punition) ou revisitent les genres du portrait et du paysage par un jeu d'entrelacement entre image et texte, sujet en avant- ou arrière-plans, entre apparition et disparition.

Au plus près de ma ligne azur clair, 2021

Dessin, encre
pigmentée bleu clair
sur papier blanc, tampon
au crayon de couleur
n° inv 2021-023

Ce dessin fait partie d'une série dans laquelle Claude Cortinovis reprend à la riche histoire de la peinture le thème du monochrome, qu'il approche par la tangente, avec des teintes douces et des lignes délicates et fines, comme pour aller « au plus près ». La dimension minutieuse et presque compulsive en révèle la genèse solitaire, humble et lente. Le dessin devient le creuset de la concentration, de l'introspection tout autant qu'une échappatoire de l'imaginaire. L'épure minimale de ce grand « azur clair » sert à l'artiste comme au spectateur de support à l'évocation et suggère des réminiscences de sa mémoire.

YC



Rudy Decelière

Tassin la Demi-Lune / France, 1979

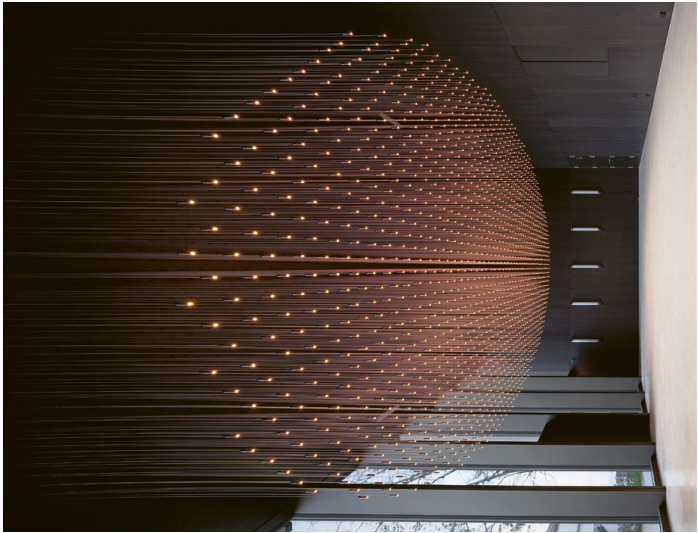
Le travail de Rudy Decelière tire sa force poétique de la capacité de l'artiste à adapter à un lieu les exigences acoustiques et plastiques de son intervention, à choisir un espace pour ce qu'il renferme de spécificités de vibration et de résonance, afin d'entrer en interaction, voire en concurrence avec ces particularismes. Dans une économie de moyens, telle intervention, par sa délicatesse et par la fragilité qu'elle inspire, requiert une qualité d'écoute, un engagement de qui désire en appréhender la subtilité des enjeux. Ainsi, qu'il traite un champ en friche ou investisse une salle d'exposition, ce sont la même considération et déférence pour le lieu – son identité, sa géométrie, sa singularité – qui animent Rudy Decelière. Et pour l'artiste, à chaque fois, la tentative de saisir l'équilibre ténu entre le visible, le sonore et, ici, la lumière de sorte que l'un ou l'autre serve l'autre, sans concurrence – un travail de dentellier, invisible, en constante évolution.

*The Wind
You Never Felt,*
2021

Intervention dans
l'architecture,
installation lumineuse,
1687 modules
4800 diodes lumineuses
techniques
(tube en acier, fils de
cuivre, LED, lentille),
microcontrôleurs
3,2 x 5 x 10 m
3200 fils tendus,
3200 fils tendus
(longueur des fils)
Localisation:
Pavillon de la danse,
place Sturm 1,
1206 Genève
n° inv 2021-029

SC

En 2016, invité à participer au concours en vue d'intégrer une œuvre dans le futur Pavillon de la danse, Rudy Decelière propose le projet *The Wind You Never Felt*, retenu à l'unanimité par le jury. Vaste composition constituée de 1687 fils de cuivre et diodes suspendus, cette œuvre joue de paradoxes: ample masse, légère et aérienne, aux ondulations plus ou moins imperceptibles qui s'appellent et se repoussent, ce tapis lumineux aux courbes elliptiques, aux traits graphiques, vibre au gré de mouvements à la fois d'ensemble et individuels – un vent sans air qui donne son mouvement à la lumière.



Yan Duyvendak

Zelst / Pays-Bas, 1965

Yan Duyvendak, performeur, fondateur de la compagnie d'art vivant qui porte son nom, est aujourd'hui connu pour ses créations théâtrales politiquement et socialement engagées, souvent collaboratives, parfois participatives. Ce travail pour et avec autrui n'exclut pas des pratiques individuelles qu'il développe depuis de nombreuses années. La performance face au public ou visible à travers la vidéo, de même que le dessin sont au fondement de son travail.

Still, 2020

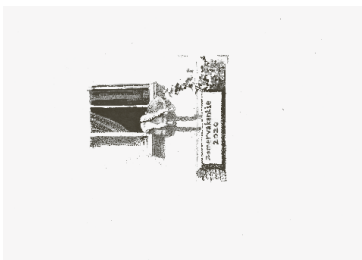
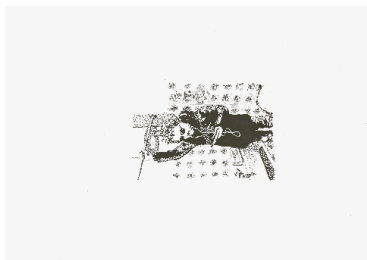
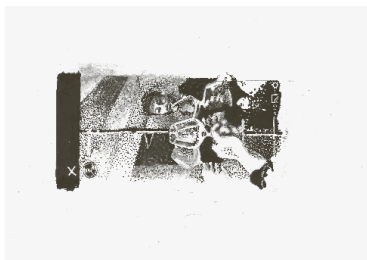
Série dix dessins,
crayon, stylo et feutre
noirs sur papier
29,7 x 39,6 cm
n° inv 2022-002 à 011

Le dessin, pratique plus intime, en passe par des capteurs d'écrans, images qui tournent en boucle sur les réseaux sociaux, qu'il fige au petit point comme autant de pixels, au feutre, en noir et blanc, reproduisant l'image et l'écran qui en constitue le cadre.

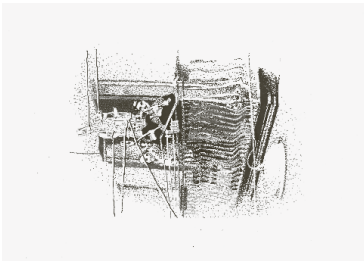
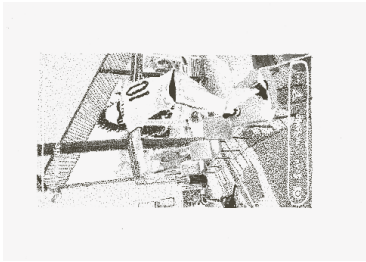
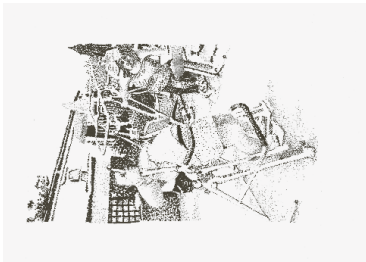
Pour cette série, il dessine des blagues de confinement qui lui ont été envoyées par au moins trois personnes de trois pays différents. Passant du virtuel viral au fait main sur papier, les images changent de support et de nature. Moins mobiles, elles entrent dans un autre temps. Elles perdent leur couleur et leur brillance, leur netteté aussi, mais gagnent par le geste et l'attention portée par l'artiste. Extraits d'un flux ininterrompu et illimité, elles s'inscrivent dans une série qui construit une narration subjective. Elles deviennent objet de collection, se font bien que sur papier, plus pérennes.

Pandémie oblige, il s'agit de pangolin et de lapins en chocolat masqués, mais aussi de mises en scène burlesques dans des décors familiers. Transformer poussette et étendoir à linge en agès pour continuer à faire de la gymnastique, s'imaginer dans les transports en commun en s'accrochant à la tringle du rideau de douche, ces scènes d'une vie quotidienne bouleversée sont faites pour amuser. Elles disent aussi les stratégies pour maintenir la routine. À cette agitation Duyvendak répond par un dessin pointilliste qui requiert temps et concentration, si bien que cette série de feutre sur papier s'apparenterait peut-être à des vanités contemporaines.

31



30

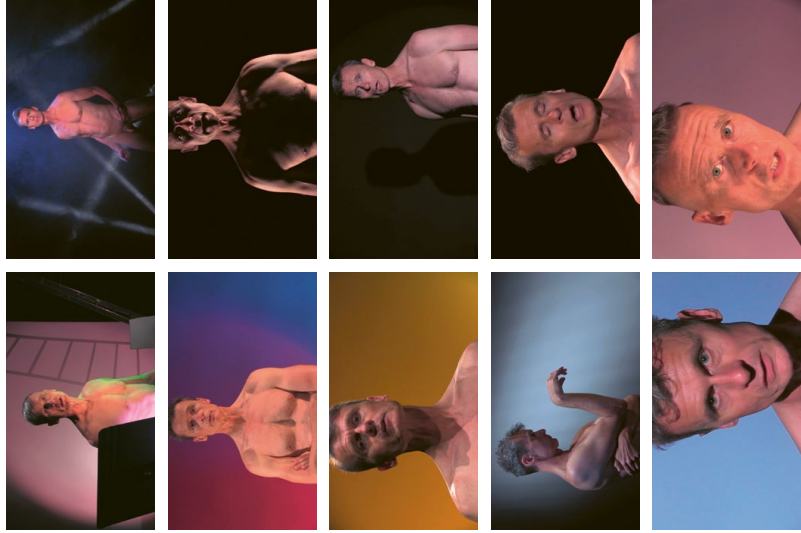


Série *Keep it Fun for Yourself*,
2017
Série de dix vidéos,
couleur, son
35 min 10 s
(durée totale)
n° inv 2022-012 à 021

Le chanteur ou la chanteuse de variété est certainement l'un des premiers archétypes de l'artiste auquel cha-
cun-e peut s'identifier dans l'enfance et l'adolescence.
C'est aussi celui et celle que l'on imite en mimant sa
gestuelle sur la bande son originale ou que l'on double
en chantant souvent faux et à tue-tête. Dans la série de
vidéos *Keep it Fun for Yourself*, Yan Duyvendak opère
des reprises de chansons populaires qui évoquent un-e
artiste en particulier ou la vie d'artiste en général.

À l'inverse du chanteur ou de la chanteuse de salle
de bain, Yan Duyvendak connaît les paroles et va jus-
qu'au bout. Il respecte le tempo sans avoir besoin de
la musique. Nu, face caméra, il interprète à cappella.
Ni instruments, ni choristes, ni costume, ni paillette, ni
décor, ni chorégraphie, juste le texte et la mélodie. Alors
quel amateur ou amatrice dans le feu de l'action en fait
volontiers trop, Duyvendak fait des choix drastiques.
Cette économie de moyens retire tout ce qui fait le sel et
la séduction propres aux industries du divertissement,
opère une bascule de la culture populaire vers la culture
savante. À l'inverse des clips, cette playlist de chansons
d'art est aussi une mise à nu, sans artifice, sous les pro-
jecteurs. À travers la constitution d'une série commien-
cée en 1995, et par ce dépouillement, il interroge avec
humour l'image même de l'artiste tout en produisant
une forme d'art à la fois proche de la vie et répondant
au précepte « less is more ».

CHT



Gilles Furtwängler
Lausanne/ Suisse, 1982

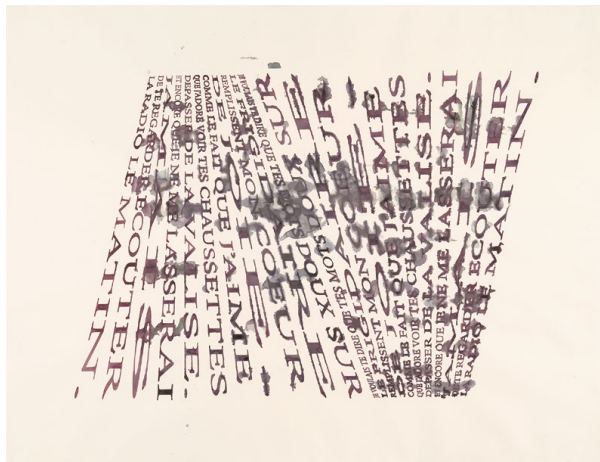
Dans ses performances, peintures, installations ou objets, Gilles Furtwängler explore ce que disent les mots – même les plus banals – de l'état du monde et propose de transformer la poésie en expériences aussi bien sonores que visuelles. Travaillant avec des extraits de textes de diverses origines – discours génériques, phrases entendues ou trouvées sur le net, publicités, modes d'emploi ou éléments personnels – il découpe, compile, agence de manière méticuleuse, veillant à apporter un rythme particulier, une structure. Dans ses lectures-performances, la diction est un élément majeur qui porte le texte et l'anime.

Je voulais te dire que tes mots doux est issu d'une série d'œuvres sur papier dans laquelle l'artiste développe le potentiel visuel du texte. La mise en forme graphique est ici très présente : le texte s'étire comme un port-voix, en miroir. Si le choix de la typographie correspond à une volonté d'utiliser des caractères lisibles et reproductibles, les nombreuses maculatures, dues au processus de peinture au chablon avec du thé d'hibiscus, compliquent la lecture à défaut de l'empêcher – comme des « bruits » qui viennent perturber la communication. Extrait d'un poème de l'artiste intitulé *Petite Lune* (2017), qu'il qualifie lui-même de fleur bleue, le texte présent sur le papier pourrait être celui d'une note laissée sur le miroir à l'attention de l'être aimé, participant de la communication amoureuse.

IV

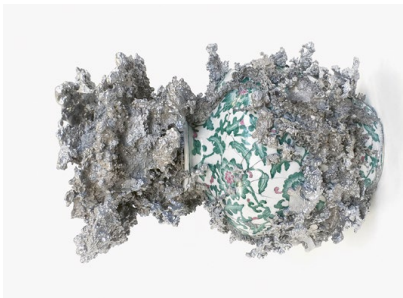
Je voulais te dire que tes mots doux, 2018
Dessin, thé d'hibiscus sur papier coton
155 x 123 x 5 cm
(avec cadre)
n° inv 2021-013

Credits photographiques : Claude Courtin, Genève



Christian Gonzenbach

Genève / Suisse, 1975



2021-010



2021-011

La pratique de Christian Gonzenbach procède autant des sciences naturelles que des arts plastiques. La curiosité de ce chercheur invétéré l'a d'abord mené vers une formation en biologie, dont il a conservé un intérêt pour l'étude de la nature et pour la richesse de ses formes et textures, le règne animal en particulier (taxidermie, peaux, os et squelettes). Il affectionne en particulier les processus de transformation et de décalages : jeux sur les différents états de la matière, jeux d'échelles, renversements de l'intérieur vers l'extérieur, du plein vers le vide, et rencontres d'opposés (mouvement/immobilité, banal/bizarre).

Hanabi, 2019
Sculpture, porcelaine,
fonte d'aluminium
36 x 26 x 25 cm
n° inv 2021-010

Hanabi, 2020
Sculpture, porcelaine,
fonte d'aluminium
44 x 25 x 25 cm
n° inv 2021-011

Pour les deux sculptures de l'ensemble *Hanabi*, l'artiste a cherché à relever un défi technique comportant une dimension poétique : comment solidifier et pérenniser ce qui est par essence extrêmement fugace et immatériel, comme de la poudre en feu ? Le titre de cette série, *Hanabi*, renvoie en effet à l'expression japonaise qui désigne les feux d'artifice. La genèse révèle le fragile équilibre entre contrôle maîtrisé et aléatoire recherché par l'artiste : celui-ci prépare un bac à sable dans lequel est placé un vase décoratif ordinaire. Il y verse ensuite de l'aluminium en fusion afin de provoquer un choc de chaleur pour fendre – partiellement – la céramique, sans la détruire. Une partie du métal s'échappe par les craquelures et finit par se figer en refroidissant. D'un simple objet du quotidien, et d'un seul geste, l'artiste crée un nouveau type de « nature morte », d'autant plus vivante qu'elle véhicule mouvement et imprédictibilité.

YC

Séverin Guelpa
Genève / Suisse, 1974

Issu des sciences politiques et très actif sur la scène alternative genevoise au tournant des années 2000, Séverin Guelpa développe une pratique individuelle aussi bien que collective, tour à tour artiste et curateur, chef de projet, facilitateur. Porté par une curiosité sur les contextes socio-économiques, politiques, historiques et environnementaux des lieux où il intervient, il s'intéresse à des espaces souvent extrêmes, comme le glacier d'Aletsch ou le désert nord-américain où il a développé le projet collectif Matza.

La série *HOMESTEADS* #2 a ainsi été réalisée dans le désert californien entre Joshua Tree et Amboy. Entre 2014 et 2017, l'artiste a photographié de manière systématique, à la manière d'une agence immobilière, les *homesteads* de la région. Littéralement « propriétés », correspondant généralement à des cabanons assez sommaires, ce sont les témoins d'une politique d'occupation du territoire trouvant son origine au XVII^e siècle, qui permettait à quiconque aurait un projet de développement (bétail, agriculture, commerce ou autre) d'accéder à la propriété d'une parcelle de terre – et également, au passage, d'asseoir la légitimité des colons sur les autochtones. Dans cette région aride à la limite du désert, pourtant proche des grands centres urbains (Los Angeles est à 2h de route!), les cabanons datant des années 1950-60 sont en partie abandonnés, pour certains toujours habités par des habitants pauvres ou attirés par les grands espaces. Faisant écho aux problématiques de logement communes à de nombreuses régions, ce lieu connaît d'ailleurs une certaine gentrification, surtout depuis la crise de la COVID-19.

IV

HOMESTEADS
#2, 2017
Ensemble de neuf photographies.
Impression sur papier
The Art, cadre en
aluminium traité
noir, verre
50 x 70 cm (chaque
photographie) :
159 x 219 cm
(ensemble de neuf
photographies)
n° inv 2021-033/189





Credits photographiques: Salween Guelbo, Genève



Nina Haab

Bellinzzone / Suisse, 1985

Vue sur Jersey

N.3, 2018

Dessin, graphite

sur papier

52 x 23,2 x 3,5 cm

(avec cadre)

n° inv 2021-054

Vue sur Jersey

N.4, 2019

Dessin, graphite

sur papier

50,7 x 70,8 x 3,5 cm

(avec cadre)

n° inv 2021-055

Les deux dessins, issus de l'installation *Vue sur Jersey*, résultent d'une démarche habituelle à Nina Haab qui, lors de sa formation à la HEAD-Genève, a exploré les propriétés du photographique. Une expérience du réel lui permet d'enclencher un processus qui vise à mettre au jour la mémoire d'un lieu à travers les évocations d'individus ou les archives disponibles, qu'elle empreint ensuite d'une trace personnelle.

Sur l'île de Jersey, elle découvre, sur une dune, les ruines d'un télégraphe. A partir de cette présence remarquable, elle mène une véritable enquête. Des gens se souviennent de cette tour encore dressée dans les années 1970, d'autres possèdent dans leurs archives des clichés du bâtiment ou d'anciennes photographies de la région. À travers ces fragments de mémoires, elle rassemble des éléments visuels et narratifs pour inventer ses propres récits au crayon.

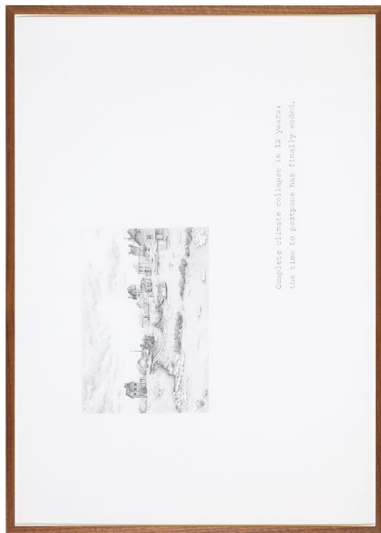
Les dessins témoignent d'objets ou de paysages, désormais disparus, dans lesquels s'insèrent des ombres blanches de silhouettes dont on devine le décalage temporel en regard de leur environnement. Nina Haab instaure un lien entre le « ça a été » nostalgique de Roland Barthes et le présent de la représentation ; l'effondrement du télégraphe ou une phrase mise en exergue résonnent alors comme un avertissement sur la situation actuelle.

L'aspect fragmentaire des souvenirs, témoigné par cette tension entre deux temporalités, détermine également l'encadrement décentré du dessin. La représentation est ainsi une brève d'un récit discontinu, que l'artiste confie à l'imaginaire du spectateur pour qu'il en poursuive la narration.

Myp



2021-054



2021-055

Yann Haeberlin

Genève / Suisse, 1982

C'est armé d'une double formation d'ethnologue et de photographe qu'Yann Haeberlin porte son regard et son étude sur le monde paysan et sur les problèmes environnementaux auxquels ce dernier doit faire face actuellement.

En 2017, lauréat d'une bourse pour la réalisation d'un projet photographique à caractère documentaire, l'artiste présente une vaste enquête sous le titre *TINA* (?) – *There is no alternative* (?) – qu'il consacre aux projets d'agriculture contractuelle de proximité, à savoir sur ces modes de commercialisation de denrées alimentaires qui lient directement, par le biais d'un contrat, les producteurs et les consommateurs. Dans une juxtaposition d'images, de formats, de points de vue, portraits d'outils ou d'animaux, mêlant couleur et noir et blanc, Yann Haeberlin présente sans hiérarchie une multitude de pistes de lecture au travers d'une vision à la fois esthétique et documentaire ; en effet, il y a dans ces images un arrière-goût de Nouvelle Objectivité, mouvement artistique qui, en photographie, repose notamment sur une définition précise de l'objet, saisi sur fond neutre, sur la présentation du sujet dans une stricte frontalité, sans fioriture ou mise en scène (*Horse-Hoe* ou *Bombe paysanne*, extraîtes de la série *TINA* (?)). On retrouve ce mode de présentation dans les portraits d'*Or* et de *Cobalt* de la série *Inventio*, qu'accompagne dans ce cas-ci une notice – l'image belle, magnifiée des minéraux supporte ici la dénonciation des conditions de leur exploitation.

SC

47

Credits photographiques : Yann Haeberlin, Genève

Horse Hoe [série *TINA* (?)], 2018

Photographie, tirage
jet d'encre sur papier
Fine Art, contrecollé
sur aluminium,
cadre en chêne
110 x 150 cm
n° inv 2021-059

Bombe paysanne [série *TINA* (?)], 2018

Photographie, tirage
jet d'encre sur papier
Fine Art, contrecollé
sur aluminium,
cadre en aluminium
150 x 110 cm
n° inv 2021-060

Cobalt [série *Inventio*], 2013

Photographie, tirage
jet d'encre sur papier
Fine Art, contrecollé
22,6 x 27,6 cm
(avec cadre)
n° inv 2021-061

Or [série *Inventio*], 2016

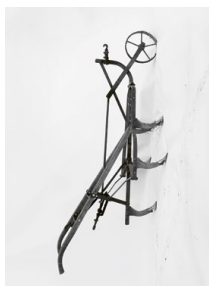
Photographie, tirage
jet d'encre sur papier
Fine Art, contrecollé
40 x 44 cm
n° inv 2021-062



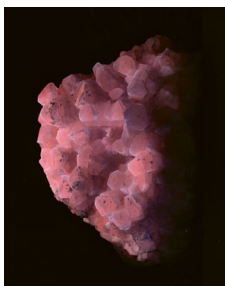
2021-060



2021-062



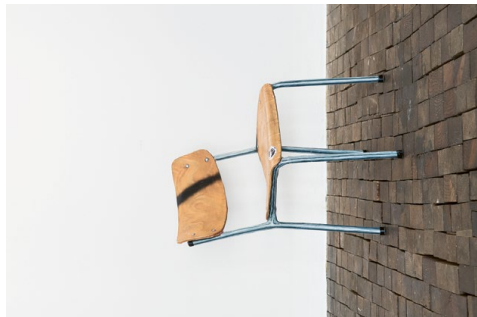
2021-059



2021-061

46

Paul Hutzli
Zürich / Suisse, 1992



Chaise, 2019

Sculpture, moulage
en papier peint en
trompe l'œil, papier,
peinture acrylique,
verre soufflé, bois
70 x 66 x 40 cm
(hors tout)
n° inv 2021-041

Paul Hutzli dessine, peint, performe, installe et sculpte. Sans médium de prédilection, il emprunte souvent techniques et matériaux à l'artisanat. Quand il réalise des oiseaux en sucre filé, il mixe à la fois confiserie, pastillage et verre soufflé pour faire de petites sculptures animalières. Son goût pour le carnavalesque l'a conduit vers le papier mâché dont sont encore faites les grosses têtes de défilés. Cette technique, dont on fit des meubles et de somptueux décors comme celui du théâtre de Marie-Antoinette, est aujourd'hui reléguée aux bricolages enfantins et aux loisirs créatifs amateurs.

En réalisant des chaises en papier mâché, Paul Hutzli fait à la fois de la sculpture et de la peinture – du volume par moulage et un recouvrement illusionniste, savoir-faire de peintre, de peintre décorateur même.

Paul Hutzli travaille le faux et son usage en art. En prônant le mélange des genres, les pratiques savantes – ou pensées comme telles – et les autres, celles qui appartiendraient aux Beaux-Arts et celles qui seraient artisanales, il démonte et s'amuse de ces classements artificiels.

En prenant la chaise comme sujet, il renvoie autant à la peinture ancienne qu'à la sculpture contemporaine ou à l'installation, tant ce siège, sans même parler de design, a traversé l'art. En choisissant du mobilier scolaire comme modèle, il renvoie aussi directement à l'apprentissage. Diplômé de plusieurs écoles d'art, Paul Hutzli aborde en autodidacte des techniques qu'il met en œuvre dans ses réalisations artistiques. Facéteux, l'art de Paul Hutzli garde l'essentiel du carnaval, qui n'est autre qu'un temps de renversement des valeurs pour mieux les questionner.

CHT



Alexandre Joly

Saint-Julien-en-Genève / France, 1977

Au travers du regard qu'il porte sur l'élément naturel, tant végétal qu'animal, Alexandre Joly nous transporte vers des fantasmagories décalées dans lesquelles se mêlent technique et organique, sons et mouvements, comme dans un doux cauchemar d'enfant, là où les éléments assemblés, arrangés sont dérangeants, mais toujours accueillants, jamais menaçants, troubles, mais pittoresques, voire drolatiques. Alexandre Joly manie avec sensibilité l'art du bricolage, ce petit monde clos dans lequel les objets se combinent et se rappellent, sont souvent réutilisés et sans cesse réactifs. Trames de piezos aux ondes acoustiques, bassin aux eaux vibrantes, pirogues suspendues en plumes de paon, ballet mécanique d'une vache empaillée, monstre manga à la tête en carapace de tortue et dents de cheval, des respirations, des murmures, à chaque fois des atmosphères mobiles où le son devient graphique et les images sonores.

Grace, 2017

Miroirs sans tain,
herbes et mousse
séchées, objets
LEPA, bois de frêne
140 x 45 x 45 cm
n° inv 2021-009

Grace apparaît comme une petite mise en scène de la nature, un décor naturaliste, un diorama illusionniste. Cette fausse lune en cristal, qui se réverbère sur les parois de sa cloche, bien qu'emprisonnée, s'ouvre par sa réflexion dans un espace de sensation et de perception faussement contenu. Perdu dans un paysage d'herbes séchées, aride dans sa matérialité, cet astre, de son état d'image trépassée, finit par fournir une projection chaleureuse dans sa densité lumineuse, tendre dans son évocation.

SC



Andreas Kressig

Paris / France, 1971

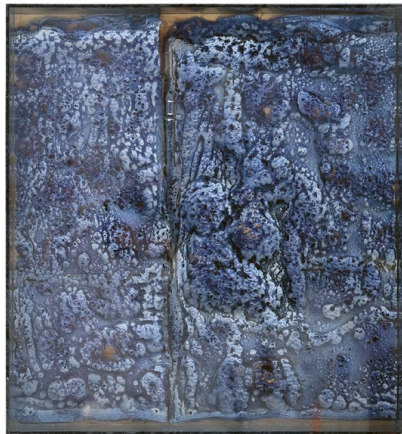
Depuis les années 1990, Andreas Kressig s'empare d'éléments du réel et les transpose en autant de visions techno-dystopiques, à la fois désirables et inquiétantes. Les effets de lumières colorées – néons, LEDs – subliment les surfaces, souvent réfléchissantes – paillettes, laque, métal – et diffractent les espaces. Matériaux récupérés ou objets préexistants sont transformés, augmentés, « pimpés » selon un principe audacieux d'obsolescence recyclée. La fonction imaginaire que l'artiste leur confère donne forme à un récit ouvert laissant le public libre de tisser des associations d'idées au gré d'analogies formelles, mentales, lexicales. Ses « improvisations » – terme qu'il préfère à celui d'installations – intègrent les spécificités des sites investis pour mieux s'y insérer, les parasiter.

Issues du démantèlement de la *Tour du Progrès* (2013) – sculpture qui évoquait un gratte-ciel autant qu'un cercueil – les deux faces de *La Falaise du Progrès* poursuivent ce rapport d'échelle ambigu induit par la référence à une maquette architecturale. En insérant des figurines miniatures dans l'interstice entre deux plaques de plastique préalablement fondues, l'artiste transforme un matériau isolant en une cavité au sein d'une paroi vertigineuse. Isolation sonore, thermique, mais aussi, tel un acte manqué sémantique, isolation sociale, le composant de construction se mue en méta-architecture poreuse et sublime. Chimique et organique, artificiel et naturel sont saisis dans un état transitoire entre fusion et glaciation, sorte d'archéologie anticipatrice d'un capitalisme excroissant.

MP



2021-026



2021-027

Artiste performeur du son des ports, Émilien Leroy se sert, avec une certaine fascination, de ce contexte pour construire son univers visuel et sonore. Musicien connu sous le nom de Feromil, il fait chanter la ferraille, joue du détecteur de métaux, construit des tissus bruitistes, arpente les espaces portuaires à l'aguet des sonorités et des odeurs tonales des chantiers navals. De ces immersions, il entend, à partir de 2009, une collection de cartes postales sonores, sous le nom de *Sonata di porto*, et en 2012, invité à Istanbul par l'Institut Français, il joint l'image au son pour son premier ciné-concert.

ALIAGA, 2018
Vidéo, couleur,
stéréo
16 min 01 sec
n° inv 2021-012

Aliaga, ville portuaire de Turquie s'ouvrant sur la mer Egée, sert de matière première en 2018 au premier film qu'Émilien Leroy consacre à la démolition navale. Vaste composition visuelle et sonore, cette vidéo capte l'activité d'un chantier portuaire dans une atmosphère au timbre industriel, l'image troublée de chaleur, une bande-son hypnotique aux consonances métalliques. Le port représente pour l'artiste un « réservoir de poésie » ; à Aliaga, l'artiste reste subjugué par cet abattoir à navire, cathédrale de métal en perte que l'homme illumine de son chalumeau et de sa meuleuse. L'artiste se confronte ici à un abîme visuel et sensible dans la disproportion qui lie l'homme à la (dé)mesure de sa tâche et à l'étendue des architectures à dépecer.

SC

55

Credits photographiques : Émilien Leroy, Dunkerque



54

Evariste Maïga

Lomé / Togo, 1980

Faisant preuve d'une grande flexibilité tant dans son approche que dans les moyens mis en œuvre pour aborder certaines thématiques, ouvert à différentes pratiques (dessin, performance, photographie, installation...), Evariste Maïga porte, ces dernières années, un regard non dénué d'humour sur les questions alimentaires, la provenance et la circulation de biens de consommation, considérant la nourriture comme objet de culture et de commerce, comme objet identitaire et socio-politique.

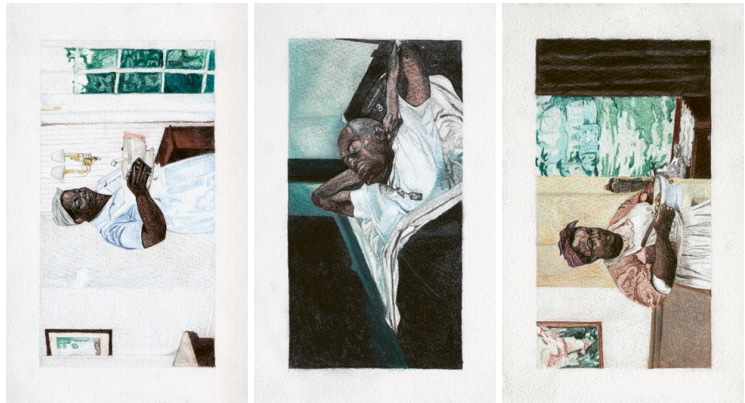
Benjamin Buford « Bubba » Blue est un personnage fictif apparaissant dans le roman de Winston Groom, puis dans le film de Robert Zemeckis, *Forrest Gump* ; le rêve de Bubba, tel qu'il le décrit à Forrest lorsqu'ils se rendent à l'armée, est de se lancer dans le commerce de crevettes. Evariste Maïga reprend ici ce personnage central pour le positionner dans une généalogie et une tradition familiale culinaire – la grand-mère et l'arrière-grand-mère, saisies chacune après avoir préparé un plat à base de crevettes. Ces trois dessins sont tels trois instants figés, liés par la mémoire, celle de la figure centrale, Bubba, qui se repose ou rêve, peut-être, à son entreprise ou à la conservation de son héritage familial. Mais derrière cet héritage se cache, à peine, celui plus cruel de la femme noire travaillant pour des propriétaires aisés blancs, comme l'évoquent les quelques détails d'intérieur dans lequel elle évolue.

SC

57

Credits photographiques : Evariste Maïga, Genève

Her Mamma before her / Benjamin Buford « Bubba » Blue / Her Mamma before her Mamma, 2019
Ensemble de trois dessins, crayons de couleurs à base d'huile sur papier Somerset 13,6 x 22,1 cm (chaque dessin)
n° inv 2022-030/1/4



"His Mamma cooked shrimp, and her Mamma before her cooked shrimp, and her Mamma before her Mamma cooked shrimp too. But when I was growing up, there was to know about the shrimping business."

56

Lyla Marsol

Neuchâtel / Suisse, 1983

Diplômée de la HEAD–Genève (2004–2009) et du Royal College of Art de Londres (2010–2012) en création de bijou, Lyla Marsol développe néanmoins un travail de peinture. Une certaine finesse dans le choix des formats, des techniques et des supports (par exemple, la plaque de verre), et dans les jeux de brillance et de transparence renvoie peut-être à sa formation initiale. Certains collages reprennent aussi des éléments évoquant la joaillerie comme les pierres précieuses ou la composition par arrangement de petites unités.

PESV4, 8, 16, 22, 24 [de la série Et bon été], 2021

Série de cinq peintures, peinture émail sur verre, ruban 42 x 29,7 cm (chaque œuvre dans son cadre) ; 42 x 30,5 x 1,1 cm (chaque peinture, avec cadre)

n° inv. 2021-042 à 046

Ces cinq peintures sont tirées d'un ensemble de vingt-quatre réalisé au printemps 2021. Leur petit format (11 x 9 cm) correspond à un contexte de travail hérité de la période de confinement en 2020, durant laquelle, l'atelier réduit à peu, l'artiste avait abouti à des œuvres de plus petites dimensions encore (8 x 6 cm). Chaque composition est encadrée par un large passe-partout blanc cassé qui crée un contexte neutre permettant de se concentrer sur le rectangle central. Il élargit considérablement l'espace de l'œuvre, tout en en faisant un objet précieux. Chaque peinture-émail sur verre (le médium explique l'acronyme du titre « PESV »), avec parfois des éléments additionnels comme du ruban (*PESV4, PESV22*), de la soie sauvage (*PESV16*) ou du cuir (*PESV24*) évoque un vitrail. La superposition de formes colorées simples et leur répétition à des rythmes inégaux produisent des compositions fragmentaires d'une grande subtilité. Le regard glisse à travers ces fenêtres donnant sur un événement en cours (des gouttes qui tombent, des formes qui traversent l'espace, etc.).

LSCH





2021-046



2021-045

Credits photographiques: Oscar Lhermitte, Genève



2021-044



2021-043

Lou Masduraud
Montpellier / France, 1990

Travaillant essentiellement la céramique dans des formes sculpturales et installatives, l'artiste se concentre depuis quelques années sur trois projets évolutifs : l'« anatomie contrainte », les soupiraux qui mettent en scène des « plans d'évasion » et les fontaines. Elle explore le corps humain en tant qu'organisation de réseaux, système connecté et ses déclinaisons en circuits, rhizomes, orifices, tout en signalant les infrastructures de la société qui l'encadrent, voire l'enlèvent. Le corps est encore représenté par fragments schématisés, organes sensoriels, parfois érotisés.

Les « anatomies contraintes », dont les titres se déclinent en « cabinets de contorsion », consistent en des représentations arrangées de squelettes, combinés à des éléments de bureau ou à des lambeaux de vêtements identifiés aux employés de bureau. Les soupiraux quant à eux révèlent des passages forcés, des vies dissimulées derrière les grilles, de véritables biographies de résistant-e-s à l'exemple de la femme de lettres française Albertine Sarrazin, sujet d'un *Plan d'évasion* (2021), l'une des premières à avoir raconté sa vie de prisonnière et de prostituée.

Anxiolitic fountain (Active substances) fait partie de l'ensemble d'œuvres qui s'inspire de fontaines et autres techniques d'hydraulique urbaine – l'urinoir est également revisité – contenant des liquides aux principes actifs et aux vertus variées. Les décors font allusion aux grotesques, arabesques, végétaux, avec une composition d'entrelacs organiques qui rappellent le cycle de la vie. Évoquant le bien commun et le vivre ensemble, la fontaine est aussi, pour l'artiste, une démonstration spectaculaire du monument public, qu'elle ramène à une expérience fantasmagorique.

MEK

Anxiolitic fountain (Active substances),

2020

Céramique émaillée,
cristal, bronze patiné,
perles, brumisateur,
système de ventilation
135 x 70 x 70 cm
(hors tout)
n° inv 2021-034



Charles de Montaignu

Aix-les-Bains / France, 1946

S'il s'affirme comme sculpteur, Charles de Montaignu pratique également la peinture, le dessin et la gravure. Sur le papier ou la toile prennent forme les interrogations plastiques de ses structures tridimensionnelles. Toutefois les sculptures à leur tour orientent les recherches aux crayons ou au pinceau.

Soleil vert.
1995-2019
Tableau, huile sur toile
130 x 97cm
n° inv 2021-039

Soleil vert fait partie d'une suite de peintures à l'huile qui questionnent la couleur, son intensité, sa présence. Si chaque déclinaison fonctionne comme œuvre autonome, la notion de série est importante pour saisir la constance d'une démarche qui glisse d'une réalisation contiguë à l'autre, sans distinction de support ou de technique. La reprise ici d'une ancienne toile s'inscrit dans cette même volonté. Il est ainsi possible de déceler en transparence les premières couches, sur lesquelles se posent de nouvelles strates polychromes. L'intensité de la couleur renforce la perspective d'un objet, qui se différencie clairement du rond. Sa tridimensionnalité semble se construire graduellement sur, ou plus exactement dans la toile, comme si elle était mise au jour au fil des réflexions picturales, tout comme les objets sculpturaux prennent forme peu à peu dans l'espace.

La sculpturalité de la représentation s'impose à travers les diverses facettes constituées par les lignes obliques qui traversent le support. L'instabilité visuelle qui en résulte est comparable à certains éléments de ses formes sculptées – nervure, biseau, coupure, fracture – qui remettent en cause l'idée d'équilibre, sans toutefois compromettre leur assise. A nouveau se manifeste ainsi la perméabilité entre les pratiques artistiques de Charles de Montaignu, sculpteur, peintre et dessinateur...

MYP



Elena Montesinos & Stéphane Gros

Genève / Suisse, 1971
Genève / Suisse, 1970

Active depuis la fin des années 1990 sur la scène artistique genevoise, berlinoise et dans bien d'autres contextes, Elena Montesinos trouble l'ordre des choses. En agitatrice culturelle, elle joue sur plusieurs terrains, se jette au cœur de l'existant pour faire advenir un art collectif et rassembleur résultant toujours en une expérience esthétique. Elle conceptualise et mène ses (inter)actions le plus souvent dans l'espace public, avec une ligne directrice résumée sur son site internet: « Certaines personnes gagnent de l'argent avec l'art et le pouvoir. Elena Montesinos fait de l'art avec l'argent et le pouvoir. »

**Le Cheval
de Feu, 2019**
Photographie
sur bâche en PVC
305 x 457,5 cm
n° Inv 2021-015

À l'origine de la photographie *Le Cheval de Feu*, « Le Bûcher des endettés » est l'une des manifestations de l'artiste conçue précisément pour et sur la place publique. Entreprise en 2016, l'action était alors constituée d'un défilé partant des rues marchandes au son de crécelles et de tambours brésiliens, pour mener le public vers la plaine de Plainpalais. Un brasier l'y attendait, prêt à consommer les papiers encombrants tels que factures, mises en demeure et autres documents indésirables. Un rendez-vous performatif réitéré depuis lors. Le feu ainsi alimenté donna lieu, dans l'édition 2019, à une apparition dont la forme rappelle le deuxième cheval de l'Apocalypse, ou un logo Ferrari, selon le point de vue. Ce bûcher réveille encore l'histoire de Michée Chauderon, dernière « sorcière » genevoise brûlée en 1652 au temps d'un calvinisme rigide, précisément sur la plaine de Plainpalais. Mais les flammes figées par la photographie sont avant tout un signe cathartique dans cet acte collectif. Juxtaposées à une structure de fête foraine, elles « dévorent », ironie du sort, une partie de l'enseigne lumineuse de l'artiste Christian Jankowski qui interroge: « soll ich noch Geld ausgeben? » (« faut-il que je dépense encore de l'argent? »).

MEK

67

Credits photographiques: Lumière Nire, Stéphane Gros, Genève



66

Gianni Motti
Sondrio / Italie, 1958

Gianni Motti manie, avec ironie, l'art de l'appropriation et du détournement. Il dévoile les absurdités et les travers d'un monde contemporain politisé, policé et médiatique et, de par ses actions ou de leurs traces, il se détache du milieu proprement artistique, lié à l'exposition. L'objet artistique – la revendication d'un tremblement de terre, la présence de Motti lors d'une convention des droits de l'homme de l'ONU à Genève où il occupe le siège indésirable vacant, sa présentation comme candidat aux élections américaines – questionne dès lors la notion de l'auteur et la situation sociologique de l'artiste, notamment dans son rapport aux enjeux économiques et à la valeur symbolique de son statut.

Ce dollar ici un peu froissé est un objet qui se vend en galerie, réalisé en bronze peint à la main, unique dans sa numérotation, mais édité à quinze exemplaires différents. Il s'agit d'un objet commun devenu précieux, un objet produit en quantité démesurée mais artisanal, fait main, un objet banalisé à l'allégorie souvent peu reluisante, lourdement emblématique. Gianni Motti révèle par là-même, derrière la représentation stéréotypée de cet objet, toute sa valeur paradoxale et ses traits antithétiques.

SC

One Dollar,
Série
B01553225X (2)
H330-1995,
2009-2021
Bronze peint,
Peinture à l'huile
H 15,5 cm
n° inv 2021-007

Credits photographiques: Gianni Motti, Genève

69



Mathias Pfund

Genève / Suisse, 1992

Mathias Pfund est essentiellement sculpteur. S'appropriant souvent d'autres œuvres, il les transforme, en révèle les histoires et crée des fictions narratives. Recherches historiques en rhizome, copie et multiple fondent son travail.

After Ecstasy,

2018
Installation, ensemble
d'objets trouvés,
aluminium poli,
12 x 5 x 8 cm (environ),
chaque élément
n° inv 2021-063/1 à 5

After Ecstasy dit ce processus de création. Il part de l'ornement créé en 1911 par Charles Sykes pour Rolls-Royce. Les calendriers des radiateurs des anciens modèles évoquant le temple antique, la statuette qui en couronne le bouchon s'inspire de la Victoire de Samothrace. Cette fusion moderne-antique, technique et art, fait écho au manifeste du futurisme de 1909 écrit par Marinetti : « une automobile rugissante, qui a l'air de courir sur de la mitraille, est plus belle que la Victoire de Samothrace ».

Mathias Pfund donne de ces statuettes des versions comme amolies par la chaleur. Cette suite de cinq originaux issus d'un même modèle se lit comme la poursuite d'une réaction en chaîne, une réplique justement de la filiation et de la dégradation qui s'est opérée dans le temps de la statuette monumentale à l'ornement automobile souvent collectionné comme bibelot.

Après le changement d'échelle, Mathias Pfund érode la forme. La femme nue allée n'est qu'évoquée. Mais qui mettrait encore une femme nue sur le capot de sa voiture ? Plus abstraite, cette victoire entre dans la modernité. D'une production industrielle, elle redevient unique même déclinée. Elle reste attachée au radiateur mais passe du garage à l'intérieur et du bibelot à l'objet d'art. Par ce geste Mathias Pfund parle de culture savante et populaire, du statut des œuvres, de leur appropriation de la sculpture et de son histoire.

CHT

71

Credits photographiques : Annik Weller, Genève



70

Frédéric Post
Genève / Suisse, 1975

Co-fondateur de l'espace Motel Campo, co-directeur du festival Mos Espa, Frédéric Post efface les lignes entre ce qui définit sa ou ses pratiques artistiques et l'art de la fête, dont il est l'un des instigateurs à Genève. La musique et les moments de célébration qui lui sont liés constituent pour l'artiste des moyens, des espaces, des formes rituelles à travers lesquelles se définissent autant de codes sociaux, de mouvements culturels et de problématiques sociétales. Dans cette optique, l'utilisation de psychotropes et les états modifiés de conscience représentent des sujets fréquemment traités par l'artiste, souvent évoqués de manière frontale et factuelle, telle la tapisserie figurant la *LSD Library*, bibliothèque consacrée à cette drogue psychédélique.

Collection particulière (2000-2005), 2006
Photographie, tirage lambda sur papier acrylique
125 x 300 x 3 cm
n° Inv 2021-035

La photographie de très grande dimension, *Collection particulière (2000-2005)*, figure précisément une collection de cinquante comprimés d'ecstasy appartenant à Frédéric Post, confisquée par la police judiciaire en 2005; cette dernière lui en a néanmoins remis un cliché, dont il a reçu l'autorisation d'utilisation à des fins purement artistiques. Cette collection conservée par la police sert non seulement à la formation et à la prévention en ce domaine, mais est également une source importante pour l'artiste dans le répertoire des différents logos inscrits sur ces comprimés: de cette archive, Frédéric Post a produit un ouvrage, *Anonymous Engravings on Ecstasy Pills*, qui recense les dessins vectorisés de ces pictogrammes. Dans *Collection particulière (2000-2005)*, cette portion d'archive devient composition, vaste système rectiligne de formes, de couleurs et de symboles.

SC



Julien Préviex
Grenoble / France, 1974

Julien Préviex construit (ou plutôt déconstruit) les mécanismes qui régissent différents secteurs d'activités de notre société, en particulier ceux liés aux systèmes économiques. Adepte avec humour de l'art du « contre-emploi » par lequel il décrypte les domaines du monde du travail, du management, de la politique sécuritaire, des dispositifs technologiques et numériques, l'artiste donne à voir, selon ses mots, « la manière dont fonctionne le monde, mais aussi comment il ne fonctionne pas ou comment il fonctionne mal ». Julien Préviex se sert de procédés ou de méthodologies propres à ces différents domaines, mais en les contrariant, en les prenant à rebrousse-poil ou en utilisant (et déjouant) jusqu'à l'absurde leurs propres et prétendus bienfondés. Pour exemple, *Les lettres de non-motivation* (2000-2007), qui répondent à une offre d'emploi en expliquant toutes les raisons qui dissuadent l'auteur à ne pas postuler et à refuser cet emploi, caractérisent bien la démarche de l'artiste.

Anomalies construites,
2011
Vidéo, couleur,
stéréo, version
française, sous-
titrée en anglais
7 min 41 sec
n° inv 2021-005

La vidéo *Anomalies construites* représente, par de longs travellings, un cadre de travail formalisé, dépersonnalisé et aseptisé (alignement des bureaux, écrans plats, logiciels de conception 3D) ; une voix off décrit, en deux parties, comment ce que les uns considèrent comme un hobby récréatif – les modélisations réalisées sur Sketchup offertes à la plus grande entreprise de services technologiques, pour la gloire ou par compétitivité, jusqu'à acquérir le statut de supermodélisateur – peut s'avérer être un travail caché, non rémunéré. En somme, une dérivation des flux de valeurs pour les poches du grand capital.



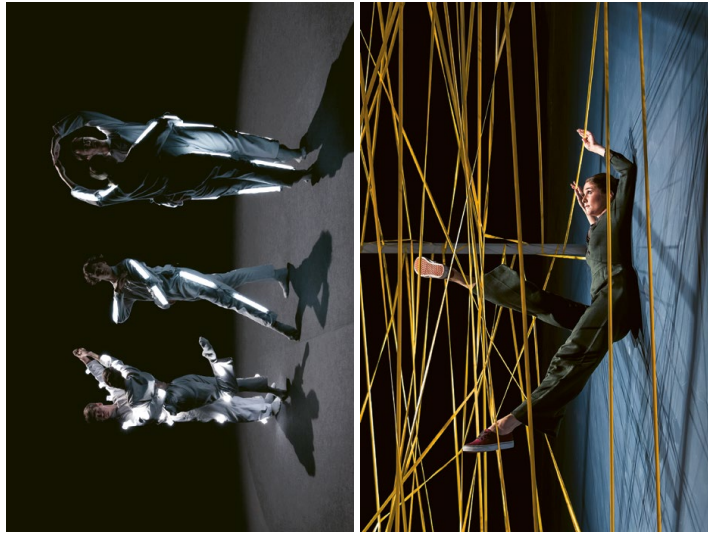
2021-005

Patterns of Life,
2015
Vidéo, couleur,
son, sous-
titres en français
15 min 30 sec
n° inv 2021-006

Avec distance et humour, Julien Prévieux décrit, dans nombre de ses pièces, le système toujours plus absurde sur lequel repose le monde du travail et porte sa réflexion sur la question de la productivité contemporaine par laquelle le geste et le corps se voient fortement conditionnés.

La vidéo *Patterns of Life*, coécrite avec le philosophe Grégoire Chamayou, reprend six expériences ayant trait à l'histoire de l'enregistrement et de la mesure du mouvement, depuis les expériences menées par Étienne-Jules Marey et Georges Dumeny au XIX^e jusqu'à celles pratiquées par l'Agence de renseignement géospatial du Département de la Défense américain. De ce large spectre d'analyses, l'artiste retranscrit différents protocoles et instructions chorégraphiques, qu'il donne à incarner à des danseurs de l'Opéra de Paris, dans des décors et contextes spécifiques, tels des espaces d'expérimentation. Des premières études sur la compréhension du mouvement en passant par la question de l'optimisation du geste en vue d'un rendement (économique) meilleur – là où le corps disparaît et devient machine –, Julien Prévieux décrit plusieurs « schémas de vie » (*Patterns of Life*) dans lesquels les corps des danseurs se trouvent également conformés, par l'habitude de la pratique de leur métier.

SC



2021-006

Qiu Jie

Shanghai / Chine, 1961

Né à Shanghai en 1961 et vivant à Genève, depuis son arrivée en 1989 pour ses études à l'école des Beaux-Arts, Qiu Jie pratique les assemblages d'images mêlant publicités, vêtements de vente par correspondance, images populaires: autant d'éléments visuels qu'il dépeint avec minutie. Rien n'est tout à fait réel ni complètement imaginaire. S'exprime ici l'être intime de l'artiste et son appartenance à l'Orient autant qu'à l'Occident. L'initéque porte Qiu Jie à cette quête d'images et à l'exploration de leurs rapports entre elles est pour partie liée au spleen de son pays natal (la Chine), en même temps qu'un attachement à son pays d'adoption (la Suisse). Il tient aussi à sa culture d'origine, celle d'une Chine tiraillée entre consumérisme et tradition. Pas étonnant dès lors que l'œuvre de Qiu Jie fasse penser au collage qui, comme l'a si bien montré Max Ernst, parle de l'inconscient et du théâtre de nos vies. Pourtant, ni ciseaux ni colle ne sont utiles aux rencontres poétiques de Qiu Jie.

La Grande Neige,
2017-2020
Tableau, huile
sur toile de coton,
vernis brillant
160 x 200 x 2 cm
n° inv 2021-028

Cette composante est frappante dans *La Grande Neige* où se côtoient Roger Federer, un homme à tête de chat (autoportrait de l'artiste) jouant au go en buvant du thé, deux jeunes femmes – l'une en robe de soirée, l'autre en costume de paysanne chinoise – devant une échoppe traditionnelle, un carf et des pies, le tout plantés dans un décor entre faits réalistes ou fictifs. On l'aura compris, le jeu, le vide ne sont pas franchement son genre. En mettant ici en scène son univers identitaire dans un foisonnement de détails, Qiu Jie nous renvoie à notre propre rapport au monde et à nos origines.

GV



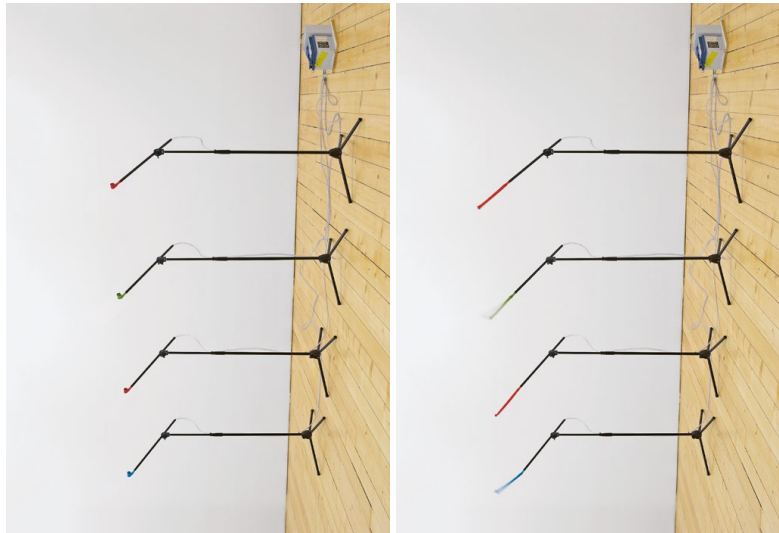
Delphine Reist
Sion / Suisse, 1970

L'univers proposé par Delphine Reist est un monde dans lequel l'humain n'a pas (plus) sa place et où les objets de son activité quotidienne, liés notamment au travail et à la production, acquièrent une certaine indépendance. Perceuses, chaises de bureau, stores ou autres aspirateurs constituent ainsi ses sculptures-installations, que l'on pourrait aussi qualifier de ready-made activés. Car les éléments que Delphine Reist s'approprie ne restent jamais ni tranquilles ni muets; ils ont une activité propre qu'il s'agit pour eux de réaliser en-dehors de la volonté du spectateur ou de la spectatrice. La partition prévue par l'artiste fonctionne généralement par le mouvement ou le son, introduisant dans l'espace d'exposition une forme d'inquiétante étrangeté. Le décalage ainsi opéré permet d'ailleurs de rendre visibles des éléments souvent nécessaires à la réalisation même de l'exposition que l'on a plutôt tendance à cacher.

Discours (I),
2009-2015
Installation,
quatre pieds de micro,
quatre pieds de compres-
sion, deux piles de 4500
mAh, deux piles de 1800
mAh, deux piles de 1200
mAh, deux piles de 900
mAh, deux piles de 600
mAh, deux piles de 300
mAh, système électronique
Arduino
156 x 330 x 144 cm
(hors tout)
n° inv 2021-014/1a.5

Discours (I) s'inscrit dans cette catégorie de pièce « commentaire » de l'exposition, qui porte de fait un doute sur son propre statut (œuvre ou dispositif temporaire). Ici ce sont quatre pieds de micro côte-à-côte, comme prêts à accueillir le discours d'inauguration de l'exposition, exercice obligé mêlant interventions des politiques, présentation du projet, remerciements aux artistes et aux sponsors ainsi que flagorneries éven-tuelles. Le sérieux de ce moment est d'emblée contre-balançé par les impertinents sifflets langues de belle-mère qui sont activés via un compresseur de voiture. Toutes les trois minutes environ, au bruit du sifflet se mêle celui d'un klaxon, suivant un rythme inspiré de slo-mo de manifestant-e-s, affirmant une position vindicative, peut-être critique, en tous les cas assez agaçante.

IV



Delphine Renault

Paris / France, 1984

Marquées par une apparente simplicité formelle, les œuvres de Delphine Renault se plaisent à questionner les espaces dans lesquels elles interviennent, à les transformer, à les retourner. Installations, sculptures, peintures et interventions en extérieur convoquent aussi bien les formes de l'art géométrique que des références au paysage, à la nature ou à l'univers de la montagne. Ce sont des œuvres à expérimenter, tant elles interrogent la vision de celui ou celle qui regarde, son point de vue, par un jeu d'échelle ou de caché/révéle qui se déploie en plusieurs étapes.

Visible 7/7 et sur rdv, 2015

Installation, impression sur bâche microperforée PVC, douze œillets latéraux, 372 x 272 cm
n° inv 2021-032

L'œuvre *Visible 7/7 et sur rdv* est à l'origine une œuvre *in situ* réalisée pour la Milkshake Agency, espace d'art et atelier de l'artiste genevoise Alexia Turin, dont Delphine Renault reprend le principe de manière programmatique. Elle interprète en effet au pied de la lettre l'invitation à intervenir sur la vitrine, lieu dédié aux expositions. Considérant cet espace comme une surface, elle reproduit à l'échelle 1:1 la photo de l'entrée sur une bâche microperforée, et l'accroche pendant la durée de l'exposition à l'endroit même qu'elle représente – perturbant la perception du lieu ainsi que les habitudes des utilisateur·rice·s qui devaient emprunter un autre chemin pour entrer. Évoquant les bâches d'échafaudages qui reproduisent le bâtiment caché pendant des travaux, cette pièce permet également de souligner le rôle important de cet espace d'art / atelier d'artiste sur la scène artistique genevoise depuis plus de 20 ans.

IV



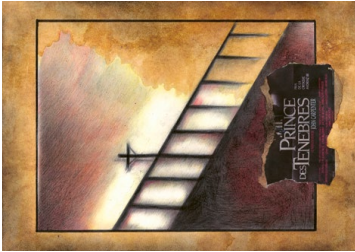
Christophe Riotton

Genève / Suisse, 1973

Véritable mélange d'impressions, de techniques, de projections de l'esprit et de sensations physiques, épidermiques, la série de vingt-quatre affiches de cinéma dessinées et réinterprétées par Christophe Riotton entraîne le spectateur sur un terrain aussi trouble que le film choisi en exergue: *L'inconnu du lac* d'Alain Guiraudie, un film sur le désir, sans triche et sans ambages. Si l'artiste considère ce dessin comme un intrus dans cet ensemble faisant référence à un cinéma d'épouvante populaire, il n'en reste pas moins que s'y cache, en sous-main, une même appétence. L'aspiration et l'attrait du trait, sans artifice, qui définit tout le travail graphique de Christophe Riotton, se retrouve ici densifié, dans une superposition de strates, tant de références iconographiques que de traitements ou de procédés (collage, gravure, encre, crayon, pastel, feutre). C'est sur des points d'accroche différents que se construisent tous ces dessins, une image précise extraite du film, le détail d'une scène ou d'un personnage, la police du titre, la teinte d'un souvenir, « la patine d'une époque » pour reprendre les termes de l'artiste, autant de manières d'entrer dans l'évocation de l'objet cinématographique. Il s'agit là d'un hommage tendre et sensible, d'un regard foisonnant et passionné sur le cinéma de genre, il s'agit là d'un travail, sensible et passionné, de dessin.

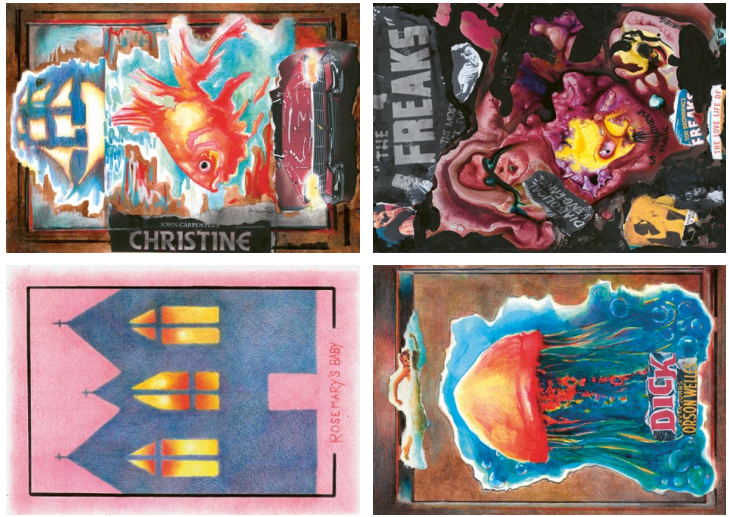
SC

L'inconnu du lac, 2020-2021
Ensemble de vingt-quatre dessins, vinyle, encre, crayon de couleur, craie grasse, fusain, gouache, collage, linogravure
29,7 x 42 cm
papier
(chaque dessin):
189 x 95 cm
(ensemble de vingt-quatre dessins)
n° inv 2021-040/1 à 24





Credits photographiques: Christophe Hueton, Genève



Anne Rochat
Le Lieu / Suisse, 1982

Anne Rochat met son corps à l'épreuve dans des performances que l'on peut partager en deux ensembles. L'un s'intitule *Doris Magico* – du nom de son double – et regroupe, à ce jour, six séries de performances créées entre 2009 et 2020 et présentées sous forme de vidéos ou de photographies. Chacune d'entre elles consiste en une action simple exécutée par l'artiste. Parallèlement à ce corpus, Anne Rochat conçoit des performances réalisées en temps réel en présence du public et/ou prenant la forme d'une captation filmique, qui sont ancrées dans un contexte spécifique et qui se déroulent sur une durée généralement longue. Elle se prête à diverses expériences, à diverses violences, comme celles d'arracher une moquette avec ses dents, d'étreindre nue un bloc de glace, ou encore de nager dans les eaux sombres et froides d'un lac, tel que dans cette vidéo.

3mat, 2015

Vidéo de performance, vidéo, couleur, son
51 min 24 s
n° inv 2022-001

Le 19 septembre 2015, à 19h45, Anne Rochat s'est en effet lancée dans la traversée du lac de Joux, situé à 1'003 m d'altitude, dans le sens de la longueur. Elle a accompli cette traversée de 13 km en brasse coulee. La performance *3mat [Vallée de Joux]* a duré environ 4,5 heures. Elle fut retransmise en direct au Centre culturel suisse de Paris et elle est ici restituée dans une version filmée écourtée. En soumettant son corps à des conditions extrêmes, Anne Rochat fait œuvre de résistance. Elle dépasse ses limites, l'inconfort d'une situation critique, et fait d'un acte physique la métaphore d'une posture d'opposition à adopter face à toute forme d'oppression.

LSCH

Alan Schmalz
Genève / Suisse, 1987

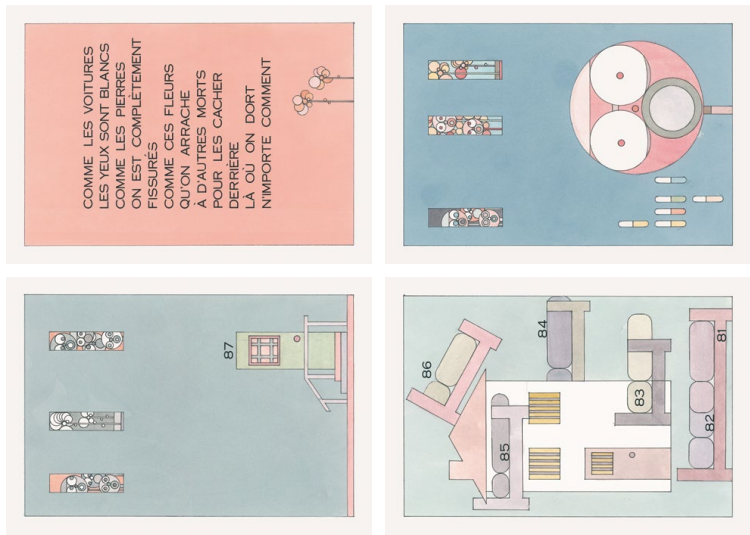
Objets de récupération, matériaux usagés, formes surannées, papiers défraîchis, l'usure est un indice qui traverse le travail d'Alan Schmalz; elle n'est pas seulement le signe du regard circospect que porte l'artiste sur une société perdue dans la (sur)production, mais elle renvoie plutôt à une histoire de l'usage et de son potentiel, toujours actif. Dessin, collage, installation, sculpture sont autant de pratiques que l'artiste agence et réinvente, dans des œuvres à décorquer. A chaque fois, il donne les accessoires d'un récit à faire ou à refaire: l'objet déjà passé, usé, s'inscrit dans une nouvelle histoire, celle que présente l'artiste, et conjointement s'ouvre sur des virtualités dans lesquelles chaque spectateur est impliqué à tisser et à invoquer sa propre trame narrative. A travers la matière, c'est un art de l'évocation, particulièrement sensible et subtil, que dessine Alan Schmalz.

Le bal des estomacs (une histoire pour les enfants) a été réalisé spécifiquement pour l'espace Vollandes 13 à Genève et pour être présenté en vitrine sous la forme d'une suite de vingt-et-un dessins. Suivant un système séquencé, Alan Schmalz s'est trouvé ici confronté à une problématique nouvelle pour lui: celle de construire le développement d'un récit à travers les images tout en leur conservant un statut indépendant et autonome. Progressivement un vocabulaire se met en place, de manière restreinte, contenue: des formes géométriques simples, identiques mais toujours différentes (la maison, le lit, l'automobile...), des personnages aussi schématisés qu'expressifs, un lexique clos, mêlant chiffre, texte et image, par lequel s'essaient toutes les permutations possibles. Un petit théâtre du monde, abstrait, minimal, éloquent.

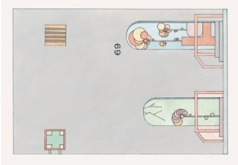
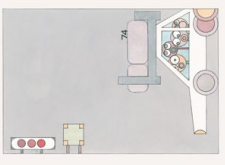
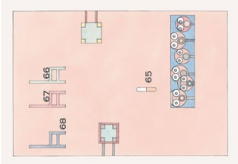
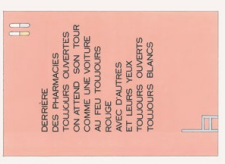
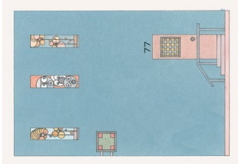
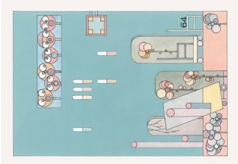
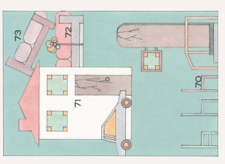
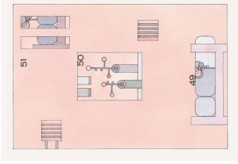
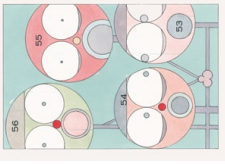
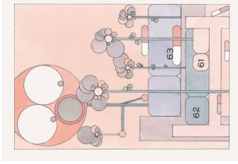
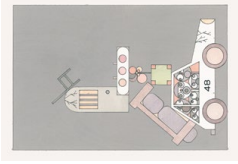
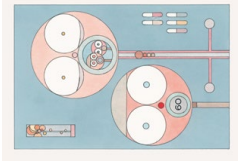
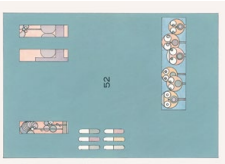
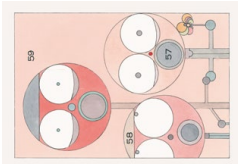
SC

Le bal
des estomacs
(une histoire
pour les enfants),
2021
Ensemble de
vingt-et-un dessins,
aquarelle, huile, encre
et Letraset sur papier
d'archivage
(chaque dessin)
n° inv 2021-003 / 1/121

91



90



Peter Stoffel

Saint-Gall / Suisse, 1972

Dans les œuvres de Peter Stoffel, la nature n'est jamais loin. Chacune d'elles est à comprendre comme le fragment d'un paysage invitant le spectateur à reconstituer les éléments d'une contemplation inachevée. Pourtant, il ne s'agit pas ici d'une démarche de représentation selon des modèles canoniques voulant guider le regard dans les couloirs de la perspective, mais plutôt d'une forme de désorientation recherchée par l'artiste ouvrant tous les canaux de la perception. Le souvenir, les stratifications, la récréation à partir d'images intérieures ou contemplées, toutes les panoplies qu'éveille en nous la vision d'un paysage sont autant d'éléments auxquels on est invité à réfléchir.

Ces deux œuvres, acquises par le FMAC en 2021, nous placent face à ce travail de narration qui articule mémoire et création. *Ohne Titel (fraktaler Baum II)* de 2016 traduit le feuillage d'un arbre à travers des formes géométriques dessinées et peintes sur du papier. *Das unbeschreibliche Lächeln der Natur XIV*, une huile sur toile de coton datant de 2020, suggère à travers des carrés de dimensions variables des ouvertures par lesquelles il est possible de voir la ligne d'horizon. Comme dans ses œuvres plus anciennes, c'est la notion même de présence de la nature qui est questionnée. Même au travers d'éléments abstraits nous sommes amenés à éprouver de manière nouvelle le rapport à la terre. Le statut d'indice conféré aux titres de ces deux œuvres renforce cette invitation à construire un récit autour du paysage pour finalement « l'habiter » autrement. Peter Stoffel, est né à Appenzel : la montagne et la nature l'ont toujours accompagné. Deux thématiques fondamentales qu'il explore inlassablement.

GV

95

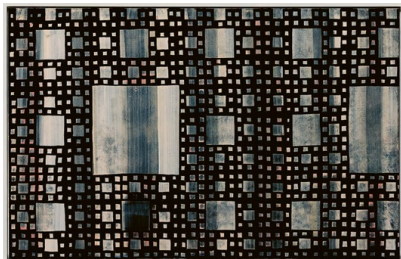
Credits photographiques : Lucas Olivet, Genève

Das unbeschreibliche Lächeln der Natur XIV, 2020

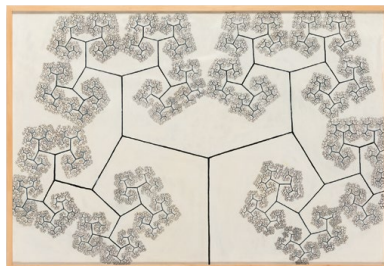
Tableau, huile
sur toile de coton
113 x 73 cm
(avec cadre)
n° inv 2021-024

Ohne Titel (fraktaler Baum II), 2016

Dessin
huile sur papier
173 x 119 cm
(avec cadre)
n° inv 2021-025



2021-024



2021-025

94

Alexia Turlin
Genève / Suisse, 1973

Artiste, médiatrice, accompagnatrice en montagne, Alexia Turlin développe plusieurs pratiques qui ont en commun une certaine attention aux autres et à son environnement. Établie entre Genève et le Val d'Hérens en Valais, elle est fascinée par le territoire des montagnes, qu'elle explore inlassablement dans ses dessins botaniques mais surtout dans ses peintures de montagne-eau. Apparitions atmosphériques, parfois référencées à des sommets existants, les contours se précisent pour s'évanouir en nuages, en couleurs. Des couleurs, des paillettes viennent parfois égayer ces peintures qui renvoient aussi bien à la perception personnelle de la montagne qu'aux questions environnementales et de réchauffement climatique.

Le beau menace fait quant à lui partie d'un pan de l'œuvre de l'artiste plutôt consacré à l'écriture, qui puise dans une collection de phrases trouvées ou entendues. Comme une note laissée sur un Post-It avec sa propre écriture, réalisée en découpe laser sur inox poli miroir, l'œuvre a été conçue pour un projet en vitrine à Sierre et pouvait refléter les passants et passantes dans la rue comme les montagnes environnantes. Reprenant une expression curieuse et antithétique utilisée semble-t-il par les paysan-ne-s vaudois-e-s en parlant de la météo, Alexia Turlin l'introduit ici avec malice dans le champ de l'art, où elle prend une tout autre dimension. Qu'est-ce qui est beau et comment on le voit? Comment cette phrase impacte-t-elle sur ce qui est relégué? Qu'est-ce que le miroir dit de soi?

IV

Le beau
menace, 2020
Miroir, découpe laser
sur inox poli, pailles
plak, toile inox poli
miroir, LED
130 x 90 x 2 cm
n° inv 2021-008



Florence Vuilleumier

Genève / Suisse, 1974

La question de l'identité, partagée ici entre deux cultures (vietnamienne et suisse), un parcours passé à travers la danse et la performance, des études en sinologie sont autant d'articulations qui orientent la démarche de Florence Vuilleumier et qui en marquent les fondements. Dans son travail, en effet, l'artiste conçoit le dessin comme une écriture, avec une extrême conscience du tracé qui se fait signe, portant une attention particulière à l'expression du mouvement dans la marque du trait.

Sans titre, 2015

Série de six dessins,
gouache sur papier
29,7 x 21 cm
(chaque dessin)
n° inv 2021-016 à 021

La série de feuilles *sans titre* se caractérise par l'utilisation d'une gouache aqueuse comme si le sujet se construisait directement et conjointement au tracé de la main et au mouvement du pinceau; en exploitant chacune des nuances déposées par la densité contenue de la matière. La forme se révèle – dissolution (de la substance picturale) et dévoilement (du sujet) se rencontrent ici, composent et se composent ensemble.



2021-017



2021-019



2021-016



2021-018

Pour Oyster II (蚌) une goutte d'encre rouge est déposée sur la feuille à l'aide d'une pipette, puis étirée avec soin afin de construire le trait, le signe, on peut y percevoir l'influence de l'Extrême-Orient, dans le titre, dans cette couleur rouge si caractéristique, mais également dans la pratique, l'économie et la justesse du tracé. Ici, cette économie et cette précision du trait se confrontent à l'ampleur de la feuille, dans une dimension qui sort de l'intime, dans laquelle le corps est contraint de s'impliquer autrement.

SC

Oyster II (蚌),
2015
Dessin, encre
sur papier
204,5 x 141 cm
n° inv. 2021-022

Credits photographiques: Florence Vuilleumier, Genève

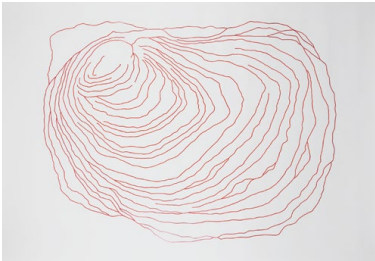
101



2021-021



2021-020



2021-022

100

Il était une fois, une comédienne, qui après 18 ans de théâtre, tira subitement sa révérence à la scène et se retira chez elle. Elle avait toujours dessiné, de manière décomplexée, « pour ça sorte », sans rien montrer à personne. Elle plongeait en elle-même et se mit à broder. Le temps se dilata. Elle écouta à l'intérieur d'elle les échos d'un monde bruyant, en tissa doucement des bribes avec du fil sur des petits carrés de tissus et se mit à tout relier ensemble. D'une lente percolation de notre société patriarcale naquirent, sous son aiguille, des histoires qui se mirent à courir comme les femmes avec les loups, librement, sauvagement.

Reprendre du poil de la bête,
2020
Broderie et peinture
sur soie, tissu coton
62 x 42 cm
n° Inv 2021-004

Reprendre du poil de la bête signe un retour de l'artiste, Élodie Weber, devant le public, autrement, après trois ans de gestation. Pour cette première, l'ouvrage peint et brodé, exposé en solo à l'espace Halle Nord à Genève, met à jour un univers peuplé de chimères, d'icônes religieuses, artistiques ou cinématographiques, reconnues ou de séries B, faites de poils, d'écaillés, d'écorces. Les références à Jérôme Bosch côtoient celles à David Lynch; les ronces y fleurissent et les mûres y sont succulentes. De sensuelles bouches « connes » s'interpellent sur un mode badin et profond à la fois. L'artiste égraine des fragments de phrase à travers les bandes tissées, comme des cailloux du Petit Poucet, pour ne pas égarer le regardeur sur ce chemin de forêt narratif. Elle joue avec les symboles, fureté dans l'inconscient collectif, interroge nos valeurs mondaines et devient conteuse. Même un peu sorcière, de celles qui rallument notre feu et invitent à hurler notre animalité et humanité communes...

SGV



Martina-Sofie Wildberger

Zurich / Suisse, 1985

Le délitement de la langue est un processus central aux performances de Martina-Sofie Wildberger. Il s'agit moins de prouver la difficulté de communication ou la vacuité de certains discours que de chercher d'autres formes d'échange ou de manifester le pouvoir du langage par sa puissance orale et verbale. La répétition cadencée d'un son ou de chaque mot d'une phrase selon différents intervalles, la répétition également synchrone ou discordante lorsque plusieurs performeurs et performeuses interviennent, restructurent le texte énoncé et entraînent des variations de sens, interrogeant notamment la valeur de la prise de parole et son rôle dans les interactions sociales. La mise en scène des performeurs et performeuses dans l'espace, qui s'allient ou se confrontent, et parfois prennent le public à parti, vient soutenir les fluctuations rythmiques.

VOICES, 2019Installation sonore,
7 pistes
15 min 02 s
n° inv 2022-027

L'installation sonore *VOICES* place le public au cœur d'un dialogue entre deux voix féminines, l'une d'origine humaine et l'autre de synthèse. Elles commencent par s'interpeller en se saluant par un « Hi » (qui se prononce comme « I », soit « je ») pour l'une et un « Hey » pour l'autre. Puis elles affirment leur présence en déclarant « I'm here » sur différents tons. Elles se cherchent (« Can you hear me? », « I can hear you. » et autres variations, jouant de l'homophonie avec « here »), se disputent l'attention du public. Leur échange progresse jusqu'à rivaliser par le cri, jusqu'à la cacophonie, jusqu'à l'es-soufflement. *VOICES* nous confronte au spectre de nos réactions lorsque nous entendons une voix – qu'elle soit artificielle ou non –, tout en nous demandant : qu'est-ce qu'une voix sans corps ?

LSCH

Ingrid Wildi Merino

Santiago de Chile / Chili, 1963

Ingrid Wildi Merino qualifie ses œuvres d'« essai-videos », c'est-à-dire qu'elles se situent entre le documentaire et la fiction, et qu'elles tirent parti des deux genres pour mettre en perspective le réel. L'artiste conduit généralement des entretiens filmés avec des gens ordinaires, puis réalise un travail de montage ciselé. Elle va souvent alterner des fragments tirés de ces entretiens pour brouiller la cohérence de la narration et laisser l'imagination du public travailler. Sur le plan formel, ses films sont simples, sans manières. Cette sobriété affirme le caractère objectif des témoignages, alors que les récits font l'objet d'une manipulation.

Si certains films partent de sa propre histoire et dépeignent les réalités quotidiennes du Chili, que l'artiste a quitté pour la Suisse, pays d'origine de son père, en 1981 pour des raisons politiques, d'autres portent sur des sujets qui ne la concernent pas directement mais qui traitent de problématiques relatives à sa condition de déracinée, telles la mémoire et l'appartenance culturelle, comme dans ces œuvres du début des années 2000.

Dans *Si c'est elle*, trois hommes, filmés sur un fond blanc, se remémorent une femme qu'ils ont connue. La mise en commun de leurs commentaires – les entretiens ne sont pas restitués de manière linéaire – fait progressivement apparaître un profil peu cohérent. Alors que l'on pense qu'ils parlent de la même personne, le film se clôt sur l'énonciation de trois noms différents. Cette issue nous permet de réaliser que nous brotons sans cesse à partir d'éléments réels.

Dans *Quelquepart I*, les anecdotes de projectionnistes filmés en plan rapproché sur leur lieu de travail sont transmises par bribes et intercalées les unes aux autres, avec pour bruit de fond le cliquetis d'une pellicule en train de défiler. On entend parfois également les questions posées par Ingrid Wildi Merino. Les projectionnistes évoquent leur métier et par ce biais la notion de fiction, la réception des films par le public et la suspension de crédulité. Leurs propos se concentrent peu à peu sur la mort à l'écran : bien que mise en scène, elle suscite diverses réactions chez le public qui peut autant

107

Si c'est elle,
2000
Installation vidéo,
vidéo Digital HD,
couleur, son
3,5 x 4,7 m (dimensions
de la projection);
9 min 47 s (en boucle)
n° inv 2021-057

Quelquepart I,
2001
Installation vidéo,
vidéo Digital HD,
couleur, son
3,5 x 4,7 m (dimensions
de la projection);
9 min 35 s (en boucle)
n° inv 2021-056



2021-057



2021-056

106

regarder des images d'une grand cruauté, conscient du fait qu'elles sont factices, que pleurer d'émotion en admettant ce qu'il voit. La cabine de projection est un lieu en retrait, d'où poser un regard objectif sur le film en cours de diffusion, tandis que la salle de cinéma nous assujettit à l'illusion de la fiction.

Kontinuum I,
2002
Installation vidéo,
vidéo Digital HD,
couleur, son
33 x 4,7 m (dimensions
de la projection);
9 min (en boucle)
n inv 2021-058

Enfin, dans *Kontinuum I*, deux germanophones et deux francophones de la région du Mittelland décrivent chacun-e un objet important à leurs yeux, tout en le manipulant. On perçoit dans leurs gestes la dimension affective de leur relation à cet objet. La progression narrative opérée par le montage va de la description de la fonction de l'objet – souvent détournée de celle usuelle – et de sa fabrication – souvent artisanale – au passage du temps et à la transmission. *Kontinuum I* est une collaboration avec Mauricio Gajardo, à l'occasion du pavillon Heimat Fabrik à Morat, dans le cadre d'Expo.02.

LSCH

Crédits photographiques: Ingrid Wildi Merano, Santiago de Chile



2021-058

FMAC
Collection d'art contemporain
Ville de Genève

Chemin du 23-Août 5
1205 Genève
T +41 (0)22 418 45 30
fmac@ville-ge.ch
www.fmac-geneve.ch

Site de la collection:
www.ville-ge.ch/fmac

Direction – Conseillère culturelle
en arts visuels et responsable
du FMAC

Michèle Freiburghaus

Conservateur
Yves Christen

Adjointe scientifique / art public
Marie-Eve Knoerle

Adjoint scientifique / collection
Stéphane Cecconi

Collaboratrice scientifique,
auxiliaire / vidéo
Maud Pollien

Régisseur
Thomas Maisonnasse

Collaboratrice scientifique /
médiation culturelle
Saskia Gesinus-Visser

Stagiaire / collection
Samantha Liberto

Chargée de production
manifestations
Sabine Vaucher-Wiese

Chargée de communication
Gaëlle Amoudruz

Service Culturel de la Ville
de Genève

Assistant de direction
Frédéric Leggiero

Gestionnaires de subventions
Emilie Fornezza
Céline Hofmann

Soutiens aux artistes
en arts visuels:
artsvisuels.sec@ville-ge.ch

Apprenti
Ehsan Rafai

Rédaction notices
Stéphane Cecconi (SC)
Yves Christen (YC)
Saskia Gessinus-Visser (SGV)
Marie-Eve Knoerie (MEK)
Myriam Poiatti (MyP)
Maud Rindt (MR)
Claude Schmidlin (LSCH)
Claude-Hubert Tatot (CHT)
Géraldine Veyrat (GV)
Isaline Vuille (IV)

Images couverture
Alexandre Bianchini, *Every Day*, 2003
Alan Schmalz, *Le bal des estomacs*
(une histoire pour les enfants), 2021
Design
TM - David Mamie, Nicola Todeschini
Impression
Atar Roto Presse SA

Hanspeter Ammann

Alexandre Bianchini

Rebecca Bowring

Nicolas Cilins

Claude Cortinovis

Rudy Decelière

Yan Duyvendak

Gilles Furtwängler

Christian Gonzenbach

Séverin Guelpa

Nina Haab

Yann Haeberlin

Paul Hutzli

Alexandre Joly

Andreas Kressig

Émilien Leroy

Evariste Maïga

Lyla Marsol

Lou Masduraud

Charles de Montaigne

Elena Montesinos

& Stéphane Gros

Gianni Motti

Matthias Pfund

Frédéric Post

Julien Prévieux

Qiu Jie

Delphine Reist

Delphine Renault

Christophe Riotton

Anne RoCHAT

Alan Schmalz

Peter Stoffel

Alexia Turlin

Florence Vuilleumier

Élodie Weber

Martina-Sofie Wildberger

Ingrid Wildi Merino

**État de situation des projets d'art public
liés aux PR-1294 et PR-1426 d'investissement
du FMAC – Collection d'art contemporain,
Ville de Genève – au 21 septembre 2022**

À l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève

Pour mémoire, jusqu'en 2017, le FMAC disposait d'un compte figurant au bilan de la Ville de Genève, alimenté par l'allocation d'un pourcentage prélevé sur les crédits de travaux de construction et de rénovation d'édifices propriétés de la Ville de Genève. La dernière production artistique réalisée sur ce budget est *The Wind You Never Felt* de l'artiste Rudy Decelière, intégrée au nouveau Pavillon de la danse et inaugurée en automne 2021. Depuis 2018, le FMAC est au bénéfice de crédits d'investissements votés par le CM, qui lui permettent de poursuivre ses missions concernant la politique d'art dans l'espace public, ainsi que de développer sa collection patrimoniale d'art contemporain, avec l'accompagnement de commissions spécifiques (voir brochure). À ce jour deux PR-cadre ont été votées : la PR-cadre 1294 (2018-2020) et la PR-cadre 1426 (2021-2025). Il est entendu que les projets d'art public sont engagés durant les années cadres mais leur temporalité suit celle des chantiers et se poursuit au-delà.

Projets sous le crédit d'investissement PR-1294

Le 10 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé le crédit d'investissement (PR-1294) d'un montant total de CHF 2'700'000.- destiné aux projets d'art dans l'espace public, aux acquisitions d'œuvres, aux rénovations d'œuvres mobiles et dans l'espace public. La part dédiée aux projets d'art public est de CHF 1'200'000.-.

Gare des Eaux-Vives

Projet en cours

Deux œuvres ont été retenues à l'issue d'un concours artistique mis en place en 2018, ouvert, international et en deux tours sur les espaces publics extérieurs du nouveau quartier créé autour de la gare des Eaux-Vives ainsi que dans un bâtiment de logements sociaux :

L'EAU VIVE de Mai-Thu Perret (CH) est une œuvre murale à grande échelle dont les dessins en carreaux de faïence émaillée sont inspirés de motifs d'Anni Albers, artiste et designer textile pionnière du Bauhaus. Le revêtement artistique est placé sur toutes les surfaces disponibles de l'espace de la piscine du centre sportif du « lot BC ».

Le projet *Ecran Basse: Imagined cinematic extension under (and over) land areas* de Rosa Barba (I) est prévu pour la Place Basse, une place qui accueille une sortie de la gare. Il crée un niveau géologique entre le sol et le sous-sol ainsi qu'un lieu praticable : un puits lumineux d'environ 80 mètres carrés et 1.5 m de profondeur, dont la forme s'inspire du principe du géoïde et qui aménage un banc en contrebas. Le fond du puits fonctionne comme un écran dont la lumière réagit aux rythmes du réseau ferroviaire souterrain et appelle ainsi les passant-e-s à y faire une pause contemplative.

Collaborations

DCTN / FMAC, AGCM et DPBA, Association de bureaux d'architectes Brauen Wälchli Architectes et Tekhne SA (BWTK), bureau d'architectes MSV

Calendrier

Selon le calendrier des travaux AGCM et DPBA, réalisation entre 2024 et 2025

Neon Parallax, phase V

Projet réalisé

Débuté en 2006, ce projet en plusieurs phases porte sur la réalisation d'enseignes artistiques lumineuses destinées aux toitures d'immeubles situées sur le pourtour de la Plaine de Plainpalais, une collection commune du FMAC et du FCAC (Fonds cantonal d'art contemporain, Genève) qui compte déjà neuf œuvres d'artistes locaux-ales et internationaux-ales. Le projet s'est enrichi de deux nouvelles œuvres en 2022, sur la base d'un concours sur invitation auprès d'artistes internationaux-ales:

Sans titre de Nathalie Du Pasquier (F) est une enseigne lumineuse dont les formes colorées et les volumes, familiers ou abstraits, oscillent entre bidimensionnalité et tridimensionnalité. Ces arrangements complexes s'intègrent au bâtiment du 14 avenue Henri-Dunant de manière à créer un dialogue géométrique et vivant.

«*ALDEZBF?*» *SUBLIME IMAGINATION* d'Olaf Nicolai (D) est une œuvre lumineuse dont l'écriture énigmatique s'inspire des retranscriptions d'Hélène Smith, une médium suisse qui affirmait communiquer avec les martiens, une fois entrée en transe. Les couleurs de l'enseigne se basent sur la position de Mars vis-à-vis de la Terre et varient du bleu au rouge selon sa proximité.

Collaborations

DCTN / FMAC, FCAC, régies et propriétaires des différents immeubles (partenaires pour la mise à disposition des toitures)

Calendrier

Phase V inaugurée en juin 2022

Crématoire de Saint-Georges

Projet en cours

Cette commande publique répond à une sollicitation du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) qui souhaite intégrer une intervention artistique à l'occasion de la rénovation des installations techniques du Centre funéraire et crématoire de St-Georges. En concertation avec les interlocuteur-trice-s du projet, la commission d'art public a effectué une commande directe à l'artiste Nathalie Wetzel (CH). Le projet proposé par cette dernière consiste en deux interventions d'après un travail photographique et pictural. La première se situe dans les chambres mortuaires, la seconde dans la nouvelle chapelle qui sera aménagée sur le même étage.

Collaborations

DCTN / FMAC, SPF, DPBA, les architectes mandatés, ainsi qu'un groupe de travail consulté en amont et constitué

de collaborateur-trice-s du SPF (agent-e-s funéraires, conseiller-ère-s funéraires, adjoint-e-s aux chambres mortuaires, chef-fe-s de convoi, gardien-ne-s de cimetière), de l'association Kaly (deuil périnatal), de la maison Tara (lieu d'accompagnement en fin de vie), et de collaborateur-trice-s de la morgue des HUG

Calendrier

Selon le calendrier des travaux DPBA,
réalisation en 2024

Projets sous le crédit d'investissement PR-1426

Le 25 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le crédit d'investissement (PR-1426) d'un montant de CHF 4'000'000.– destiné à la réalisation d'interventions artistiques dans l'espace public et aux acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection du FMAC. La part dédiée aux projets d'art public est de CHF 2'000'000.–.

Neon Parallax, phase VI

Projet en cours

Une phase VI est en préparation sur la base d'un concours sur invitation à des artistes locaux-ales. Une seule enseigne sera produite à cette occasion et sera installée sur la toiture de l'immeuble du boulevard Georges-Favon 39.

Collaborations

DCTN / FMAC, FCAC, régies et propriétaires des différents immeubles, partenaires pour la mise à disposition des toitures

Calendrier

Concours et réalisation prévus en 2023

Voie Verte d'Agglomération – tronçon quai du Cheval-Blanc

Projet en cours

D'Annemasse à Saint-Genis-Pouilly en passant par neuf communes genevoises, la Voie Verte d'Agglomération (VVA) consiste en un itinéraire de 22 km permettant aux usager-ère-s de mobilité douce de se déplacer sur un parcours adapté et sécurisé.

La VVA a également une fonction de corridor écologique, et l'approche environnementale et paysagère est développée en fonction des caractéristiques des zones traversées.

Dans le cadre de ce projet, le tronçon du Quai du Cheval-Blanc sera prochainement aménagé, et le FMAC a été sollicité afin d'organiser un concours sur invitation, international, dans le but d'y intégrer une intervention artistique qui traite de biodiversité et qui incite des collaborations entre artistes et scientifiques. Un groupe de travail pluridisciplinaire et inter-services a été créé et s'est penché sur le périmètre et les enjeux de ce projet.

Collaborations

DCTN / FMAC, AGCM, SEVE, Conservatoire et Jardin botanique de Genève, Museum d'histoire naturelle, MSV architectes urbanistes

Calendrier

Démarrage des travaux d'aménagement AGCM :
début 2023 (durée approximative de 2 ans)
Lancement du concours : début 2023 ; réalisation
selon le calendrier des travaux AGCM

Musée d'art et d'histoire (MAH)

Projet en cours

Afin d'accompagner les transformations du nouveau Musée d'art et d'histoire, le FMAC a été sollicité par la direction de ce dernier afin d'organiser un concours pour un programme d'interventions artistiques éphémères sur les espaces extérieurs et alentours du musée. Il s'agit d'un projet global, qui commence en amont du concours architectural et des travaux du MAH, et qui se développera en trois temps. Le premier concours propose une réflexion large sur l'ancrage du musée dans le tissu urbain et sa reconnexion à la ville.

Collaborations

DCTN / FMAC, MAH, DPBA, AGCM, SEVE

Calendrier

Lancement du premier concours : début 2023

MIRE

Projet en cours

Piloté par le FCAC en collaboration avec le Centre d'Art Contemporain le programme MIRE est lancé en 2018 dans le but de diffuser des œuvres audiovisuelles d'artistes contemporain-e-s, suisses et internationaux-ales, disposées sur divers supports dans les lieux clés des cinq gares du Léman Express. Des œuvres de la collection du FMAC ont été prêtées pour les premières éditions et dès 2023, le FMAC coproduira certains projets vidéo spécifiques.

Collaborations

DCTN / FMAC, FCAC, Centre d'art contemporain Genève

Calendrier

Coproduction dès l'automne 2023

Bourse art public

Projet en cours

Suite à une réflexion de la commission à propos de l'art public à l'échelle de l'espace public « mineur » (situations délaissées, placettes désaffectées, passages désuets, etc.), une bourse art public sera mise en place sur trois ans, éventuellement renouvelée sur le budget de la prochaine PR FMAC. Il s'agira de lancer un appel à projets éphémères, destiné aux artistes actifs et actives à Genève dans des situations non encore réglées par un programme d'aménagement, des espaces intermédiaires, ou des quartiers peu investis par l'art. Les projets artistiques pourront prendre diverses formes : performatives, dispositifs éphémères, projets participatifs, etc. Ils aborderont des thématiques de société et d'actualité.

Calendrier

Lancement du concours en 2023

Monument Shoah

Projet en cours

Une demande a été formulée par la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) et le Congrès Juif Mondial pour un projet de monument à la mémoire de la Shoah, lequel a été validé par le CA. Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir au périmètre, aux enjeux et questions mémorielles et aux artistes potentiel-le-s, en vue de lancer un concours international sur invitation. Un site dans le parc du musée de l'Ariana pourrait être mis à disposition par le canton pour accueillir l'intervention artistique. Les porteurs de projets financieront la production de l'œuvre.

Collaborations

DCTN/FMAC, CICAD, Congrès Juif Mondial, canton

Calendrier

En attente de validation du site pour lancer le concours

Projets hors PR FMAC

École des Vernets

Projet en cours

Dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), la Ville de Genève réalise un groupe scolaire complet sur l'ancien site de la caserne des Vernets. La fonction et l'architecture de ce nouveau bâtiment présentent un contexte très favorable à une intervention artistique dans des périmètres définis. L'intégration d'un projet artistique se fera en suivant un processus de concours sur invitation mené par le FMAC.

Collaborations

DCTN/FMAC, DPBA, architectes du projet

Calendrier

En attente de l'acceptation de la PR-1471 (DPBA)

École des Pâquis

Projet en cours

Le FMAC est sollicité afin de mettre en place un concours artistique qui réponde à deux objectifs: une demande des usager-ère-s de réinstaller de l'art dans les préaux de l'école (suite au déplacement et destruction des œuvres datant des années 1970) et repenser l'édicule de sortie de secours dans le préau central en un espace accueillant. Un groupe de travail formé d'associations d'habitant-te-s du quartier et d'enseignant-e-s de l'école, avec les architectes, le FMAC, le service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et la DPBA, a défini les enjeux et périmètre d'un concours artistique sur invitation.

Collaborations

DCTN/FMAC, DPBA, ECO, membres de l'école des Pâquis, de l'association des parents d'élèves et de la maison de quartier, architectes mandataires

Calendrier

En attente de la validation de la PR-1501 (DPBA)

4. Questions orales.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je voudrais apporter les réponses à la question orale qui m'a été posée hier par M. Pascal Altenbach. En fait, il y avait plusieurs questions... M. Altenbach s'interrogeait premièrement sur les allées du parc Bertrand et notamment celles qui longent l'avenue Peschier, et qui sont en mauvais état. Concernant la réfection des chemins endommagés, sachez que les différents services desquels nous attendions un certain nombre d'indications nous ont transmis enfin les informations qui nous manquaient pour déposer la proposition du Conseil administratif. Nous sommes en train d'en faire les dernières relectures. Vous serez saisis très prochainement de cette proposition en vue de son renvoi à la commission adéquate – je ne sais pas encore laquelle puisque c'est vous qui le déciderez.

A l'avenir, ces cheminements seront colorés de beige et en grande partie dégrappés afin d'y poser des revêtements argilo-calcaires semi-perméables. Cela étant, nous pensons à ce stade que c'est une mauvaise idée d'intégrer dans cette proposition la réfection des toilettes car cela relancerait tout le processus de consultation. On perdrait à nouveau un temps précieux pour la remise en état des cheminements endommagés. Par contre, étant donné qu'on a déjà commencé les travaux, cette proposition contiendra les éléments sur une plateforme logistique afin d'éviter la circulation des camions dans le périmètre de ce parc. Nous aurons également, vous le verrez, Monsieur le conseiller municipal, une délibération sur la restauration complète de la place de jeux de ce parc que vous connaissez bien, qui est très utilisée et très appréciée des familles du quartier. Voilà, c'est tout.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'en viens aux deux réponses aux questions orales que l'on m'a posées hier. La première nous venait de M. Daniel Dany Pastore qui constatait des effacements et de l'usure sur les marquages routiers des grands axes et notamment en cas de pluie. Il demandait si le sujet serait présenté à la commission des travaux et des constructions. Tout d'abord, Monsieur le conseiller municipal, les marquages routiers sur l'ensemble du réseau de la ville de Genève sont financés par les budgets d'entretien du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et cette question n'est donc pas spécifiquement soumise au Conseil municipal.

Il y a deux éléments qui peuvent expliquer que les marquages soient atténués. Dans le cas où la chaussée vient d'être refaite, la pose de peinture de signalisation se fait en deux temps. On applique d'abord une première peinture à simple composant durant un premier semestre, puisque dans un bitume tout récent des rejets peuvent contribuer à effacer les signaux. C'est pourquoi, après six mois, on pose de la peinture définitive qui contient des composants plus durables.

Je vous informe d'ailleurs que l'AGCM procède depuis six mois à des tests sur des peintures beaucoup plus compatibles avec l'environnement. Si l'efficacité est démontrée, nous poursuivrons dans ce sens; si elle ne l'est pas, eh bien, il faudra arrêter cette expérience. En conclusion, l'AGCM va procéder à des vérifications sur les grands axes, puisque c'était votre souci, et interviendra au besoin.

La deuxième réponse s'adresse à M. Daniel Sormanni, qui nous alertait sur la non-conformité de coussins berlinois à la rue Dancet. Ils poseraient des difficultés pour la ligne de bus TPG 35 qui emprunte cette rue. L'AGCM vérifiera d'ici à la fin du mois la conformité des coussins berlinois sur cet axe. Les TPG avaient signalé avoir rencontré des problèmes avec un coussin berlinois qui se situe à la hauteur de la rue Rodo. Ce ralentisseur a été quelque peu raboté il y a plus d'une année et, depuis lors, les TPG n'ont plus signalé de problèmes. Cela étant, les TPG devraient changer de type de bus en début d'année prochaine étant donné le grand succès de cette ligne TPG 35. Toujours est-il que l'AGCM va quand même vérifier la conformité des coussins d'ici à la fin du mois.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. J'avais deux questions orales qui étaient restées en suspens hier. La première m'a été posée par M. Ivanov concernant les grosses poubelles installées du côté du 21, chemin des Crêts-de-Champel qui gênent le passage. La Voirie m'a assuré que le nécessaire serait fait dans les trois jours au maximum. Il s'avère que ces gros bidons ont été mis là pour éviter des débordements. Normalement, ils sont fixés au sol au moyen d'une chaîne. Dans le cas de cet écopoint, il s'avère qu'une des chaînes était cassée et que l'autre n'était pas assez tendue, ce qui fait que ces bidons se sont parfois retrouvés un peu au milieu du passage. Ils seront donc refixés, ce qui permettra le passage des personnes à mobilité réduite ou des poussettes. Le nécessaire sera fait dans trois jours au maximum.

J'en viens à la question de M. John Rossi concernant les panneaux d'interdiction de stationner qui avaient été posés dans le cadre de La ville est à vous dans le quartier de Geisendorf. La section logistique du Service de la police municipale a débuté l'enlèvement des panneaux le 16 septembre, et le solde a été enlevé les 19 et 20 septembre.

Normalement, lors des manifestations de La ville est à vous, il est convenu avec les organisateurs de charger ces panneaux à l'issue de la manifestation et de regrouper l'ensemble de la signalétique en un lieu défini afin d'éviter des comportements regrettables, à savoir que l'on déplace la signalétique sur les trottoirs ou sur les places de stationnement. Il s'avère que le comité de La ville est à vous de Geisendorf a changé cette année. Manifestement, il n'avait pas encore toutes les informations nécessaires. Nous allons donc remonter ce cas aux organisateurs

pour que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Voilà ce que je pouvais vous dire sur les deux questions orales qu'il me restait d'hier.

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-477, «Laisser les artistes habiter là où ils travaillent».

Dans la mesure où personne n'en demande la lecture, je passe à notre point fixe dans la catégorie des rapports sans débat.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 mai 2022, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de l'approbation du projet d'abrogation du plan localisé de quartier PLQ N° 27 597-307 Cité universitaire, adopté par le Conseil d'Etat le 18 juillet 1984, situé à l'angle des avenues Louis-Aubert et de Miremont (PR-1520 A)¹.

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette proposition a été envoyée directement à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 7 juin 2022. Elle a été traitée sous la présidence de M. Denis Ruyschaert lors de la séance du 23 août 2022. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 27 597-307 situé à l'angle des avenues Louis-Aubert et de Miremont.

Séance du 23 août 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Mounir Boulmerka, chef de projet à l'Office cantonal d'urbanisme, et de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme (URB)

Sur ce projet concernant la Cité universitaire et comme introduction, M^{me} Perler déclare qu'il est question de logements destinés à des étudiantes et étudiants, logements qui manquent cruellement aujourd'hui. Elle ajoute que la

¹ *Mémorial* 180^e année: Proposition, N° 2, p. 88.

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé de quartier «Cité universitaire»

Fondation pour les logements étudiants a en l'occurrence des projets et mentionne qu'il s'agit dans ce cas d'abroger le plan localisé de quartier (PLQ) précédent.

M. Boulmerka remarque que le but de la démarche est de revoir à la hausse le nombre de logements et de rénover les logements existants. Il précise que le PLQ de 1984 commence à bloquer la situation et indique que le site est en zone de développement 3, ce qui implique l'obligation de passer par des plans d'aménagement. Il observe que le périmètre est destiné à compléter le tissu urbain selon le plan directeur cantonal (PDCn) et le plan directeur communal (PDCom) (slides 2 à 5 de la présentation en annexe). Il précise que cinq parcelles sont concernées, dont une appartenant à la Ville, le reste relevant du Canton et de la Fondation universitaire. Le site totalise une surface de 2,6 hectares (slide 6).

D'un point de vue rétrospectif, M. Boulmerka ajoute que le PLQ de 1984 a été adapté en 2006 pour permettre la construction d'un bâtiment. Il signale que la Cité universitaire ne bénéficie pas de protection patrimoniale, raison pour laquelle la fondation a entamé des réflexions sur une rénovation (slides 7 à 10). Elle a donc engagé un concours d'architecture en 2019. Il précise que c'est le bureau LRS qui est sorti gagnant et remarque que ce projet est passé en commission d'architecture et d'urbanisme, et que la commission l'a préavisé favorablement. Il termine cette rétrospective en mentionnant que ce concours a démontré que le PLQ de 1984 bride cet espace dont les aménagements extérieurs seront revus avec, entre autres, la disparition du parking existant au profit d'un parc (slides 11 à 18).

Enfin, l'auditionné observe qu'une abrogation de PLQ suit la même procédure qu'une adoption de PLQ, et fait remarquer qu'une enquête technique est donc menée. Il ajoute que l'enquête publique a été ouverte en avril 2022 et mentionne qu'aucune observation n'a été formulée. Le chef de projet termine sa présentation en indiquant que le Conseil municipal doit donc maintenant émettre son préavis (slide 19).

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il y a des impacts sur le centre sportif adjacent. M. Boulmerka répond par la négative. Le même commissaire fait alors remarquer que cette place de sport, qui est ancienne, aurait pu être revue. M. Boulmerka répond que cette place de sport ne relève pas de la fondation.

Le président demande si ce projet aura un impact financier sur les étudiantes et étudiants.

M. Boulmerka répond que cette question devra être posée à la fondation qui est à but non lucratif. Il estime que la fondation a intérêt à ce que les loyers ne

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé de quartier «Cité universitaire»

soient pas trop chers. Il rappelle en outre que le site est en zone de développement, ce qui implique un contrôle des prix.

Une commissaire demande de quelle catégorie de logements relèvent ces logements destinés aux étudiantes et étudiants.

M. Boulmerka répond que cet aspect dépendra de la subvention de l'Etat. Il ajoute que dans le cas qui nous occupe il ne s'agit pas de chambres, comme auparavant, mais de clusters.

Une commissaire demande si un nouveau PLQ viendra remplacer celui qui sera abrogé.

M. Boulmerka répond que dans certains cas il est possible de se passer d'un PLQ comme c'est le cas ici. Il précise que le département a de toute façon le pouvoir d'exiger du requérant toutes les obligations fixées par le PLQ.

En guise de conclusion, M^{me} Perler rappelle que l'élaboration d'un PLQ est de trois à quatre ans.

Les commissaires n'ayant plus de questions, le président remercie M^{me} Perler, M. Boulmerka et M. Doessegger pour leur présentation et leur disponibilité.

Discussion et vote

Le président ouvre le tour des prises de parole et rappelle que le délai est de cinq semaines et qu'il conviendra de respecter ce délai si une majorité de la commission souhaitait reporter le vote. Considérant ce calendrier, il demande si les commissaires souhaitent procéder au vote lors de cette séance du 23 août 2022.

Les commissaires donnent leur accord.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe votera ce projet compte tenu de sa qualité.

Un commissaire du Centre mentionne que son groupe votera également ce projet au vu de la pénurie de logements destinés aux étudiantes et étudiants.

Pour le Parti libéral-radical, un commissaire signale que son groupe votera aussi ce projet au vu de l'obsolescence des bâtiments actuels.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe votera également ce projet.

Concernant les Vert-e-s, une commissaire mentionne que son groupe fera de même.

La commissaire d'Ensemble à gauche déclare voter ce projet.

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé de quartier «Cité universitaire»

La commissaire de l'Union démocratique du centre annonce qu'elle en fera de même.

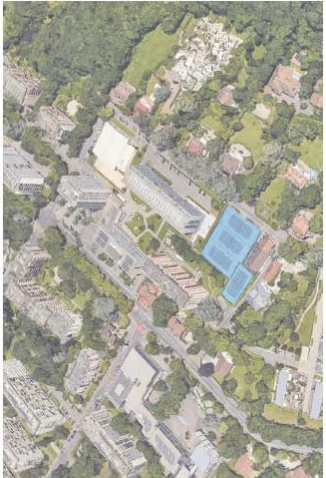
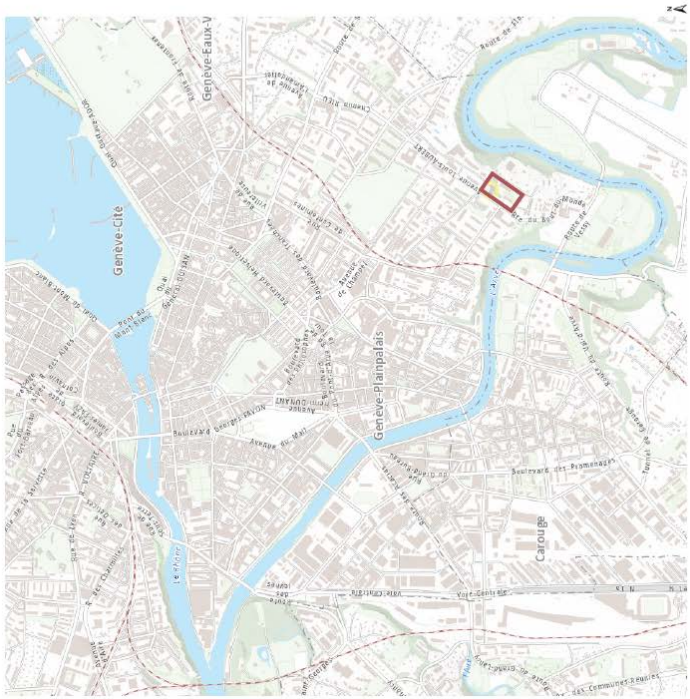
Mise aux voix, la proposition PR-1520 est acceptée à l'unanimité.

Annexe: présentation de l'Office cantonal d'urbanisme (séance du 23 août 2022)

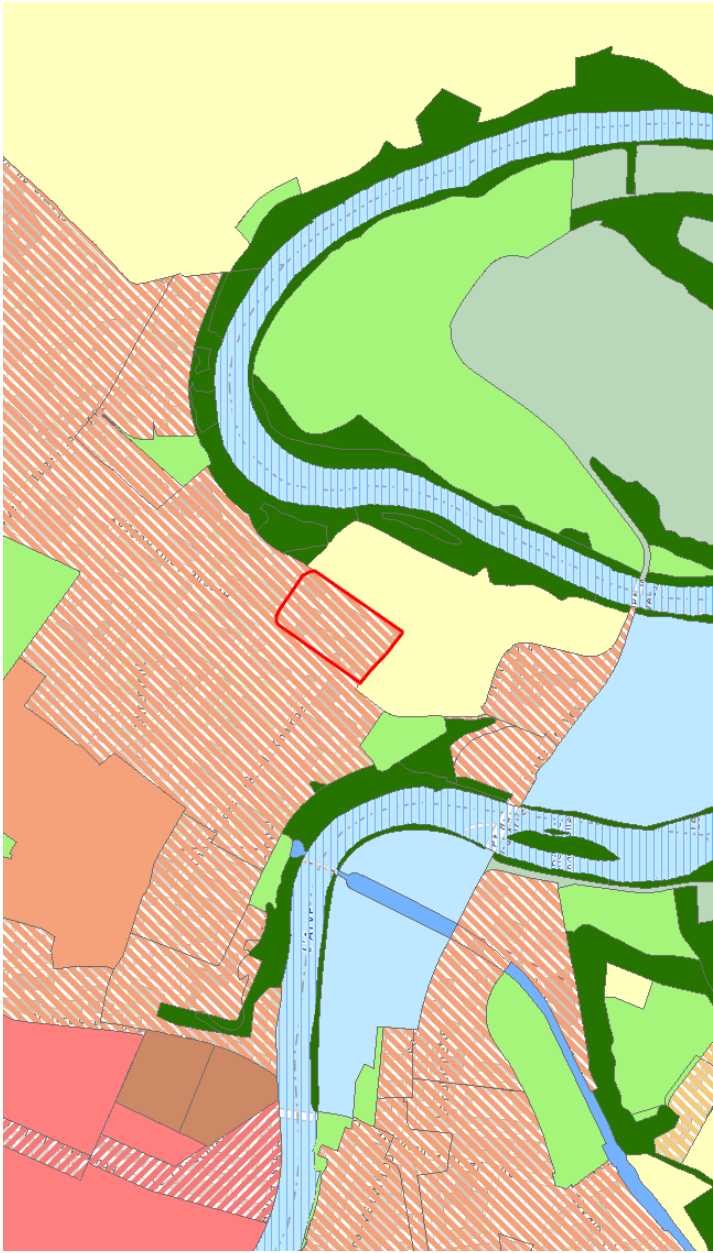
Projet d'abrogation du plan localisé de quartier (PLQ) n° **27597-307** Cité universitaire

Présentation à la commission de l'aménagement et de
l'environnement du Conseil municipal de la ville de Genève
du 23 août 2022

Situation



● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Zone d'affectation



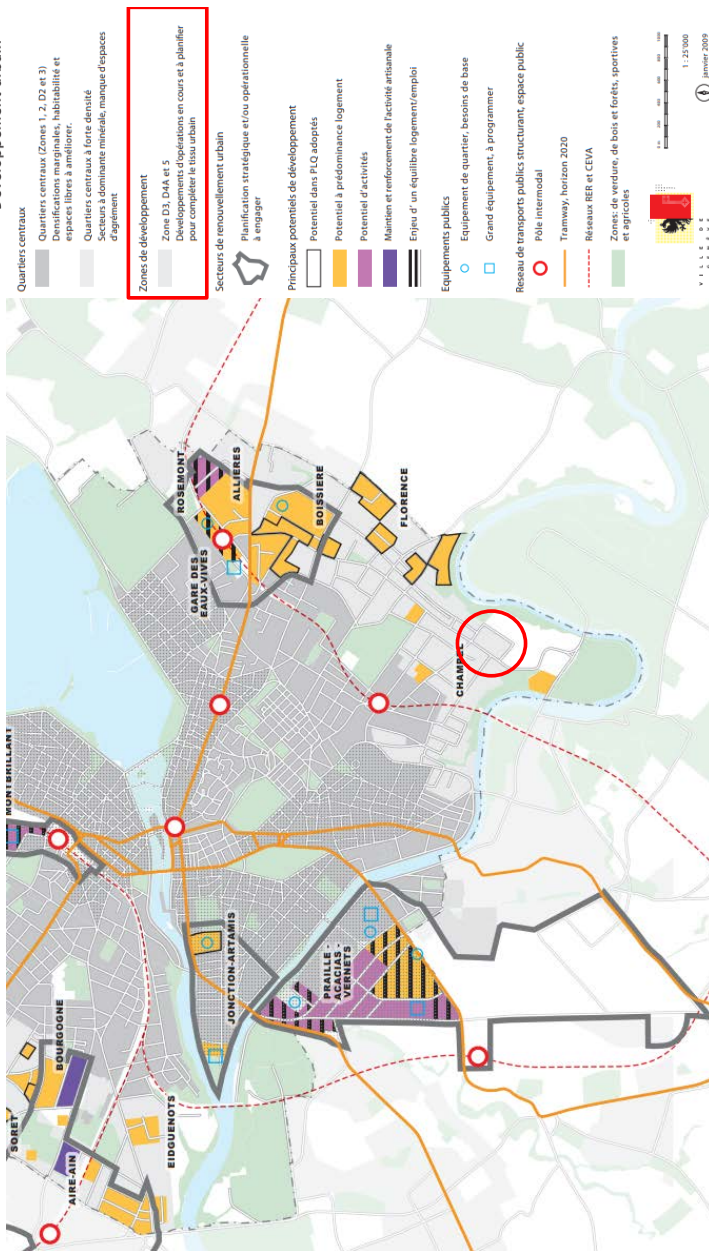


Planification directrice (PDCn 2030)

Fiche A02 : densification différenciée de la couronne urbaine

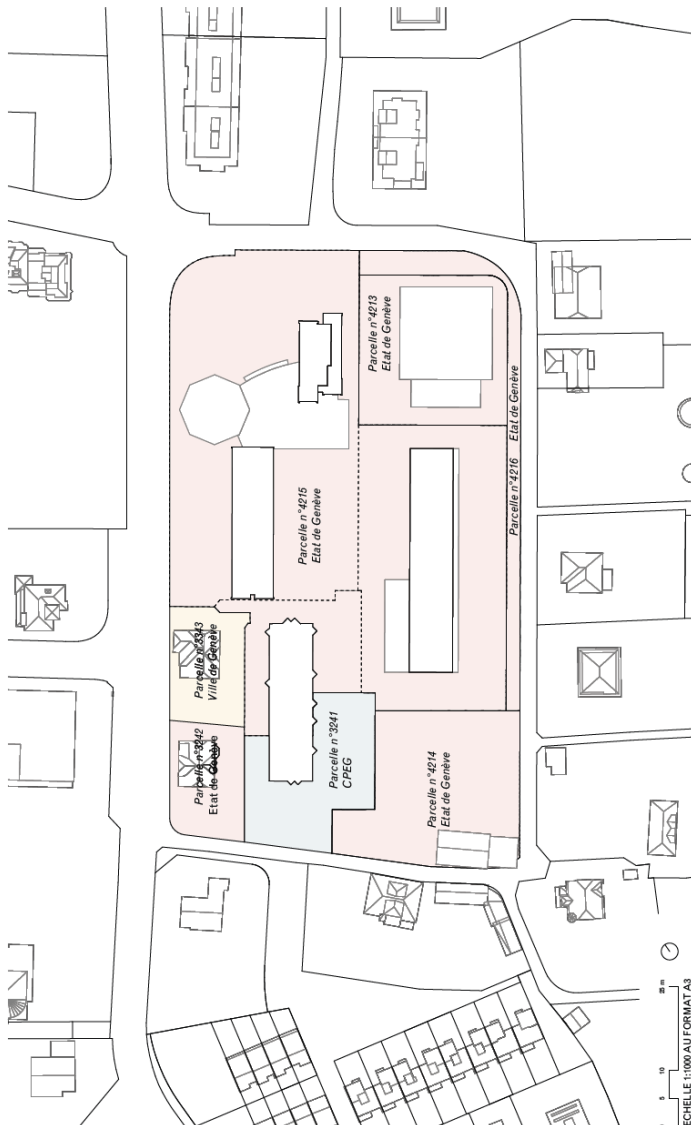


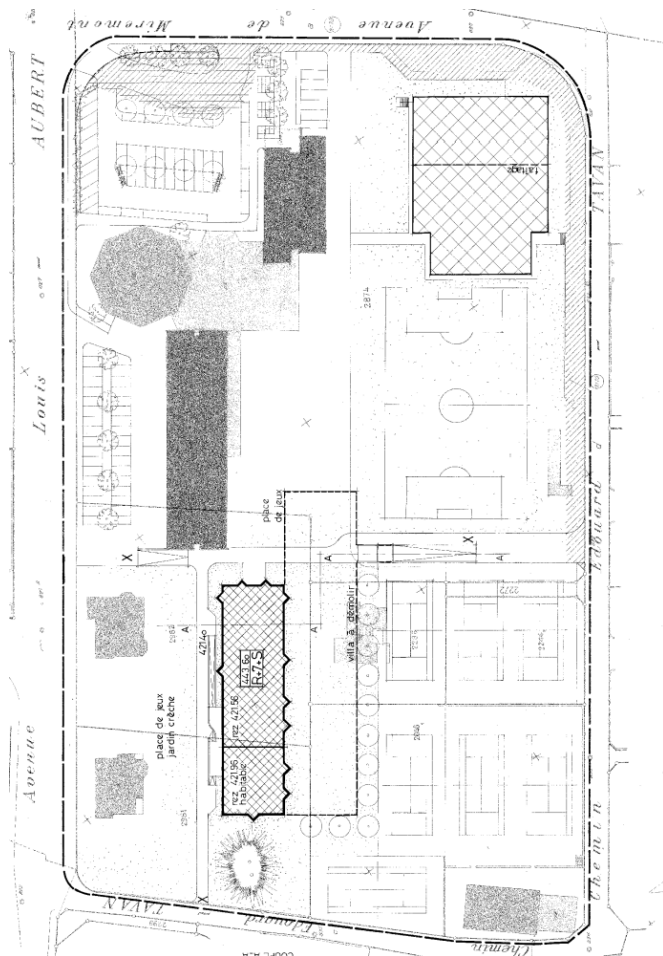
Planification directrice (PDCom Ville de Genève)



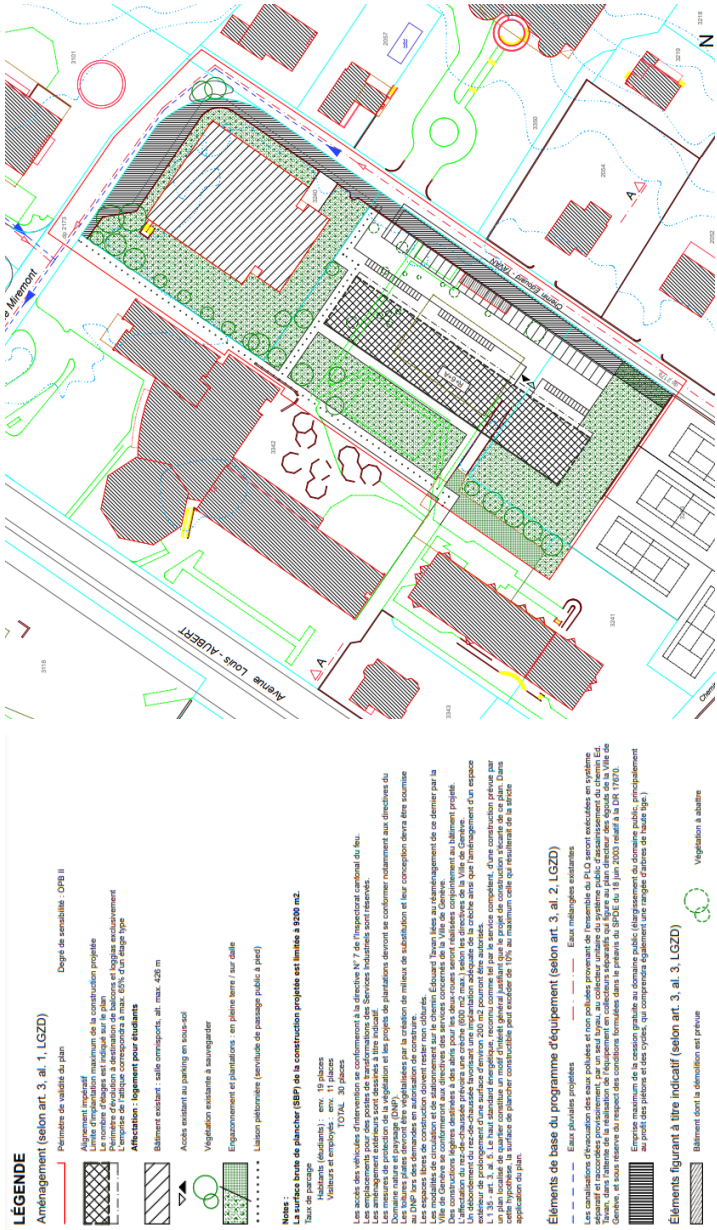


Foncier

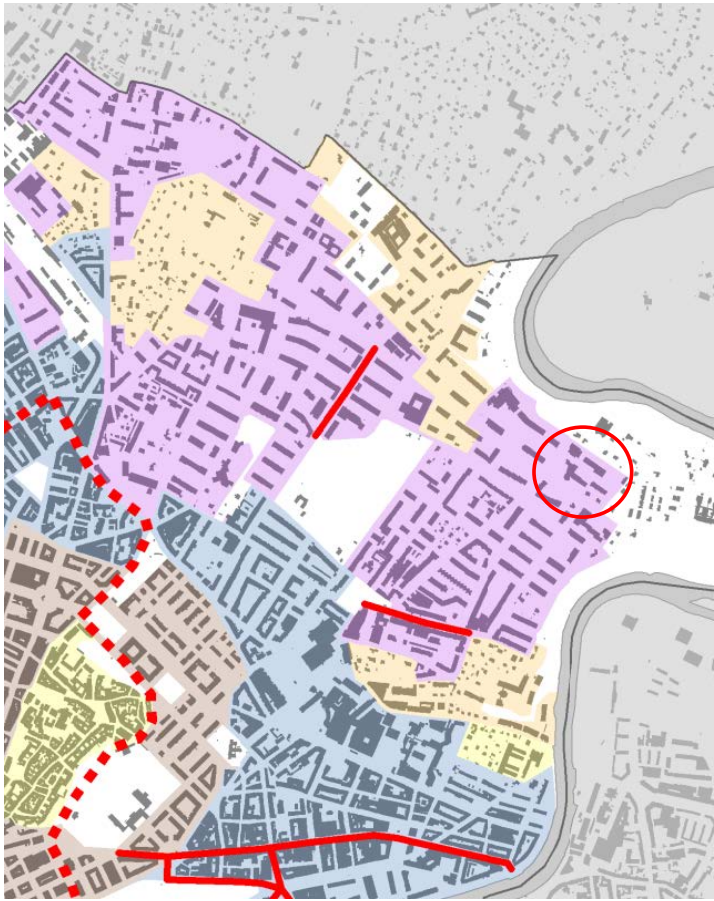


[illegible]

Planifications en force (PLQ 29412 adopté par le CE le 22.08.06)



Planifications en force (PUS adopté par le CE le 27.02.08)



REPARTITION LOGEMENTS / ACTIVITES (art. 5 à 13)

Secteurs	% minimum de logements	% minimum d'espaces verts
1	50 %	-
2.1	80 %	-
2.2	80 %	35 %
2.3	80 %	40 %
3	selon P.L.Q. cf art.7, al.2	selon P.L.Q. cf art.13, al.3

Zones hors des champs d'application
Zones de verdure, de bois et forêts, de villas (même zone), zone industrielle, secteur des organisations internationales et P.L.Q. adoptés après le 1^{er} janvier 2002.

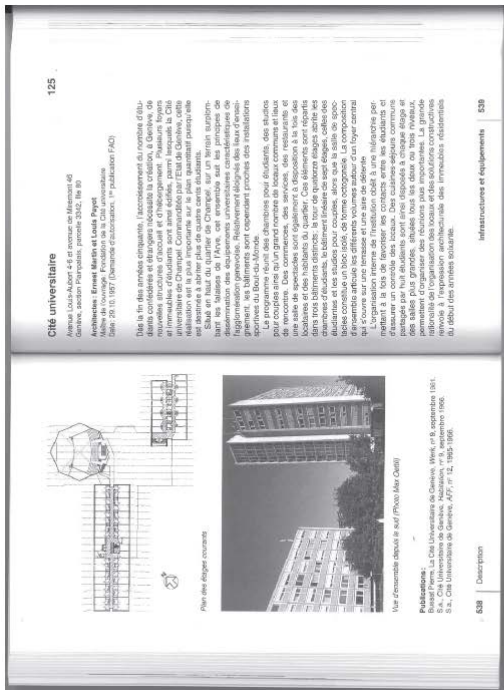
ANIMATION DES QUARTIERS (art. 9)

- Perimètre Centre Ville (Secteur A)
- Rues commerçantes de quartier (Secteur B)





Aspects patrimoniaux



> Extrait du livre :
“l'architecture à Genève 1919-1975”

République et Canton de Genève
Direction du patrimoine et des sites DAEL
Isabelle Charollais
Jean-Marc Lamunère
Michel Nemeç

- > La Cité Universitaire n'est pas et ne sera pas patrimonial (courrier du SMS)
- > Figure dans et architecture à Genève 1919-1975



Projets de la fondation de la cité universitaire de Genève (FCUG)

→ Concours d'architecture en 2019 : Démolition et reconstruction du bâtiment B de la cité universitaire de Genève

> Programme :

- > Logements étudiants pour environ 270 lits
 - des studios pour 1 pers.
 - des studios pour 2 pers.
 - des appartements pour un max. de 4 pers.
- > Dortoir d'environ 30 places
- > Commerces : laverie et épicerie
- > Administration
- > Locaux d'exploitation de la Cité U

FONDATION de la CITE UNIVERSITAIRE
GENEVE

PROGRAMME DU CONCOURS DE PROJETS
D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ
SUR INVITATION





Projet lauréat du concours (bureau LRS)

PERSPECTIVE DEPUIS LA COUR





Projet lauréat du concours (bureau LRS)

PERSPECTIVE DEPUIS L'AVENUE LOUIS-AUBERT





Projet lauréat du concours (bureau LRS)

Vu de la loggia de double hauteur



Ce concours a permis de démontrer que le PLQ 27597-307 est obsolète et que son image urbanistique n'est plus d'actualité.

Afin de permettre la réalisation d'un projet plus en phase avec les enjeux actuels, il est nécessaire d'abroger ce PLQ vieux de 38 ans.



Etat existant

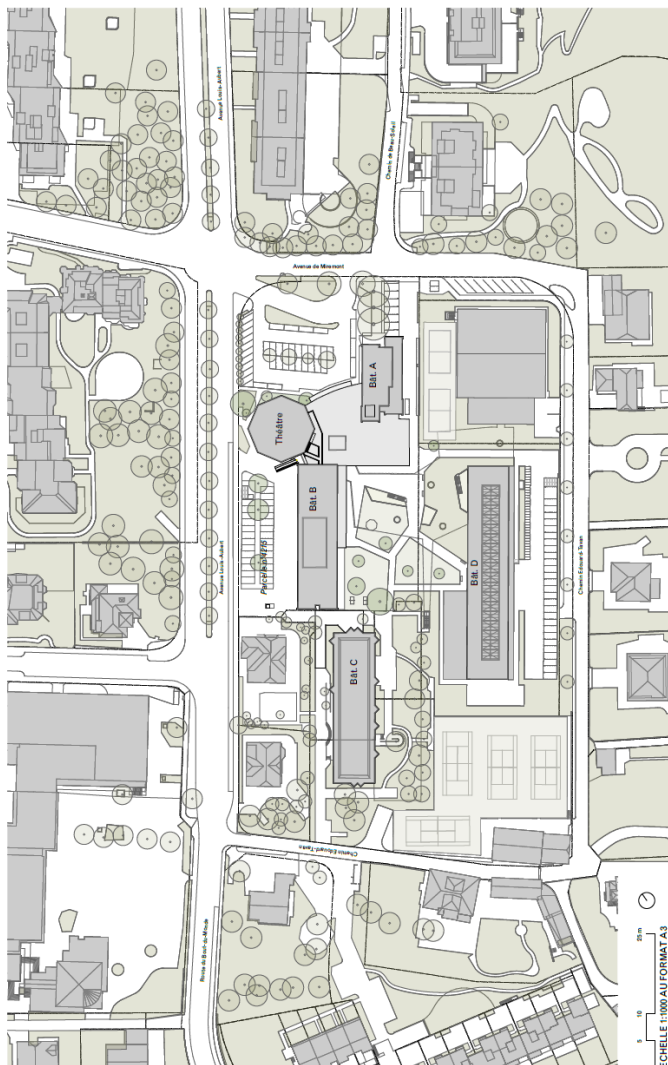


SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022 (après-midi)

2855

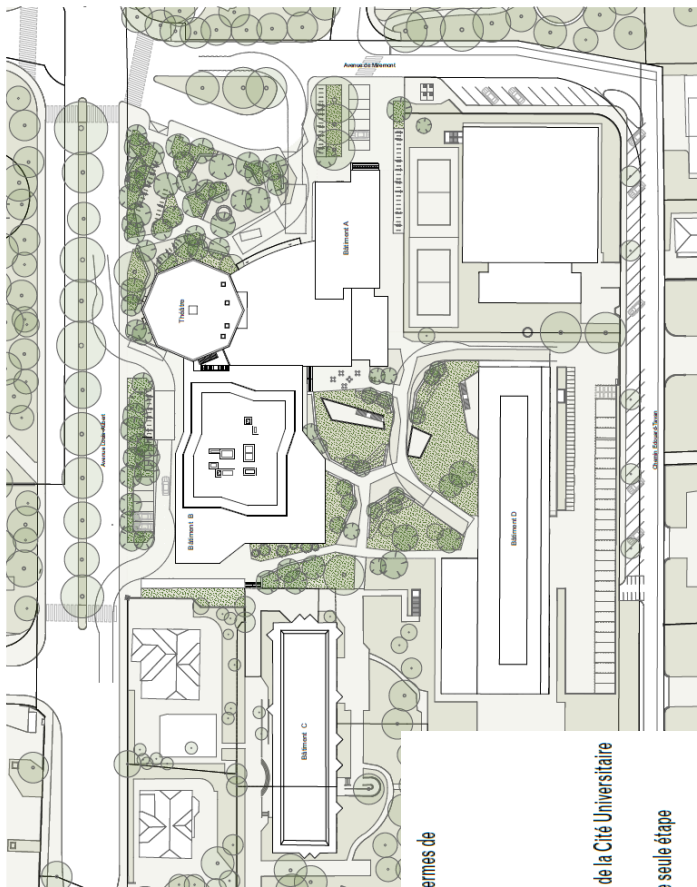
Proposition: projet d'abrogation du plan localisé de quartier «Cité universitaire»

Etat existant





Plan projet possible (DD 319'762 actuellement en instruction)



> Importance de la qualité des aménagements extérieurs en termes de

- réduction des places de stationnement
- perméabilité des sols
- biodiversité
- végétalisation et surface de canopée

> Importance de donner une vision globale au développement de la Cité Universitaire

> Préférence pour la réalisation de ces aménagements en une seule étape

Procédure

Enquête technique favorable avec un préavis favorable de la ville de Genève sous réserve qu'un accord entre la FCUG et la ville de Genève soit établi en lien avec le projet des aménagements extérieurs et les modalités de sa mise en œuvre.

Le projet d'abrogation du PLQ 27597-307 a été mis à l'enquête publique **du 21 avril au 21 mai 2022.**

→ **Aucune observation n'a été formulée.**

Prochaines étapes :

- Préavis du Conseil Municipal
- Procédure d'opposition
- Arrêté du CE approuvant l'abrogation

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé de quartier «Cité universitaire»

—***—

La présidente. Bien que ce soit sans débat, je constate que deux personnes ont appuyé, de sorte que ce n'est plus sans débat... Très bien. Madame la conseillère administrative, vous avez la parole.

(Ndlr: selon l'article 85bis du règlement du Conseil municipal (RCM) et sur décision des membres du Bureau, les rapports votés à l'unanimité en commission sont soumis sans débat au vote du Conseil municipal; cette décision peut être contestée si un groupe le demande. Le rapporteur ou la rapporteuse a toutefois la possibilité de présenter succinctement l'objet et le contexte.)

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Je n'interviens ici que sur l'amendement technique déposé par le Conseil administratif qui est du même type que celui pour lequel je vous ai sollicités hier, s'agissant du plan localisé de quartier (PLQ) «Acacias 1». Il vous demande:

Projet d'amendement

Article unique. – De préavisier favorablement le projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 27-597-307 situé à l'angle des avenues Louis-Aubert et de Miremont.

Nous serons ainsi, avec cet amendement, en totale conformité avec le Service des affaires communales. Je vous remercie de bien vouloir l'approuver.

M. Valentin Dujoux, rapporteur (Ve). Je prends la parole non pas pour ouvrir le débat mais en tant que rapporteur sur cet objet tant le sujet de cette proposition PR-1520 mérite quelques explications.

Cet objet a été traité à la commission de l'aménagement et de l'environnement en une seule séance et concerne la Cité universitaire qui se trouve dans le quartier de Champel, au terminus de la ligne TPG 3. Le projet concerne donc des logements étudiants.

Vous savez qu'il y a un véritable besoin à ce sujet en ville de Genève, qui est aussi une ville universitaire. Or, le PLQ de 1984 présente un certain nombre de blocages pour adapter cette parcelle aux nouveaux besoins. C'est donc pour ça que ce projet nous a été soumis.

L'objectif est bien la destruction-reconstruction d'un bâtiment afin d'y loger les étudiants. Le projet fait suite à un concours de 2019 et vise à faire en

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé de quartier «Cité universitaire»

sorte que l'ensemble bâti corresponde aux enjeux actuels, aussi bien en termes d'accueil des étudiantes et des étudiants que de nouveaux espaces, sachant – je le dis au passage – que certains espaces extérieurs, en l'occurrence le parking, seront transformés en un parc.

Pour finaliser ma brève intervention, sachez que la Commission d'architecture et d'urbanisme a émis un préavis favorable sur ce projet. Une enquête publique a été ouverte ce printemps, il n'y a pas eu d'observations... Le bâtiment actuel, qui sera donc voué à la destruction, n'a pas de caractère patrimonial particulier.

Je termine en vous disant que la commission a accepté cette proposition du Conseil administratif à l'unanimité.

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est accepté à l'unanimité (55 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée traitée sans débat est accepté à l'unanimité (61 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – de préavis favorablement le projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 27 597-307 situé à l'angle des avenues Louis-Aubert et de Miremont.

La délibération devient définitive.

7. Interpellation orale du 19 septembre 2022 de M^{me} Louise Trottet et M. Olivier Gurtner: «Occupation des sas cyclables par les deux-roues motorisés» (IO-324)¹.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Cette interpellation s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis, magistrate en charge de la sécurité et des sports. Elle a pour sujet les sas cyclables, ces zones de la voirie situées à l'avant de la file de véhicules motorisés stationnés aux feux et qui sont là pour protéger les cyclistes de différentes nuisances.

Je replace ce sujet dans le contexte... Alors que les pistes cyclables progressent petit à petit et que le nombre de vélos sur les routes augmente de manière proportionnelle, il existe encore des lieux stratégiques qui sont malheureusement dangereux pour les cyclistes – j'ai nommé les carrefours. Les statistiques montrent parallèlement que les cyclistes inhalent deux fois plus de particules fines que les autres usagers de la route, ce qui est ironique vu qu'ils n'en émettent pas.

Pour remédier à ces réalités, on a adopté le principe des sas cyclables ou sas vélos, suivant la terminologie. Ils ont été mis en place à certains endroits pour protéger les cyclistes du risque d'accident comme des gaz d'échappement dégagés par les véhicules à moteur.

Cependant ces zones dédiées aux cyclistes se retrouvent de plus en plus fréquemment occupées, pour ne pas dire squattées par les deux-roues motorisés – les motos comme les scooters. Cela, il faut le rappeler, constitue une infraction théoriquement passible d'une amende de 250 francs, selon la législation fédérale. Mais dans la pratique les contrôles de la police pour rappeler à l'ordre les motos ou les scooters qui gênent sont bien rares. La situation devient par moments intenable, avec des cas de motards qui refusent de quitter les sas cyclables malgré la demande répétée des cyclistes.

Les sas cyclables n'ont pas pour vocation d'être des aspirateurs à deux-roues motorisés. Alors que le transfert modal figure dans la Stratégie climat de la Ville de Genève, l'absence de la police municipale lorsqu'il s'agit de protéger le bon droit des cyclistes est tout à fait surprenante.

Avec mon collègue socialiste Olivier Gurtner, nous demandons donc ce soir à la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis quel est son plan pour remédier à cette occupation illégale de plus en plus fréquente des sas cyclables par les deux-roues motorisés. Nous attendons de la magistrate en charge de la sécurité et des sports qu'elle nous propose des mesures concrètes pour améliorer le respect du peu de la voirie qui est réservé aux cyclistes. Nous attendons par exemple

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 16, p. 2375.

Interpellation orale: occupation des sas vélos par les deux-roues motorisées

des campagnes de sensibilisation – et pourquoi pas également de répression – à l'intention des occupants illégaux de ces sas cyclables.

Je tiens à préciser que cette interpellation fait déjà suite à une question orale posée il y a environ un an à M^{me} Barbey-Chappuis dont la réponse n'avait pas réellement répondu à mes attentes. Un an plus tard, alors que la situation ne fait qu'empirer, nous espérons une réponse un peu plus ambitieuse sur ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Madame la conseillère municipale, je peux vous donner quelques éléments. D'abord peut-être vous rappeler que le fait de s'arrêter dans un sas lorsqu'on est un deux-roues motorisé, c'est du ressort du domaine contraventionnel. Nous avons émis 241 contraventions à l'encontre de ces usagers justement pour des infractions de circulation sur piste cyclable et occupation de sas cyclables aux feux rouges. C'était en 2021, sauf erreur de ma part.

Nous sommes bien évidemment attentifs à cette question. Je suis d'ailleurs moi-même cycliste et je me rends bien compte que c'est une problématique. C'est vrai que ces sas sont faits pour que les cyclistes puissent démarrer en toute sécurité et qu'ils sont régulièrement occupés par des usagers qui n'ont rien à y faire. Cela étant, la police municipale y est très attentive.

La loi sur la circulation routière est l'un des axes principaux du contrat local de sécurité (CLS), signé en début d'année avec le Canton, avec Mauro Poggia. Il y a trois axes et le respect de la loi sur la circulation routière est l'un de ces axes. Des actions conjointes entre la police municipale et la police cantonale sont donc régulièrement menées et continueront à l'être à l'avenir.

Pourquoi pas une campagne de sensibilisation, c'est effectivement quelque chose qui pourrait être intéressant. Ça devrait être mené avec le département de M^{me} Perler puisqu'il s'agit de questions de mobilité. Ce que je peux vous dire, c'est que nous continuons en tout cas à agir en la matière.

Il faut toutefois relever que les deux-roues motorisés peuvent remonter une file de véhicules à l'arrêt par la bande cyclable tant que celle-ci est séparée du trafic par une ligne hachurée et seulement si cela n'occasionne pas de gêne pour les cyclistes. Ils doivent à nouveau se remettre dans leur file dès que la bande cyclable est séparée par une ligne continue, ce qui est généralement le cas avant les feux. S'ils franchissent cette ligne continue, ils sont verbalisables.

La problématique réside dans le fait que l'infraction doit être constatée. Or, c'est peu le cas car il est impossible de seulement supposer que la ligne continue a été franchie. C'est la raison pour laquelle relativement peu d'amendes d'ordre

sont délivrées à ce niveau-là. Mais la police municipale y est attentive. Elle continuera de travailler, notamment en collaboration avec la police cantonale. Sur la question de la sensibilisation et la campagne de communication, nous regarderons ça avec le département de M^{me} Perler. Voilà ce que je peux vous dire à ce sujet.

La présidente. Je vous remercie. Est-ce que vous voulez répliquer? Monsieur Olivier Gurtner, vous avez la parole.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la conseillère administrative, pour la réponse. Tout d'abord, je crois qu'on peut saluer les mesures qui ont été prises pour sécuriser les sas. C'est, si jamais, cette peinture jaune qui est sur la voirie au niveau du feu, devant la file des voitures. Peut-être que certains et certaines ne le savent pas, c'est toujours bien de le rappeler.

Cela dit, nous avons constaté qu'il y avait eu des opérations de verbalisation à destination des cyclistes, par exemple au quai des Bergues, et à raison puisque c'était bien entendu pour faire respecter les règles. Trois cents amendes ont été délivrées entre juillet et septembre, ça fait donc cent amendes par mois. Or, si on prend les chiffres donnés par M^{me} la conseillère administrative – deux cent quarante sur douze mois – ça fait là vingt amendes par mois. Vingt amendes par mois versus cent amendes par mois. Serait-ce donc peut-être possible d'intensifier une répression, précédée d'une douce et agréable sensibilisation, suivie d'un coup de bâton et de ratonnade, si nécessaire, en cas de récidive des infractions? Merci!

La présidente. Madame la maire? Elle ne répond rien de plus...

L'interpellation est close.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 4 juin 2019 de M^{mes} et MM. Thomas Zogg, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Pascal Catin, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Pierre Scherb, Patricia Richard, Simon Brandt et Uzma Khamis Vannini: «Pour que les conseillères administratives et conseillers administratifs touchent leur retraite comme tout le monde, à l'âge de la retraite» (PRD-228 A) ¹.

(Ndlr: cet objet a été retiré par ses auteurs lors de la séance du 29 mars 2021 (Mémorial N° 42, 178^e année) puis réintégré à l'ordre du jour le 18 mai 2021 (Mémorial N° 52, 178^e année), sur décision du bureau.)

La présidente. La présidente de la commission et le rapporteur ne prennent pas la parole... Je vous rappelle qu'on est en débat accéléré pour ce point. C'est au maximum cinq minutes par groupe. Je donne la parole à qui la demande. Monsieur Daniel Sormanni...

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il est quand même bon de rappeler l'historique de cette problématique. Ce projet de délibération avait été déposé en juin 2019... Heureusement qu'il avait été déposé parce que, du coup, le Conseil administratif s'était activé pour régler la problématique avant la fin de la législature en 2020. Ses retraites, comme celles d'ailleurs des conseillers d'Etat mais ça ne nous concerne pas, ne répondaient en effet pas à la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Je dirais merci à M. Thomas Zogg d'avoir soulevé le lièvre, ce qui a au moins permis d'accélérer le débat sur cette problématique. Sa proposition posait un principe qui est juste finalement, surtout après la votation récente, puisque, comme vous le savez, les citoyennes et les citoyens de ce pays devront désormais prendre leur retraite et la toucher à 65 ans, et pas avant. On pouvait donc tout à fait légitimement se demander si tel ne devait pas être le cas des conseillers administratifs. Je pense en tout cas que le fait d'avoir posé la question et amené le débat était nécessaire car il fallait d'abord se mettre en conformité avec la loi fédérale, avec la LPP, puis rediscuter de cette problématique des retraites des conseillers administratifs. Je pense qu'il était juste d'adapter ces dispositifs.

¹ Mémorial 178^e année: Rapport, N° 42, p. 5603.

Mais on pourrait aussi se demander, c'est vrai, lorsqu'on rentre jeune dans un conseil, un exécutif, ce que l'on fait quand on en sort. C'est toute une problématique, nous en sommes tout à fait conscients. C'est la même problématique dans tous les exécutifs, qu'ils soient communaux ou cantonaux. Il est vrai qu'il y a quelques années c'était un peu différent. En général, c'était plutôt en fin de carrière que les gens se portaient dans les exécutifs.

Nous prenons acte du vote populaire, mais il était bon de rappeler non seulement ce qui est désormais en place mais aussi le fait que l'amorce du débat a été posée par notre collègue Thomas Zogg. Il a bien eu raison de rappeler que normalement on prend notre retraite à l'âge prévu par la loi fédérale, l'âge AVS qui est maintenant de 65 ans pour les femmes et les hommes – à mon plus grand regret en ce qui concerne les femmes... Mais voilà, nous prenons acte. Ma foi, le peuple a décidé... Par définition, le peuple a toujours raison. Je pense que cela méritait d'être dit en préambule de la discussion sur ce projet de délibération. Comme c'est le Mouvement citoyens genevois qui l'a déposé, nous l'accepterons quand bien même un autre règlement a été établi entre-temps. (*Ndlr: le règlement LC 21 122 concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil administratif entré en vigueur le 1^{er} juin 2020.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ce projet de délibération faisait partie de toute une série de propositions du Conseil municipal déposées à la suite de la crise des frais professionnels du Conseil administratif de la législature précédente.

Ce projet de délibération s'intéressait donc aux conditions de la retraite proposées aux conseillers administratifs. Dans le temps, les conseillers administratifs étaient plus âgés. Leur départ survenait généralement au moment de leur retraite. Ce n'est plus le cas.

Au moment du dépôt de ce projet de délibération, le règlement en vigueur datait de plus de trente ans et prévoyait une rente à vie. Peu après son dépôt, en juillet 2019, le Conseil administratif avait déposé, dans le cadre de la proposition PR-1371, un projet de règlement concernant le traitement et la retraite de ses membres en proposant une organisation très différente pour le traitement et la retraite. La prévoyance était assurée, une allocation était possible mais limitée dans le temps. Il prévoyait une rente à l'âge de la retraite. Cette proposition PR-1371, amendée et acceptée par la commission des finances, a été acceptée par le Conseil municipal en mars 2020. Un des enjeux du débat avait alors aussi été le maintien d'une indemnité forfaitaire.

Il faut rappeler que la Cour des comptes s'était intéressée à la question de la prise en charge des frais professionnels et avait fait toute une série de recommandations. Depuis, les règles ont été précisées. Les frais professionnels sont publiés

au moment des comptes et il y a désormais une transparence et une clarté qui manquaient auparavant.

Nous considérons donc que nous ne sommes plus aujourd'hui dans la même situation. Nous sommes d'accord avec le Mouvement citoyens genevois que ce projet de délibération PRD-228 a très certainement contribué à proposer un nouveau règlement. La crise avait mis en évidence les manquements et le flou qui régnaient alors. Le Conseil administratif avait dû répondre sous pression de la part du Conseil municipal, de la Cour des comptes et aussi des médias pour définir un cadre plus clair et plus strict pour le Conseil administratif.

A l'époque, Ensemble à gauche avait soutenu cette proposition, qui était certainement utile au moment de son dépôt. Aujourd'hui, avec l'adoption du nouveau règlement du Conseil administratif, elle est devenue obsolète. Il n'est donc plus indiqué de l'accepter. Aussi, nous vous proposons de la refuser.

M. Ahmed Jama (S). Le groupe socialiste refusera également ce projet de délibération qui est obsolète, comme cela a été dit et expliqué, depuis le vote de la proposition PR-1371. C'est la principale raison pour laquelle nous allons le refuser: le Conseil municipal a voté il y a un bon moment déjà, le 3 mars 2020, la proposition PR-1371 qui a réformé en profondeur les anciennes règles. Ses effets sont entrés en vigueur avec la nouvelle législation le 1^{er} juin 2020. Le règlement actuel issu de cette proposition PR-1371 est conforme au droit supérieur, notamment à la LPP. Pour toutes ces raisons, nous refuserons ce projet de délibération devenu aujourd'hui obsolète.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Ecoutez, en préambule, je me suis demandé en préparant cette intervention à quoi on pourrait comparer la carrière d'un conseiller administratif ou d'une conseillère administrative. Est-ce à celle d'un entrepreneur, car il est vrai que, si vous n'entreprenez rien, on va vous le reprocher mais que, si vous entreprenez trop ou tout, vous serez traité de dictateur... Donc, comme entrepreneur, vous n'avez pas la liberté du patron – pas totale. Un peu oui, donc un peu non...

Peut-on comparer votre carrière à celle d'un employé de la Ville de Genève? Alors ce serait un peu fort tout de même! Un peu oui parce que vous êtes appelé à faire des tâches administratives, et quand même un peu non parce que vous n'avez pas la sécurité et les avantages de l'emploi qu'a notamment la fonction publique. Vous êtes dépendant du hasard ou du travail que vous avez fait auprès de la population. Vous êtes dépendant de votre public, vous êtes dépendant des électeurs. Donc pas vraiment...

Est-ce qu'on pourrait la comparer à celle d'un chef d'orchestre, qui choisit la partition? En fait, vous concernant, on peut dire que c'est un peu le cas aussi. Vous ne choisissez pas toutes les partitions; vous en choisissez quelques-unes, nous en choisissons d'autres. Vous devez la mettre en musique, vous devez la diriger mais vous devez vous rappeler que, la partition, c'est tout de même nous, que le tempo, c'est nous aussi et que la tonalité, c'est encore nous. Donc je ne pourrais pas vraiment vous comparer à un chef d'orchestre. Et, les honneurs, ce n'est pas toujours vous, c'est parfois quand même aussi le peuple qui, comme vous venez de le dire, a toujours raison.

Donc, on peut peut-être finalement parler d'une carrière atypique comme celle des acteurs culturels, avec des passages sur la scène où on est devant le public avant que le rideau ne se ferme... Parce que la seule chose que l'on sache, c'est qu'à un moment donné votre carrière se termine, et ce n'est pas vous qui le décidez, c'est le peuple.

Tout cela pour dire finalement que le problème de mettre ce monde du travail-là dans un cadre a été compliqué. Il avait été résolu de manière un peu simpliste avec des retraites à vie pour les conseillers administratifs et les conseillers d'Etat. Nous étions les seuls à Genève à avoir encore ce système; il était donc bon de le réformer. Nous saluons la réforme qui a été faite, nous saluons le collègue qui a pris l'initiative de faire le projet de délibération en question, car il est assez juste que ce soit nous au fond qui écrivions au moins quelques notes, puisque c'est nous qui créons la partition. C'est la démocratie, même si nous avons bien compris qu'il était absolument impossible, pour des raisons techniques principalement, que nous rédigiions complètement le règlement en question.

Nous refuserons ce projet de délibération pour presque les mêmes raisons que les collègues du Mouvement citoyens genevois. Nous pensons que le geste était bienvenu de la part du Conseil municipal et de la commission des finances mais que, le travail ayant été fait, il ne s'agit pas pour l'instant d'y revenir.

Nous resterons attentifs à une situation un peu nouvelle, le cas des carrières qui commencent jeunes et qui se terminent peut-être également jeunes. Les jeunes retraités du Conseil administratif auront peut-être des remarques à formuler au sein de ce Conseil municipal. Nous refuserons ce projet de délibération comme, je pense, la majorité de ce Conseil municipal, tout en restant attentifs à la question.

M^{me} Anne Carron (LC). Je ne vais pas en rajouter... Je crois que tout a été dit sur la question de la préservation de l'indépendance et de l'intégrité des magistrats durant leur mandat ainsi que sur le caractère obsolète de cette proposition à la suite du vote, en mars 2020, de la proposition PR-1371. Nous allons refuser ce projet de délibération.

2868

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022 (après-midi)
Projet de délibération: âge de perception de la retraite
des conseillers administratifs

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est refusé par 51 non contre 6 oui (1 abstention).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le refus de la délibération devient définitif.

9. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 9 octobre 2012: «Contre les nuisances générées par le bar de la Plage» (P-294)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-294 au Conseil administratif le 5 octobre 2021.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, le Canton, soit pour lui le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), est compétent en matière d'autorisation d'ouverture d'un établissement public. Depuis 2012, les communes, soit pour la Ville de Genève le Service de l'espace public (SEP), sont compétentes pour délivrer les autorisations d'exploitation des terrasses.

Depuis plusieurs années, la Ville de Genève s'est investie afin d'améliorer la cohabitation entre les habitant-e-s et les exploitant-e-s des nombreux établissements publics de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du boulevard Carl-Vogt, y compris du bar de la Plage, sis 44, boulevard Carl-Vogt, sachant à la fois que le bruit est un enjeu de santé publique et que les cafés-restaurants constituent un pôle économique important en termes d'emploi et sont des acteurs importants de l'animation et de la qualité de vie en ville. Le secteur dont il est question représente ainsi une priorité pour les agent-e-s de la police municipale (APM), qui patrouillent régulièrement dans la zone et sanctionnent les abus.

Entre septembre 2021 et avril 2022, les autorités communales compétentes ont reçu les représentant-e-s des riverain-e-s et les exploitant-e-s de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du boulevard Carl-Vogt, afin d'envisager toutes les mesures permettant de réduire les nuisances sonores dans ce périmètre exposé.

A la suite d'une analyse des doléances pour nuisances sonores dans toute la Ville de Genève, ainsi que d'une étude comparative quant aux horaires autorisés dans différentes communes genevoises (p.ex. Carouge) et villes suisses comparables à Genève (Zurich, Bâle et Lausanne), le Conseil administratif a décidé de réduire les horaires de l'exploitation des terrasses par l'adoption de nouvelles dispositions dans son Règlement sur les terrasses d'établissements publics (LC 21 314), lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2022.

Ces nouvelles dispositions prévoient la fermeture des terrasses à minuit du dimanche au jeudi inclus. L'heure de fermeture en vigueur jusqu'alors était fixée

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 16, p. 2503.

sur les horaires de l'établissement principal, mais au maximum jusqu'à 2 h du matin du lundi au dimanche.

Cette mesure consistant à restreindre les horaires de fermeture des terrasses du dimanche au jeudi répond en partie à une des demandes de la pétition. Elle a été jugée la plus adéquate car elle permet de réduire le bruit pour les riverains les jours ouvrables, tout en maintenant l'activité économique des établissements publics et l'animation en ville le week-end.

Les patrouilles de la police municipale ont été intensifiées afin de faire respecter les horaires d'exploitation en vigueur. Les agent-e-s ne manquent pas de verbaliser tout-e exploitant-e qui ne respecterait pas ces nouvelles dispositions.

S'agissant des autres incivilités dont il est fait mention dans la pétition (*littering*, vomissures et urine aux abords des établissements publics), lorsque les personnes sont prises en flagrant délit, la police municipale peut les amender.

A titre d'exemple, entre janvier et juin 2022, à l'échelle de la Ville, la police municipale a émis 82 contraventions à des personnes qui urinaient sur le domaine public. Pour pallier le problème des personnes qui urinent à proximité des établissements publics de la rue de l'Ecole-de-Médecine et de l'angle Ecole-de-Médecine/boulevard Carl-Vogt à même la rue, un urinoir a été installé, début août, comme projet pilote non loin de l'intersection entre la rue des Maraîchers et la rue de l'Ecole-de-Médecine. Un bilan sera tiré fin septembre afin d'évaluer l'impact de cette mesure pour la salubrité publique.

S'agissant du *littering*, une attention particulière est portée sur cette problématique, notamment à travers le «Plan propreté pour une Genève attractive et durable» que le département de la sécurité et des sports (DSSP) a publié au printemps 2022. Dans ce cadre des opérations saisonnières «coup de poing» sont menées conjointement par l'entité de gestion des incivilités du Service Voirie – Ville propre (VVP) et le Service de la police municipale (SPM). En 2021 déjà, plus de 690 infractions ont été verbalisées et l'effort va se poursuivre pour sanctionner celles et ceux qui salissent l'espace public.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

10. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 9 octobre 2012: «Contre les incivilités et le bruit au boulevard Carl-Vogt» (P-296)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-296 au Conseil administratif le 5 octobre 2021.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, il convient de rappeler que l'abolition de la clause du besoin a augmenté de façon substantielle le nombre d'établissements publics dans le canton de Genève. Cela a été particulièrement perceptible au sein de la rue de l'Ecole-de-Médecine/boulevard Carl-Vogt, où la densité d'établissements publics est très élevée. Par ailleurs, l'interdiction de fumer dans les établissements publics a conduit les client-e-s à sortir consommer et fumer en terrasse.

Pour rappel, le Canton, soit pour lui le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), est compétent en matière d'autorisation d'ouverture d'un établissement public. Depuis 2012, les communes, soit pour la Ville de Genève le Service de l'espace public (SEP), sont compétentes pour délivrer les autorisations d'exploitation des terrasses.

Depuis plusieurs années, la Ville de Genève s'est investie afin d'améliorer la cohabitation entre les habitant-e-s et les exploitant-e-s des nombreux établissements publics de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du boulevard Carl-Vogt, sachant à la fois que le bruit est un enjeu de santé publique et que les cafés-restaurants constituent un pôle économique important en termes d'emploi et sont des acteurs importants de l'animation et de la qualité de vie en ville.

Aussi, entre septembre 2021 et avril 2022, les autorités communales compétentes ont reçu les exploitant-e-s de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du boulevard Carl-Vogt, afin d'envisager toutes les mesures permettant de réduire les nuisances sonores dans ce périmètre exposé. Dans un deuxième temps, une séance a été organisée avec les représentant-e-s des riverain-e-s.

A la suite enfin d'une analyse des doléances pour nuisances sonores dans toute la Ville de Genève, ainsi que d'une étude comparative quant aux horaires autorisés dans différentes communes genevoises (p.ex. Carouge) et villes suisses comparables à Genève (Zurich, Bâle et Lausanne), le Conseil administratif a

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 16, p. 2503.

décidé de réduire les horaires de l'exploitation des terrasses par l'adoption de nouvelles dispositions dans son Règlement sur les terrasses d'établissements publics (LC 21 314), lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2022.

Ces nouvelles dispositions prévoient la fermeture des terrasses à minuit du dimanche au jeudi inclus. L'heure de fermeture en vigueur jusqu'alors était fixée sur les horaires de l'établissement principal, mais au maximum jusqu'à 2 h du matin du lundi au dimanche.

Cette mesure consistant à restreindre les horaires de fermeture des terrasses du dimanche au jeudi répond en partie à une des demandes de la pétition. Elle a été jugée la plus adéquate car elle permet de réduire le bruit pour les riverains les jours ouvrables tout en maintenant l'activité économique des établissements publics et l'animation en ville le week-end.

Les patrouilles de la police municipale ont par ailleurs été intensifiées afin de faire respecter les horaires d'exploitation en vigueur. Les agent-e-s ne manquent pas de verbaliser tout-e exploitant-e qui ne respecterait pas ces nouvelles dispositions.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

11. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 7 septembre 2015: «Pétition contre les nuisances et le bruit causés par les établissements de la rue de l'Ecole-de-Médecine et ceux de l'angle rue de l'Ecole-de-Médecine et boulevard Carl-Vogt» (P-343)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-343 au Conseil administratif le 8 septembre 2021 en lui recommandant de poursuivre le travail de médiation et d'accompagnement avec toutes les parties prenantes du quartier, et notamment la police municipale.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme le rappelle la pétition, depuis plusieurs années, la Ville de Genève s'est investie afin d'améliorer la cohabitation entre les habitant-e-s et les exploitant-e-s des nombreux établissements publics de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du boulevard Carl-Vogt, sachant à la fois que le bruit est un enjeu de santé publique et que les cafés-restaurants constituent un pôle économique important en termes d'emploi et sont des acteurs importants de l'animation et de la qualité de vie en ville.

Aussi, entre septembre 2021 et avril 2022, les autorités communales compétentes ont reçu les représentant-e-s des riverain-e-s et les exploitant-e-s de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du boulevard Carl-Vogt, afin d'envisager toutes les mesures permettant de réduire les nuisances sonores dans ce périmètre exposé.

A la suite d'une analyse des doléances pour nuisances sonores dans toute la Ville de Genève, ainsi que d'une étude comparative quant aux horaires autorisés dans différentes communes genevoises (p.ex. Carouge) et villes suisses comparables à Genève (Zurich, Bâle et Lausanne), le Conseil administratif a décidé de réduire les horaires de l'exploitation des terrasses par l'adoption de nouvelles dispositions dans son Règlement sur les terrasses d'établissements publics (LC 21 314), lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2022.

Ces nouvelles dispositions prévoient la fermeture des terrasses à minuit du dimanche au jeudi inclus. L'heure de fermeture en vigueur jusqu'alors était fixée sur les horaires de l'établissement principal, mais au maximum jusqu'à 2 h du matin du lundi au dimanche.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 11, p. 1406.

Cette mesure consistant à restreindre les horaires de fermeture des terrasses du dimanche au jeudi répond en partie à une des demandes de la pétition. Cette mesure a cependant été jugée la plus adéquate car elle permet de réduire le bruit pour les riverains les jours ouvrables tout en maintenant l'activité économique des établissements publics et l'animation en ville le week-end.

Les patrouilles de la police municipale ont été intensifiées afin de faire respecter les horaires d'exploitation en vigueur. Les agent-e-s ne manquent pas de verbaliser tout-e exploitant-e qui ne respecterait pas ces nouvelles dispositions.

S'agissant des autres incivilités dont il est fait mention dans la pétition (*littering*, vomissures et urine aux abords des établissements publics), lorsque les personnes sont prises en flagrant délit, la police municipale peut amender les personnes.

A titre d'exemple, entre janvier et juin 2022, à l'échelle de la Ville, la police municipale a émis 82 contraventions à des personnes qui urinaient sur le domaine public. Pour pallier le problème des personnes qui urinent à proximité des établissements publics de la rue de l'Ecole-de-Médecine et de l'angle Ecole-de-Médecine/boulevard Carl-Vogt à même la rue, un urinoir a été installé comme projet pilote non loin de l'intersection entre la rue des Maraîchers et la rue de l'Ecole-de-Médecine. Un bilan sera tiré fin septembre afin d'évaluer l'impact de cette mesure pour la salubrité publique.

S'agissant du *littering*, une attention particulière est portée sur cette problématique, notamment à travers le «Plan propreté pour une Genève attractive et durable» que le département de la sécurité et des sports (DSSP) a publié au printemps 2022. Dans ce cadre, des opérations saisonnières «coup de poing» sont menées conjointement par l'entité de gestion des incivilités du Service Voirie – Ville propre (VVP) et le Service de la police municipale (SPM). En 2021 déjà, 690 infractions pour *littering* ont été verbalisées et l'effort va se poursuivre pour sanctionner celles et ceux qui salissent l'espace public.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

—***—

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je comprends très bien le problème du bruit pour les gens qui habitent là-bas et qui veulent dormir le soir. Mais il faut bien qu'il y ait quelques lieux de festivités. Les établissements qui se trouvent dans la rue de l'Ecole-de-Médecine pratiquent d'ailleurs des prix normaux et non pas des prix abusifs comme dans certains quartiers, par exemple celui où l'on siège actuellement. Je pense que tout le monde a le droit aux festivités, à s'amuser, à se rencontrer.

Alors on va peut-être remercier la gauche pour cette rue si accueillante... Pour avoir diminué la circulation, pour les trottoirs qui ont été outrageusement élargis. Car s'ils étaient restés dans leur configuration première, ils auraient été plus étroits et on n'aurait pas pu y mettre vingt personnes, mais seulement trois ou quatre.

De plus, pour le bien des individus – merci encore à la gauche et aux Verts – on n'a plus le droit de fumer dans les établissements à boissons de sorte que les gens sont obligés de sortir pour fumer leur cigarette tout en buvant leur verre. Tout cela a été provoqué, si on veut le dire gentiment, par la gauche et les Verts qui ont préconisé, plusieurs années durant, l'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements publics à boissons et l'élargissement intempestif des trottoirs afin d'entraver la circulation des voitures, ce qui évidemment fait le bonheur des gens qui sortent boire et fumer sur les trottoirs.

Les personnes qui se plaignent du bruit provoqué par les consommateurs du bistrot, du café ou du restaurant qui se trouve en dessous doivent commencer à réfléchir sur les conséquences de ce qui a été établi par cette politique gauchiste et «verdiste».

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Albane Schlechten et Maria Vittoria Romano: «De l'équité pour le personnel qui part à la retraite!» (M-1424)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'organisation très verticale de l'administration municipale;
- le processus relatif aux cérémonies de départ à la retraite qui est plus généreux envers les hauts cadres, au détriment des autres membres du personnel (montants des cadeaux, nombre d'invités, repas);
- l'iniquité de traitement, la démotivation et le sentiment d'injustice qui en découle pour les autres collaborateurs;
- la nécessité de revoir les processus suivants: cérémonies de départ à la retraite, accès à la téléphonie, formations, remboursements des frais, voyages, etc., en partenariat avec la commission du personnel et les associations du personnel, pour les adapter à une vision plus égalitaire et juste;
- que l'administration municipale revisite les indemnités au regard des missions des collaborateurs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à revoir le processus relatif aux cérémonies de départ à la retraite ainsi que les processus tels que l'accès à la téléphonie, les formations, les remboursements des frais, les voyages, en partenariat avec les commissions et associations du personnel, afin d'assurer l'équité de traitement;
- à présenter un rapport au Conseil municipal sur ces réformes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a adopté, le 25 novembre 2020, une nouvelle version de la directive générale relative aux cérémonies organisées à l'occasion des départs à la retraite des employé-e-s et de la cessation d'activité des magistrat-e-s, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Celle-ci a introduit davantage d'équité en limitant à plusieurs égards les différences de traitement en fonction de la position hiérarchique de l'intéressé-e.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 59, p. 9370.

Désormais, la valeur maximale des cadeaux est la même pour l'ensemble des employé-e-s et, concernant le nombre d'invité-e-s à la réception au Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard, l'écart a été substantiellement réduit.

Cela étant, il apparaît que certaines différences demeurent justifiées au regard de la fonction que la-le retraité-e a occupée au sein de l'Administration municipale et du cercle de personnes avec lesquelles elle-il a ainsi eu à interagir tout au long de sa carrière.

S'agissant de la formation, le Conseil administratif rappelle que le même accès à l'offre de formation est garanti à l'ensemble des employé-e-s, quel que soit leur taux d'activité (article 38 du Règlement général d'application (REGAP)).

Par ailleurs, le Conseil administratif est d'avis que la réglementation actuelle concernant les autres aspects évoqués dans la motion ne soulève pas de problème particulier sous l'angle de l'égalité de traitement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La maire:

Marie Barbey-Chappuis

13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 8 juin 2022 de MM. Maxime Provini et Rémy Burri: «Inventaire des parkings de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (IE-110)¹.*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Afin de répondre aux différents besoins en termes de mobilité en ville de Genève, nous souhaiterions obtenir un certain nombre de renseignements liés à la Gérance immobilière municipale (GIM) relatifs aux parkings qu'elle possède.

- Combien de parkings la GIM possède-t-elle?
- Combien de places de parking la GIM couvre-t-elle?
- Pourriez-vous nous transmettre la localisation des parkings avec la zone de chalandise (cercle de 500 m)?
- Pourriez-vous détailler le type de places (box fermés ou places ouvertes)?
- Existe-t-il un comité de compensation des places de stationnement?
- S'il existe un comité de compensation des places de stationnement, est-ce que la Ville y est représentée et, si oui, par quel-s service-s?
- S'il existe un comité de compensation des places de stationnement, à quelle fréquence ce comité se réunit-il, et dans quel but?
- S'il existe un comité de compensation des places de stationnement, serait-il possible de communiquer au Conseil municipal un rapport sur les discussions et travaux menés depuis 2020?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Gérance immobilière municipale (GIM) est responsable de la gestion de 79 parkings, totalisant environ 4000 emplacements. Vous trouverez ci-joint un tableau présentant la situation au 31 décembre 2021, avec le type et le nombre d'emplacements par adresse (annexe 1).

En ce qui concerne la localisation des parkings et de leurs zones de chalandise, une carte interactive du Système d'information du territoire à Genève (SITG) est mise à votre disposition. Vous pouvez y accéder en utilisant le lien suivant:

[Lien géoportail - parkings GIM](#)

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 4, p. 445.

Interpellation écrite: inventaire des parkings
de la Gérance immobilière municipale

Vous trouverez également, joint à cette note, un manuel d'utilisation vous permettant de naviguer aisément au sein de cette application (annexe 2).

Concernant le comité de compensation évoqué, le règlement d'application de la loi sur la circulation routière (RaLCR) prévoit la création d'un comité de suivi (ou comité de suivi sur la compensation), à son article 7 O:

«Un comité de suivi sous l'égide du département, comprenant les villes de Genève et de Carouge, les membres du Conseil des déplacements, de la Fondation des parkings, de Socopark, des représentants de la Gérance immobilière municipale (GIM) et de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), se réunit deux fois par an pour examiner la mise en œuvre du principe de compensation. Sa composition évolue en fonction de l'extension de la zone dense.

² Le comité de suivi a un rôle consultatif et a pour mission d'examiner, suivant les projets urbains qui lui sont soumis, le dispositif de compensation à mettre en œuvre parmi les modes énoncés à l'article 7I, alinéa 1.»

La représentation de la Ville de Genève, au sein de ce comité, est composée des services suivants:

- Gérance immobilière municipale (GIM);
- Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM);
- Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL).

Il n'existe, à la connaissance du Conseil administratif, aucun rapport circonstancié résumant les activités de ce comité depuis 2020.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

Annexes mentionnées

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022 (après-midi)
Exhortation – Communications du Conseil administratif
et du bureau du Conseil municipal

Parkings sous gestion de la Gérance immobilière municipale : situation au 31.12.2021

N°	Immeuble	Types d'emplacements			Total
		Box	Case	Case deux roues	
1006	Rois 19	6			6
1012	Cheval-Blanc 8 (quai)	22			22
1032	Village-Suisse 3		27		27
1039	Tour-de-Boël 10		100	14	114
1046	Villereuse 7		54		54
1057	Môle 19		48	5	53
1066	Promenade du Pin 1	2			2
1078	Fort-Barreau 19 (parking)	10	32		42
1092	Lausanne 31		9		9
1107	Cordiers 8/ Vollande 56	1			1
1127	Prévost-Martin 19	2	80	28	110
1146	Giuseppe-Motta 20		2		2
1158	Peney 52		3		3
1159	Peney 54		3		3
1160	Peney 56		4		4
1163	Simplon 5-7 (rue du)		44		44
1175	Louis-Favre 41		314	23	337
1204	Dancet 22A	9	9		18
1210	Rois 13		27		27
1219	Diorama 2-4		52	8	60
1223	Jean-Violette 17			5	5
1253	Ernest-Ansermet 36		101		101
1268	Battoirs 10	43	22		65
1285	Michel-Simon 7		29		29
1286	Michel-Simon 9		10		10
1318	Carouge 82		6		6
1332	Sainte-Clotilde 20		84		84
1340	Muraille 9-11		15		15
1342	Carl-Vogt 4		41		41
1361	Schaub 45		168	13	181
1382	Villereuse 6		54	6	60
1383	Villereuse 8		40		40
1399	Terrassière 11	7	23		30
1402	Château-Bloch 19		32		32
1411	Prévost-Martin 23		1		1
1443	Louis-Favre 14	2	243	16	261
1447	Sillem 2		66	5	71
1458	François-Grast (parking)	39	8		47
1477	Soubeyran 8 (parking)	2	184	29	215
1483	Seujet 36		123	10	133
1485	Crêts-de-Champel 34		13		13
1488	Minoteries 7	239	9		248
1518	Châtelaine 43 - extérieur et parking		88		88
1526	Zürich 40		4		4
1608	Grottes 30bis (rue)		26	3	29
1627	Montbrillant 3 (rue)		1		1
1628	Ernest-Pictet 10	55			55
1634	Cité-de-la-Corderie 10		4		4
1639	Rothschild 27	36	100	14	150
1658	Poterie 3		8		8
1679	Carouge 106	54		14	68
1688	Vieux-Marché 8	1	44		45
1699	Sources 12		15		15

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022 (après-midi)
Exhortation – Communications du Conseil administratif
et du bureau du Conseil municipal

2881

N°	Immeuble	Types d'emplacements			Total
		Box	Case	Case deux roues	
1710	Saint-Laurent 2	1			1
1883	Halle de Rive		2		2
1920	Louis-Favre 22bis		2		2
3244	Ecole de la Jonction (parking)		64		64
3250	Ecole des Vollandes (parking)		296	14	310
3253	Ecole du Seujet (parking)	1	77	1	79
3254	Ecole Pâquis-Centre (parking)		23	8	31
3256	Ecole Le Corbusier (parking)		13		13
3407	Quai Gustave-Ador 66A	1			1
3451	Terreaux-du-Temple 6-8		17		17
3904	Sécheron-Moynier (parking)		25	6	31
5032	Pâquis 30-32/ Jaquet 5-11 (parking)		52		52
5064	Grand-Pré (parking)		48		48
5089	Cité-de-la-Corderie / Amis parking		15		15
5137	Château-Banquet (terrain)		6		6
5166	Carl-Vogt 44-46		39		39
5222	Bois-des-Frères (Terrain et jardins fam)		15		15
5253	Fossé-Vert (rue du) (parking)		6		6
5267	Dizerens (parking)		8		8
5291	Château-Bloch 12 (parking)		13		13
5348	Château-Bloc 6-8 (parking)		18		18
5374	Malatrex (square) parking		25	8	33
5388	Sillem/ Merle-d'Aubigné		6		6
5423	Plantamour (parking)		4		4
5438	Aoste square (parking)		16		16
5612	Hodler square Ecole parking		12		12
Total général		533	3'172	230	3'935

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022 (après-midi)

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal



CARTE GEO-REFERENCÉE PARKINGS GIM

Guide utilisateur – Conseil Municipal

INTRODUCTION

Ce petit guide permet un usage convivial de l'application SITG, dédiée à la gestion des parkings sous gestion de la Gérance Immobilière Municipale.

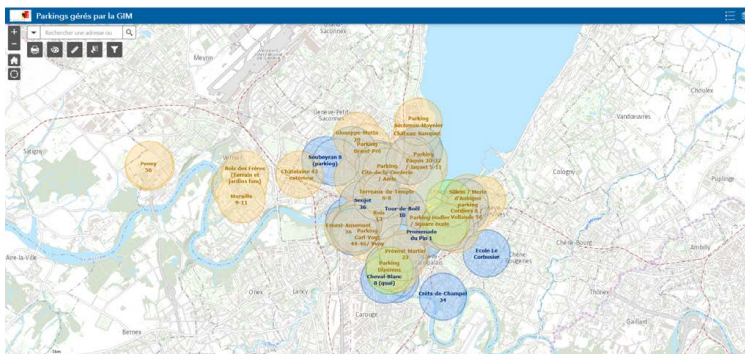
Cette carte dynamique est mise à disposition du Conseil Municipal dans le cadre de la réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite IE-110 « Inventaire des parkings de la Gérance immobilière municipale (GIM) ». Elle permet de localiser les parkings, avec la zone de chalandise de 500 mètres.

CONNECTION

Vous accédez à la carte grâce au lien suivant :

[Lien géoportail - parkings GIM](#)

La première vue se présente de la manière suivante :



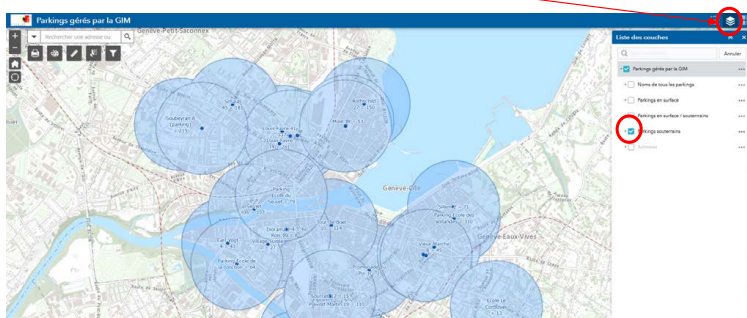
Elle permet de visualiser tous les parkings sous la responsabilité de la Gérance immobilière municipale, présentés avec leurs zones d'achalandage. Les parkings sont classés en trois catégories :

- Parkings en surface
- Parkings mixtes (surface + souterrain)
- Parkings souterrains

CARTE GEO-REFERENCÉE PARKINGS GIM

Guide utilisateur – Conseil Municipal

Vous pouvez visualiser uniquement les parkings souterrains, par exemple, en effectuant la sélection correspondante, au niveau de la liste des couches disponibles :



Afin d'affiner votre recherche sur un parking souterrains particulier, vous pouvez utiliser le filtre dédié.



SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022 (après-midi)

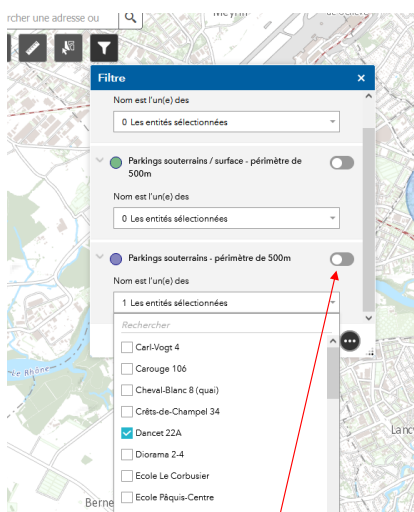
Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal



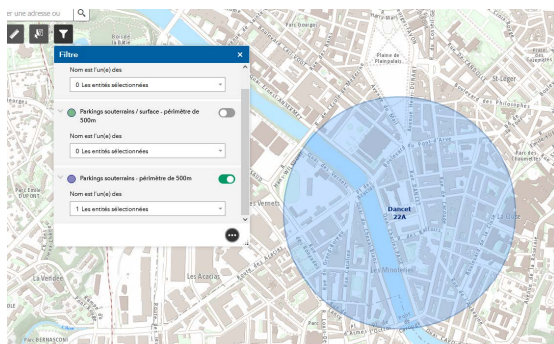
CARTE GEO-REFERENCÉE PARKINGS GIM

Guide utilisateur – Conseil Municipal

Dans la bonne catégorie, sélectionner le parking souhaité dans le menu déroulant :



Et valider votre choix en activant le filtre

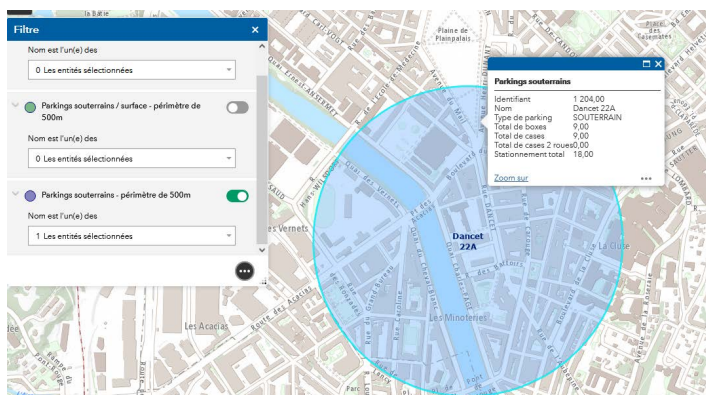


CARTE GEO-REFERENCÉE PARKINGS GIM

Guide utilisateur – Conseil Municipal

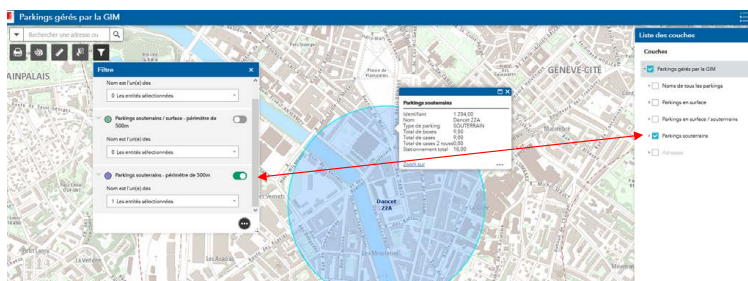
Avec cette vue, vous avez la possibilité d'analyser plus finement la zone de chalandage.

Pour obtenir des informations complémentaires, il suffit de positionner votre curseur sur le cercle et de le sélectionner avec votre souris.



A ce moment, le système vous fournira le détail du parking sélectionné, le nombre de places et la typologie.

Rappel, pour obtenir cette visualisation, il faut impérativement que les options du filtre correspondent à la couche sélectionnée. Dans le cas précédent :



Nous vous souhaitons une agréable lecture et restons à votre entière disposition pour d'éventuelles questions.

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Léonard Montavon: «Stratégie numérique en Ville de Genève: en parler c'est bien, agir c'est mieux!» (M-1398)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'adoption par le Conseil fédéral, le 5 septembre 2018, de la stratégie «Suisse numérique» qui prévoit notamment «de soutenir les initiatives dans le domaine des villes intelligentes (smart cities)»;
- l'adoption par le Conseil d'Etat, en juin 2018, de sa politique numérique cantonale visant à «permettre à l'administration cantonale de s'adapter aux développements technologiques et à Genève de relever le défi numérique de façon exemplaire»;
- l'absence de politique stratégique municipale alors même que les villes sont les premières concernées par les défis du numérique;
- les possibilités offertes par les nouveaux outils numériques et les data pour améliorer l'efficacité de l'administration et des prestations publiques délivrées aux habitant-e-s;
- le retard pris par la Ville en matière de développement des prestations en ligne, à l'image de l'archaïsme du système de réservation de salles ou d'activités sportives;
- le dépôt, en 2016, de la motion M-1238 demandant de développer une application smartphone qui mette en valeur les prestations et informations offertes par la Ville de Genève et le récent succès de l'application «Genève en été» qui illustre la demande des habitants pour ce type de prestations;
- les réflexions à mener sur l'utilisation et la protection des data dont dispose la Ville;
- le fait que le développement de l'administration «zéro papier» et des prestations en ligne offre aux collectivités publiques des alternatives plus respectueuses de l'environnement et des finances publiques;
- les gains d'efficacité générés par la numérisation de processus et l'utilisation des données de manière à offrir des prestations ciblées et efficaces,

¹ *Mémorial 177*^e année: Rapport, N° 24, p. 2613.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter un plan d’actions sur le numérique comprenant notamment:
 - l’accélération du développement des prestations municipales en ligne;
 - la mise en place d’une stratégie zéro papier au sein de l’administration;
 - l’utilisation et la protection des data dont dispose la Ville;
 - la lutte contre la fracture numérique sur le territoire municipal;
 - des mesures de précaution prenant en compte les impacts dudit plan d’actions en matière de santé, de finances, d’énergie et de protection des données;
- à nommer un Monsieur ou une Madame «Smart City» en Ville de Genève issu-e du service concerné, sans création d’un nouveau poste.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion a été votée par le Conseil municipal le 13 novembre 2019, soit durant la précédente législature. Le Conseil administratif partage les considérations des motionnaires puisqu’à la suite d’une série de travaux préparatoires durant la législature 2015-2020, notamment la Mairie 2018-2019 (<https://bit.ly/3PloTDS>) et la concrétisation de la Charte du numérique des villes genevoises signée le 24 mai 2019 (<https://bit.ly/3PCezH7>), il a inscrit au cœur de son programme de législature 2020-2025 une politique de transition numérique.

Pour le Conseil administratif, la transition numérique est une dynamique de changement sociétal profond (social, culturel, économique), amenée par l’utilisation innovante des technologies et d’internet qui, bien plus qu’une finalité, sont des moyens très puissants qui ont des impacts à tous les plans: personne individuelle, groupe ou organisation, administration, entreprise, société en général. Cette évolution, qui peut difficilement être freinée en tant que telle, comporte de réelles opportunités mais aussi des risques.

La politique de la transition numérique de la Ville de Genève est pensée pour répondre aux attentes de la population et aux défis de notre temps. Elle repose sur des services publics efficaces qui peuvent satisfaire les besoins et savent s’adapter aux évolutions de la société. Mais la transition numérique nécessite également un regard critique et un engagement public car, si elle est porteuse de progrès, elle recèle également d’importants enjeux de société: fracture numérique, protection des données personnelles et ouverture des données publiques, marchandisation et accaparement des informations, enjeux écologiques, éthiques et de santé. Plaçant l’humain au centre de sa politique, la Ville de Genève souhaite bénéficier des réels avantages qu’offre la transition numérique et tient à pouvoir accompagner au mieux les risques qu’elle comporte.

La Ville de Genève saisit ainsi cette opportunité pour transformer son administration et ses prestations dans un cadre éthique, transparent, sûr et durable tel que défini dans la Charte des valeurs du numérique des villes genevoises. Elle tient compte de l'empreinte énergétique et environnementale nette pour tendre vers une sobriété numérique. Elle favorise l'inclusion numérique et veille aux enjeux de formation, d'accessibilité et d'autonomie numérique pour tous et toutes. Elle soutient les milieux économiques et culturels en favorisant l'innovation et la création numérique. Enfin, elle renforce ses collaborations avec les collectivités genevoises pour développer des solutions numériques mutualisées.

La politique de transition numérique s'inscrit dans le cadre de la Stratégie suisse numérique (2020), la Politique en matière d'administration en ligne, la Politique numérique pour l'Etat de Genève et la Stratégie en matière de libre accès aux données publiques de l'administration genevoise. Elle pose un cadre de référence aux nombreuses initiatives internes et externes de l'administration concernant le domaine numérique et ses impacts sur la société et sert ainsi de boussole aux départements de la Ville de Genève.

C'est dans ce cadre que la Ville poursuit sa transformation numérique, telle qu'énoncée dans le Plan directeur de la transformation numérique (PDTN) de l'administration (<https://bit.ly/3zf6qK>) conduit par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) avec l'ensemble des services municipaux.

Concernant les actions entreprises, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à consulter le rapport d'activité annuel de la DSIC (<https://bit.ly/3B3M6pW>) ainsi que le dossier d'information détaillé «Genève, ville numérique» disponible sur le site internet de la Ville (www.geneve.ch/ville-numerique). Voici également une liste non exhaustive d'actions et de projets entrepris depuis le début de cette législature pour concrétiser cette politique de transition numérique.

Numérique responsable

- Adhésion à l'Institut du numérique responsable Suisse et lancement de la procédure de labellisation.
- Journée D-Tox, je nettoie mes données numériques et sensibilisation aux bonnes pratiques de sobriété numérique.
- Calcul du bilan carbone des Technologies de l'information et des communications (TIC) de la Ville (en cours).
- Installation d'Ecosia comme métamoteur de recherche par défaut sur tous les postes informatiques.

- Révision de la directive sur l’attribution de matériel informatique afin de prolonger la durée de vie du matériel.
- Convention signée avec Réalise pour revaloriser le matériel informatique.
- Formalisation d’une charte sur l’usage des données de la Ville de Genève (en cours).

Inclusion numérique

- Lancement d’un réseau d’inclusion numérique fédérant de nombreux partenaires genevois œuvrant dans l’accompagnement des usager-e-s pour réduire la fracture numérique (Service social, Bibliothèques municipales, Hospice général, DIP, Réseau C9FBA, Plateforme des associations de seniors, Fégaph, Association Autonomia).
- Sensibilisation au sein de l’administration à l’accessibilité numérique des supports de communication, ceci dans le cadre de la politique d’accessibilité universelle.
- Usage pilote de la plateforme participer.ge.ch pour favoriser la participation citoyenne dans le cadre de consultations publiques tout comme l’opération «Urbaniste d’un jour» dans le cadre de la révision du Plan directeur communal.
- Soutien de la Ville au développement d’une plateforme numérique de quartier «Ô P’tit-Sac».

Innovation numérique

- Installation pilote de capteurs de suivi de consommation énergétique dans des bâtiments de la GIM (collaboration DSIC et SIG).
- Organisation de deux événements (rencontre professionnelle et conférence grand public) autour des enjeux de la création numérique en novembre 2021, en partenariat avec le GIFF.
- Nouvelle ligne budgétaire au B22 pour le soutien à la création dans les arts numériques.
- Participation de la Ville à la nouvelle Fondation pour la création numérique (Tour RTS).

Prestations numériques

- Portefeuille E-Genève: Genève en poche, réservation en ligne d’infrastructures sportives, Accès+, Soutien à l’ACG et aux institutions culturelles pour l’utilisation d’OpenAgenda, Refonte de l’outil nomade pour le relevé des

arbres de l'Inventaire cantonal arboré, Refonte des sites internet des institutions muséales, Signalement de harcèlement de rue, ...

- Portefeuille E-Admin: Dématérialisation des factures fournisseurs, Feuille de route TIC pour l'autonomisation du SIS, Migration des outils de la police municipale pour une utilisation compatible avec la main courante de la police cantonale, Nouvelle application de contrôle interne pour la gestion des risques, Nouvelle base commune référentielle pour le patrimoine immobilier, Application de signalisation des déprédations pour un usage interne, ...

Enfin, pour mettre en œuvre cette ambitieuse politique de transition numérique, le Conseil administratif doit s'appuyer sur des ressources humaines. Le numérique évolue à très grande vitesse et implique de nombreux changements et leur accompagnement. Après moins de deux années de mise en œuvre de ces actions et ayant réalisé un diagnostic de maturité numérique de l'administration, nous nous devons de rappeler à quel point la pédagogie, la formation, la sensibilisation et l'accompagnement au changement sont indispensables pour mener à bien une transition numérique efficace, raisonnée, responsable et inclusive.

Les motionnaires demandent la nomination d'un Monsieur ou d'une Madame «Smart City». La Direction du département de la culture et de la transition numérique a engagé, en poste auxiliaire, une personne en charge, principalement, du programme d'inclusion numérique. Il s'agit d'un chargé de projets visant à coordonner et faire avancer toutes les démarches favorisant l'inclusion numérique. Les projets liés au numérique responsable et à l'innovation numérique sont quant à eux pilotés et développés, à ce stade, par des personnes déjà en poste à la DSIC et/ou à la Direction du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), en coordination avec les structures existantes, respectivement pour la mise en œuvre de la Stratégie climat et pour le soutien à la création au sein du Service culturel.

Le Conseil administratif salue l'intérêt du Conseil municipal pour les enjeux nombreux et complexes du numérique et s'engage, dans la limite des moyens disponibles, à renforcer les prestations municipales numériques tout en veillant à développer un numérique responsable, éthique et inclusif, en s'assurant de ne pas faire du «tout numérique».

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 28 juin 2022 de MM. et M^{me} Maxime Provini, Kevin Schmid, Alain Miserez et Florence Kraft-Babel: «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action prévue de dégrappage du bitume?» (IE-115)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Le mercredi 22 juin 2022, nous apprenons que des casseurs attaquaient le bitume des rues du quartier des Pâquis avec des marteaux-piqueurs pour mener une action militante.

Le caractère illicite de cette intervention avait alors dépêché les policiers sur les lieux, et suite à cet événement, le Conseil administratif de la Ville a annoncé porter plainte contre les délinquants.

Aujourd'hui, nous apprenons que la conseillère administrative Verte Frédérique Perler serait complice des actes dénoncés.

Cette dernière aurait «indiqué aux délinquants où casser pour ne pas détruire les canalisations». Si ces faits étaient avérés, M^{me} Perler tomberait par extension dans le périmètre de la plainte de ses collègues.

Dans ces tristes circonstances pour la crédibilité de nos institutions et de nos représentants, le Parti libéral-radical souhaite obtenir un certain nombre de précisions.

Est-ce que la conseillère administrative Frédérique Perler ou ses services ont eu des contacts avec l'un des deux collectifs responsables de ces dégradations avant l'action du 22 juin 2022?

Est-ce que la conseillère administrative Frédérique Perler a indiqué elle-même ou via ses services, aux manifestants du 22 juin 2022, à quel endroit dégrader la chaussée?

Est-ce que la conseillère administrative Frédérique Perler était au courant de la finalité des actes qui allaient être commis par les manifestants du 22 juin 2022?

Est-ce que la conseillère administrative a donné son accord verbal et informel pour l'action ayant pris cours?

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 8, p. 1121.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme cela a déjà été communiqué, le Conseil administratif a décidé de faire appel à une magistrate de l'ordre judiciaire à la retraite, M^{me} Christine Junod, ancienne présidente des juges d'instruction, du Tribunal administratif et de la Cour de justice, afin de faire toute la lumière sur le déroulement des faits relatifs à l'opération de dégrappage de bitume du 22 juin 2022. Les compétences, l'indépendance ainsi que l'intégrité de cette ancienne magistrate sont universellement reconnues dans notre ville, comme les médias n'ont pas manqué de le souligner.

Le Conseil administratif a pris connaissance, lors de sa séance de rentrée du 24 août 2022, de la teneur et des conclusions du rapport de M^{me} Christine Junod.

Il a décidé de transmettre un tirage de ce rapport, vu sa teneur et à toutes fins utiles, au procureur général et au conseiller d'Etat chargé des affaires communales. Par souci de transparence, une version légèrement amendée pour tenir compte des exigences relatives à la protection de la personnalité a été fournie, le même jour, aux membres du Conseil municipal et aux médias; cette version a également été publiée sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante:

<https://www.geneve.ch/fr/actualites/communiques-presse>.

Le Conseil administratif a pris acte du fait qu'à teneur des conclusions dudit rapport M^{me} Frédérique Perler n'avait pu octroyer d'autorisation aux organisateurs de l'opération, lesquels ont exploité certaines difficultés de communication au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Après discussion, le Conseil administratif a décidé d'infliger une amende administrative aux organisateurs, par l'intermédiaire du département de la sécurité et des sports (DSSP). De plus, il a également décidé de leur facturer l'intégralité des frais de remise en état du domaine public.

En outre, il s'est réservé la possibilité de prendre ou de faire prendre toute mesure administrative utile au sein du DACM.

Pour le Conseil administratif, il importait que les contribuables de la Ville de Genève ne doivent en aucun cas supporter les coûts de la réparation des dégâts de cette opération illicite.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

Motion: un véritable processus d'aménagement de la place des Eaux-Vives

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Jean-Luc von Arx, Pierre Gauthier, Pascal Spühler, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek, Pierre Scherb et Stéphane Guex: «Pour une place des Eaux-Vives en sécurité et correctement aménagée» (M-1268)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le désastre que représente l'actuel aménagement de la place des Eaux-Vives, exclusivement destiné à la circulation motorisée;
- la nécessité de verdier et de planter cet espace public au cœur d'un quartier très densifié et pollué;
- l'importance de rendre aux places leur rôle en tant qu'espace public de qualité, favorisant la diversité des activités;
- le fait que, lors des différentes cérémonies ayant lieu à l'église Saint-Joseph, il y ait trop peu de place sur le trottoir devant les entrées principales de l'église pour accueillir la population, mettant par conséquent les personnes en danger;
- le fait que, lors des funérailles à Saint-Joseph, le corbillard soit contraint de stationner sur une des voies de circulation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- procéder à une étude complète sur l'ensemble des enjeux environnementaux, de mobilité et d'activités, à la place des Eaux-Vives et aux alentours;
- lancer un véritable processus d'aménagement de la place des Eaux-Vives;
- procéder de toute urgence à l'agrandissement des trottoirs devant l'église Saint-Joseph, afin d'assurer la sécurité de la population.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage pleinement la vision du Conseil municipal et considère également que la place des Eaux-Vives est aujourd'hui extrêmement motorisée. En effet, pas moins de 10 lignes de bus TPG et 10 000 unités-véhicules/jour (uv/j) y transitent. Cette dernière subit également le report du trafic les jours où se tient le marché sur le boulevard Helvétique.

Les mesures prioritaires à instaurer sont les suivantes:

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 38, p. 5655.

Motion: un véritable processus d'aménagement de la place des Eaux-Vives

- réduire le trafic des transports individuels motorisés et envisager une réorganisation à grande échelle des transports publics;
- créer de l'espace libre dévolu aux mobilités douces.

Il est prématuré de lancer une étude de réaménagement complète de la place des Eaux-Vives tant que la question du trafic de transit n'aura pas été réglée (réglementation de la circulation sur les rues concernées et relevant du réseau de quartier structurant dont l'autorité de gestion appartient à l'Office cantonal des transports) et celle des transports publics réexaminée, à la lumière des nouvelles études envisagées en lien avec l'initiative pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé validée par les autorités, celle-ci s'inscrivant dans le projet de délibération PRD-289, «Piétonisation de Rive sans parking souterrain».

En d'autres termes, le Conseil administratif souhaite attendre que les grands principes de circulation en lien avec la piétonisation de Rive soient définis avant de lancer ces réflexions sur la place des Eaux-Vives.

Concernant l'agrandissement des trottoirs devant l'église Saint-Joseph, située 4, place des Eaux-Vives, le Conseil administratif rappelle que la motion date du 18 janvier 2017. Depuis, la largeur du trottoir a été modifiée, passant de 2,85 m à 4,35 m (+1,50 m), grâce à la transformation de trois voies de transports individuels motorisés en deux voies et une bande cyclable. Les travaux se sont terminés en juillet 2018, à la grande satisfaction de la paroisse.

Par conséquent, le Conseil administratif considère que la Ville a pleinement répondu à ce point.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

—***—

M. Jean-Luc von Arx (LC). Juste une question... Je remercie le Conseil administratif de la réponse qui a été faite mais, cette demande, c'était aussi pour connaître le véritable processus d'aménagement de la place des Eaux-Vives. Là on nous répond simplement sur la question du trottoir qui a été élargi pour l'église Saint-Joseph, alors que, ça, nous le savions déjà à ce moment-là.

La question reste pleinement actuelle et nous souhaiterions avoir une réponse plus précise sur le véritable processus d'aménagement de la place des Eaux-Vives.

La présidente. Le conseiller administratif vous informe qu'il répondra à votre question plus tard.

17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 avril 2017 de M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Simon Brandt et Helena Rigotti: «Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur» (M-1286)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que les rues dites basses (constituées de la rue de la Confédération, de la rue du Marché, de la rue de la Croix d’Or et de la rue de Rive) constituent la principale artère marchande de Genève;
- le flux conséquent de transports publics qui l’empruntent quotidiennement, de même que le très grand nombre de piétons qui traversent cette voie;
- l’état de dégradation du revêtement de ladite chaussée, lequel est susceptible de présenter un danger pour ses utilisateurs;
- que son état (conjuguant goudron et pavé de façon incohérente) est parfaitement inesthétique et donc incompatible avec la «vitrine» commerciale que constitue cet axe prioritaire;
- l’intense programme de rénovation du réseau routier engagé par la Ville de Genève, incluant la pose d’un revêtement phonoabsorbant;
- les montants alloués à la Ville de Genève par le Canton à cet effet,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre sans délai une étude chiffrée en vue de la rénovation du revêtement des rues basses.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif remercie les auteurs de la motion pour leur question particulièrement pertinente car il est vrai, et cela a été relevé par le rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement de décembre 2019, que les rues basses sont dégradées et inesthétiques, ceci s’expliquant notamment par le trafic intense actuel, incluant de nombreux trolleybus et camions de livraison. La complexité du projet de rénovation des rues basses est particulièrement importante de par sa nature très commerciale et fort passante, ainsi que par la durée et les coûts des travaux, qui sont nécessaires.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 52, p. 8496.

En effet, une étude de faisabilité, conduite en 2018-2019, avec pour objectif de définir l'origine des désordres, puis des solutions de réfection, avec estimation des coûts et durée de travaux, a démontré que les causes principales des dégradations sont liées aux passages des trolleybus, alors que les structures des chaussées n'ont pas été dimensionnées avec ces contraintes. Dès lors, les travaux d'entretien à réaliser sont importants car toute la structure de la chaussée et des rails doit être reprise.

En 2019, un «prototype» des structures envisagées a été réalisé avec pour objectif d'identifier les contraintes de réalisation et de «tester» la résistance des produits bitumineux proposés.

Les estimations effectuées lors de cette étude de faisabilité étaient de plus de 25 millions de francs TTC pour la chaussée uniquement, dont plus de 8 millions de francs d'organisation des travaux et de gestion des transports publics et livraisons. La durée des travaux est estimée à plus de trente-six mois.

Vu les montants de ces dépenses, il a été décidé de ne pas engager d'études détaillées pour réaliser l'entretien de ces espaces, considérant qu'une analyse plus globale est à mener sur la gestion des transports publics et livraisons sur ce secteur.

Le Conseil rappelle que depuis le dépôt de la présente motion en 2017, l'initiative IN-7, «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» a vu le jour au lendemain du refus du projet «Rive avec parking souterrain» et a été acceptée le 28 juillet 2021. Dans le cadre de l'initiative IN-7, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal de scinder le secteur en trois sous-secteurs:

- secteur rues basses: l'emprise proposée par a été agrandie pour inclure le quai Général-Guisan et la rue du Rhône;
- secteur Rôtisserie;
- espaces publics de Rive.

L'acceptation de l'initiative IN-7 par le Conseil a permis au Conseil municipal de voter le projet de délibération PRD-289 qui inclut 200 000 francs permettant de débiter les études de faisabilité (phase SIA 21) du secteur rues basses.

L'étude de faisabilité est cruciale car, avant de concevoir un éventuel aménagement, il est nécessaire de:

- s'interroger sur le fonctionnement des transports en commun;
- définir de nouvelles modalités de gestion de la logistique (livraisons) du secteur;
- prendre en compte le changement climatique;
- améliorer les continuités et itinéraires de mobilités douces.

L'étude de faisabilité prévue dans le cadre du projet de délibération PRD-289 vise donc à identifier et à définir les besoins et fonctionnements du secteur rues basses, avant d'entreprendre des travaux d'entretien lourds des espaces circulés ou des travaux de réaménagement des espaces publics de «façade à façade».

Il convient également de préciser que le plan directeur communal (PDCom) est actuellement en cours de révision aux mains du Service d'urbanisme. Ce document, qui fournit les grandes orientations stratégiques de la Ville, inclura une proposition pour les rues basses. Sa parution est prévue en 2023. Il est évident que la future rénovation de ces rues doit se faire en accord avec le PDCom.

Le Conseil administratif partage donc pleinement la volonté des motionnaires et fait actuellement le nécessaire pour répondre à ces problématiques. Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'attendre la réalisation et les conclusions des études prévues dans le cadre du projet de délibération PRD-289, avant de prendre une orientation définitive sur l'entretien de ces rues.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

—***—

M^{me} Patricia Richard (PLR). Ecoutez, le Parti libéral-radical n'est pas complètement satisfait de cette réponse, car nous avons l'impression que rien n'a été fait et que la situation ne s'améliore pas, loin de là. Donc non, nous ne sommes pas satisfaits de cette réponse. Nous redéposerons peut-être une question écrite, mais en tout cas, pour nous, le but n'y est pas.

La présidente. Le Conseil administratif n'ayant pas plus de précisions à apporter, il est pris acte de cette réponse.

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spühler, Jean-Philippe Haas et Claude Jeanneret: «*Nunc est museorum hora*» (M-1026)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le potentiel d'attractivité que représente la qualité remarquable des collections de nos musées, notamment de ceux de la Ville de Genève;
- la curiosité des visiteurs quant à la découverte de notre patrimoine;
- la concentration des publics les week-ends, notamment en période estivale;
- le statut figé des horaires d'ouverture de nos musées en dépit de la récente extension d'horaires;
- le constat que les grands musées du monde proposent des nocturnes muséales, soit une extension des horaires en fin de journée, au moins une fois par semaine, par exemple:
 - nocturnes du Louvre, Paris, les mercredis et vendredis, jusqu'à 21 h 45;
 - nocturnes de la Tate Gallery, Londres, les vendredis et samedis, de 10 h à 22 h;
 - nocturnes du Metropolitan Museum, New York, de 9 h 30 à 21 h, les vendredis et samedis;
 - nocturnes du Prado, Madrid, tous les jours de 10 h à 20 h,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, à l'instar des grandes destinations culturelles de rayonnement international:

- d'étudier la possibilité d'élargir l'ouverture de nos musées en fin de semaine;
- de présenter, dans les meilleurs délais, au Conseil municipal un projet concret de faisabilité avec plusieurs scénarios dont au moins un à coût constant.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Soucieux de s'ouvrir à de nouveaux publics et de donner à chacune l'occasion de découvrir leurs collections et leur offre culturelle dans les meilleures conditions, les musées de la Ville de Genève proposent divers rendez-vous nocturnes tout au long de l'année.

¹ *Mémorial* 175^e année: Rapport, N° 56, p. 7464.

Depuis mai 2013, la Nuit des musées permet chaque année à un large public de découvrir toute la richesse des collections genevoises jusque tard dans la nuit.

Chaque année, depuis 2015, le Musée d'art et d'histoire (MAH) propose entre quatre et six Afterworks festifs et conviviaux, à l'occasion desquels le musée reste ouvert jusqu'à 22 h.

Ces rendez-vous étant devenus incontournables, le MAH est désormais ouvert tous les jeudis jusqu'à 21 h, suivant en cela l'exemple de la plupart des grands musées suisses, dont les nocturnes ont lieu en semaine.

Entre juillet 2020 et décembre 2021, le Musée Ariana a également tenté l'expérience d'ouvrir ses portes en soirée un jeudi par mois. Le projet a été abandonné en 2022 après analyse du ratio entre coût et fréquentation.

Enfin, le Musée d'ethnographie (MEG) propose régulièrement des événements en soirée: DJ sets, concerts, spectacles, etc. Toutefois, les expositions ne sont pas accessibles au public au-delà des horaires habituels de visite.

Si l'extension des horaires en fin de journée commence à se développer au sein des musées municipaux, elle reste néanmoins difficile à systématiser et à généraliser, en raison notamment des ressources humaines et financières qu'elle requiert. Aujourd'hui, seul le coulisement des horaires permet une ouverture nocturne à coût constant, ce qui suppose de retarder l'ouverture en matinée au détriment des publics – dont les scolaires – qui privilégient les visites du matin.

En conclusion, dans le contexte budgétaire actuel et avec une fréquentation qui se ressent encore de la crise sanitaire, les musées municipaux ont pour priorité d'adapter leurs horaires aux publics les plus nombreux et réguliers – notamment les écoles, tous niveaux confondus, en s'appuyant sur les statistiques de fréquentation et les enquêtes de satisfaction.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

19. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner:

- **le projet de délibération du 7 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Vincent Schaller, Eric Bertinat, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni, Michèle Roulet, Christo Ivanov et Sebastian Aeschbach: «Modification des critères d'attribution des logements à loyer libre et des logements à caractère social de la Ville de Genève» (PRD-279 A)¹;**
- **le projet de délibération du 7 octobre 2020 de M^{me} et MM. Vincent Schaller, Eric Bertinat, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni, Christo Ivanov et Sebastian Aeschbach: «Modification des conditions d'octroi des logements à loyer libre et des logements à caractère social de la Ville de Genève» (PRD-280 A)².**

Rapport de Mme Alia Chaker Mangeat.

Ces propositions ont été renvoyées à la commission du logement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 27 octobre 2020. La commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié ces objets lors de la séance du 9 novembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail. Les deux objets, liés, ayant été traités simultanément lors de la séance en commission du logement, ils feront l'objet de ce seul rapport.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-279

Considérant:

- que le logement représente une grave préoccupation pour une grande partie de la population;
- que les appartements vacants sont rares et que les loyers atteignent des niveaux beaucoup trop élevés, inaccessibles pour de nombreux Genevois;
- que cette situation est inquiétante à plus d'un titre et entraîne une précarisation croissante de la population;
- que les listes d'attente à la Gérance immobilière municipales (GIM) sont longues, très longues, car le rythme de libération est bas;
- qu'il convient de permettre aux personnes et aux familles en difficulté de trouver un logement adapté à leurs besoins et à leurs revenus;

¹ *Mémorial* 178^e année: Développé, N° 19, p. 3106.

² *Mémorial* 178^e année: Développé, N° 19, p. 3108.

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

- que les logements de la Ville de Genève doivent aussi être accessibles aux ressortissants suisses expatriés en France voisine ou ailleurs dans le monde;
- que la politique des logements à loyer libre et des logements à caractère social de la Ville de Genève mérite d'être repensée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le règlement du Conseil administratif du 1^{er} juin 2011 fixant les conditions de location des logements à loyer libre de la Ville de Genève (LC 21 534) est modifié comme suit:

Art. 8 Critères d'attribution (*des logements à loyer libre*)

² Selon les disponibilités, l'attribution d'un logement à loyer libre s'effectue en prenant notamment en compte les critères suivants:

- a) (*nouvelle*) le fait que le candidat soit ressortissant suisse ou soit titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C);

Article 2. – Le règlement du Conseil municipal du 18 février 2009 fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21 531) est modifié comme suit:

Art. 4 Conditions d'octroi des logements (*à caractère social*)

Pour obtenir en location un logement à caractère social, le candidat doit remplir les conditions cumulatives suivantes:

- a) (*nouvelle*) être ressortissant suisse ou avoir résidé à Genève pendant au minimum deux ans au cours de cinq années précédant son inscription;

Art. 6 Critères et commission d'attribution (*des logements à caractère social*)

¹ Selon les disponibilités, le logement à caractère social sera attribué en priorité à un candidat ressortissant suisse ou titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C) sur la base des critères suivants:

- a) personne dépourvue de tout logement;
- b) relogement d'un locataire pour cause de démolition ou de transformation importante de l'immeuble où il habite, ou de résiliation de son bail;

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

- c) logement actuel manifestement inadapté à la situation personnelle, familiale ou économique du demandeur;
- d) logement actuel insalubre;
- e) raisons médicales.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-280

Considérant:

- que le logement représente une grave préoccupation pour une grande partie de la population;
- que les appartements vacants sont rares et que les loyers atteignent des niveaux beaucoup trop élevés, inaccessibles pour de nombreux Genevois;
- que cette situation est inquiétante à plus d'un titre et entraîne une précarisation croissante de la population;
- que les listes d'attente à la Gérance immobilière municipales (GIM) sont longues, très longues, car le rythme de libération est bas;
- qu'il convient de permettre aux personnes et aux familles en difficulté de trouver un logement adapté à leurs besoins et à leurs revenus;
- que les logements de la Ville de Genève doivent aussi être accessibles aux ressortissants suisses expatriés en France voisine ou ailleurs dans le monde;
- que la politique des logements à loyer libre et des logements à caractère social de la Ville de Genève mérite d'être repensée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le règlement du Conseil administratif du 1^{er} juin 2011 fixant les conditions de location des logements à loyer libre de la Ville de Genève (LC 21 534) est modifié comme suit:

Art. 6 Conditions d'octroi des logements à loyer libre

Pour obtenir en location un logement à loyer libre, le candidat doit remplir les conditions cumulatives suivantes:

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

- d) (*nouvelle*) être ressortissant suisse ou être titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C).

Article 2. – Le règlement du Conseil municipal du 18 février 2009 fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21 531) est modifié comme suit:

Art. 4 Conditions d'octroi des logements (*à caractère social*)

Pour obtenir en location un logement à caractère social, le candidat doit remplir les conditions cumulatives suivantes:

- e) (*nouvelle*) être ressortissant suisse ou être titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C).

Séance du 9 novembre 2020

Audition de M. Vincent Schaller, auteur des projets de délibérations

M. Schaller rappelle que la Ville de Genève possède 5% des logements existants sur le territoire de la Ville, parmi lesquels 4900 sont des logements sociaux et 500 à loyer libre. L'ensemble de ces logements est géré par la GIM (Gérance immobilière municipale).

La GIM reçoit chaque année 3000 demandes de logements mais seulement 300 sont libérés chaque année.

Forts de ce constat, les auteurs font deux propositions alternatives concrétisées dans les projets de délibérations PRD-279 et PRD-280 qui en substance proposent:

- la modification des conditions d'octroi, ou
- la modification des conditions d'attribution.

Etant précisé que les conditions d'octroi sont les conditions nécessaires pour prétendre à un logement géré par la GIM, alors que les conditions d'attribution sont les critères qui déterminent l'ordre de priorité parmi les demandeurs. Les taux d'occupation et d'effort ne sont pas visés par ces propositions.

M. Schaller explique que ces projets de délibérations sont motivés par trois préoccupations:

- tenir compte davantage de la durée du séjour des demandeurs en Ville de Genève pour les logements sociaux;
- tenir compte de la situation particulière des ressortissants suisses qui ne sont pas domiciliés sur notre territoire;

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

- tenir compte de la durée et de l'effectivité du séjour pour les logements à loyer libre.

Le projet de délibération PRD-279 vise ainsi à donner la priorité aux titulaires de permis C ou aux ressortissants suisses pour l'attribution des logements sociaux.

M. Schaller précise qu'il s'agit bien d'une priorisation et pas d'un critère d'octroi. Il propose de demander des statistiques actualisées à la GIM sur les 3000 demandeurs.

Par ailleurs, les auteurs proposent d'ouvrir les conditions d'octroi des logements sociaux aux ressortissants suisses quelle que soit leur durée de séjour sur notre territoire. En effet, l'article 4 du règlement de la GIM sur les logements sociaux exige actuellement au minimum deux ans de résidence à Genève sur les cinq dernières années y compris pour les Suisses. Il indique que dans les relations intercantionales, lorsqu'un citoyen est dans le besoin, c'est sa commune d'origine qui est censée le prendre en charge.

Enfin, s'agissant des logements à loyer libre, les auteurs proposent dans le projet de délibération PRD-280 de restreindre les critères d'octroi aux titulaires de permis C. Ils considèrent que ce sont des beaux objets immobiliers dont les loyers sont souvent en dessous du marché et donc devraient profiter à ceux qui sont domiciliés en Ville depuis un certain temps et y ont payé des impôts. A son avis, la commission du logement devrait interroger la GIM sur sa politique de contrôle de domicile, à son sens elle devrait s'assurer que les occupants de ces logements à loyer libre continuent de répondre aux critères d'octroi pendant la durée du bail et pas seulement au moment de la demande.

Questions des commissaires

Sur question d'une commissaire sur la compatibilité entre la loi générale sur les contributions publiques (LCP) et le projet de délibération PRD-279, M. Schaller répond que la question est légitime et devrait être posée aux instances compétentes et d'exiger, le cas échéant, une réponse motivée de la Surveillance des communes.

Un commissaire socialiste demande, à propos du projet de délibération PRD-279, ce qu'il se passe pour une personne habitant en France voisine qui travaille à Genève et paie des impôts prélevés à la source car elle serait exclue d'entrée. Il demande aussi si M. Schaller sous-entend que la Surveillance des communes n'est pas assez précise dans ses réponses ou fait preuve d'un traitement indélicat. Il demande pourquoi les expliquer dans le projet de délibération PRD-280 si la modification des conditions d'octroi mentionnée dans le pro-

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

jet de délibération PRD-279 n'est pas pertinente. Pour le projet de délibération PRD-280, il faut savoir que l'aide en cas de problèmes de subsistance, c'est l'aide sociale qui est concernée et il rappelle que la règle de la commune d'origine n'existe plus en Suisse.

M. Schaller répond que ces deux textes ne peuvent être acceptés simultanément mais il voulait mettre en avant toutes les possibilités qui se présentaient. Il va de soi que des arbitrages devront être faits entre ses propositions. Par ailleurs, bien que la règle de la commune d'origine ne soit plus en vigueur, il voulait simplement illustrer son propos mais il pense qu'elle devrait tout de même exister dans le règlement de la Ville.

Le commissaire rétorque que le critère de la durée de résidence à Genève n'aurait alors plus lieu d'être.

M. Schaller répond que ses propositions peuvent sembler contradictoires mais qu'au final la durée de séjour devrait peser d'une façon ou d'une autre dans le choix des personnes qui postulent pour un logement social.

Le commissaire socialiste rétorque que M. Schaller insistait dans ses considérants qu'il trouvait normal que des personnes qui ont participé par leurs impôts au financement et à l'acquisition de logements sociaux puissent en bénéficier à un moment où cela devient nécessaire. Une personne frontalière paie des impôts mais est pourtant exclue de ce périmètre.

M. Schaller précise que l'équivalent de la règle de la commune d'origine ne vaudrait que pour des Suisses à l'étranger mais qu'ils ne sont pas prioritaires face à des gens qui sont là de longue date. Il répond ensuite qu'il faut s'assurer sur pièces de ce que raconte la Surveillance des communes.

Une commissaire demande si M. Schaller prend en compte la distinction dans l'octroi du permis C aux Européens (cinq ans) et aux non-Européens (dix ans) et si c'est le cas, elle demande si c'est intentionnel pour durcir l'octroi de ces logements aux non-Européens.

M. Schaller répond que non, que ce n'est pas dans son esprit, qu'il ne voit aucune objection à modifier cette règle en y ajoutant les permis B en exigeant simplement les cinq ans de résidence nécessaires.

Un commissaire demande si par simplification, il ne serait pas préférable d'avoir une proposition d'amendement général en lieu et place de deux projets de délibérations qui font doublons.

M. Schaller répond que dans le document envoyé à la commission du logement ce jour, les propositions qui ressortent de ces projets de délibérations sont mises en avant, donc les modifications des règlements. Son souci est de mettre

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

toutes les possibilités qui lui venaient à l'esprit sur la table comme des outils et pour pouvoir les ajuster et les modifier en fonction des trois problématiques présentées durant cette séance.

Le commissaire ajoute qu'il n'a pas compris pourquoi les deux propositions ne pouvaient être acceptées alors que les deux traitent de sujets différents.

M. Schaller répond qu'on ne peut pas dire qu'il faut cinq ans de résidence à la fois dans les conditions d'octroi et dans les critères d'attribution, il faut faire un choix.

Un commissaire socialiste remarque qu'une forte population genevoise est admise provisoirement, parfois là depuis plus de cinq ans et salariée, et demande pourquoi l'exclure car elle est légitime. Il demande par ailleurs si les personnes titulaires d'une carte de légitimation répondraient aux critères d'octroi des logements à loyer libre.

M. Schaller répond qu'un critère de cinq ans de résidence sans permis peut être envisagé, mais ce n'est pas la proposition de l'UDC. Il ajoute qu'une priorité devrait être accordée à des gens qui vivent à Genève depuis plusieurs années et paient leurs impôts à Genève. Il réitère sa proposition de poser des questions à la GIM sur les demandeurs afin d'obtenir une vue d'ensemble.

Un commissaire demande ce qui se passe pour un rapatrié.

M. Schaller répond qu'un rapatrié devrait pouvoir avoir accès sans délai aux logements sociaux (contre la condition d'octroi de deux ans de résidence aujourd'hui). Il souhaite que le règlement ne soit pas un empêchement pour rapatrier des gens en tenant néanmoins compte des critères d'attribution.

Le président pense qu'il serait intéressant de revoir M. Gomez.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que de telles modifications peuvent engendrer des formes de discrimination. Il pense qu'il faut faire attention en y procédant.

Un commissaire socialiste pense que l'application de ces deux objets est compliquée voire impossible car il y a une volonté d'exclure beaucoup d'étrangers présents depuis des années et de créer une discrimination. Le Parti socialiste est en faveur du vote de cet objet le soir même.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien aimerait savoir si d'autres communes pratiquent une préférence. Elle estime que le sujet sur les critères mériterait être creusé.

Une commissaire Verte considère qu'il faut être précautionneux avec ces projets compte tenu de l'importance du droit au logement.

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

Un commissaire socialiste explique que le règlement de la GIM a été étudié durant 14 séances et 19 auditions. Il n'y a pas lieu d'aller plus loin dans l'examen de ces objets et il serait opposé à ce que d'autres mesures d'instruction soient entreprises.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien pense qu'il est important d'auditionner M. Gomez. Sachant qu'il y a 3000 demandes et 300 places, il aimerait savoir qui sont les personnes qui se voient refuser leurs demandes. L'objet ne peut être voté ce soir et mérite une instruction.

Un commissaire du Parti libéral-radical rejoint les commissaires du Parti démocrate-chrétien. Le sujet doit être approfondi afin de voir ce qu'il se passe ailleurs et il estime que M. Schaller a soulevé des questions intéressantes, notamment sur les bénéficiaires de logements à loyer libre et le fait qu'ils puissent potentiellement ne pas payer d'impôts.

Des commissaires socialistes pensent que les dernières interventions faites n'entrent pas dans le cadre de ces projets de délibérations et ne justifient pas d'instruire davantage.

Le président procède au vote de l'audition du magistrat M. Gomez, qui est refusée par 8 non (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 6 oui (2 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG).

Le président procède au vote du projet de délibération PRD-279, qui est refusé par 8 non (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 5 oui (2 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Le président procède au vote du projet de délibération PRD-280, qui est refusé par 8 non (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 5 oui (2 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

—***—

La présidente. Ce débat se fera en débat libre. Le président de la commission de l'époque, M. Eric Bertinat, n'est pas présent... Une demande de renvoi à la commission du logement a été déposée. Je donne la parole à M. Vincent Schaller, qui l'a demandée. Nous voterons dans un premier temps là-dessus et nous verrons ensuite quelle suite donner.

(Ndlr: l'usage veut que les demandes éventuelles de renvoi en commission soient formulées par leur auteur après l'ouverture du premier débat puis votées en deuxième débat, préalablement au vote de l'objet lui-même.)

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Madame la présidente. J'avais prévu une intervention d'une minute mais je comprends que je peux prendre un peu plus de temps...

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

Mes propositions PRD-279 et PRD-280 ont fait un aller-retour sans discussion à la commission du logement. Ces propositions demandent pour l'essentiel un allongement de la période de résidence à Genève pour obtenir un logement social – de cinq ans au lieu de deux ans actuellement.

Il se trouve qu'une majorité de gauche de la commission du logement a trouvé ces propositions tellement provocantes qu'elle a décidé de couper court à toute discussion. Le magistrat responsable de la Gérance immobilière municipale (GIM), M. Gomez, n'a même pas été invité à venir donner son avis en commission sur cette proposition de modification du règlement. Cette absence d'entrée en matière est tout à fait extraordinaire; du jamais-vu dans ce Conseil municipal. L'invitation du magistrat à s'exprimer en commission sur la proposition d'un conseiller municipal est en principe systématique.

Mais voilà, depuis cette décision de la commission du logement de l'automne passé, une majorité de Genevois a approuvé la modification de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL). C'était cet hiver en référendum. On a fait passer le délai de résidence de deux à quatre ans pour obtenir un logement subventionné. C'est exactement ce que demandent mes deux projets de délibérations PRD-279 et PRD-280 pour les logements de la GIM.

Il s'agit à présent de démontrer notre sensibilité à la volonté du peuple genevois. Je demande donc à la gauche de ce Conseil municipal de bien vouloir étudier sérieusement mes deux propositions en commission du logement, à tout le moins d'auditionner M. Alfonso Gomez sur cette question. Dans ce but, je demande le renvoi de ces projets de délibérations à la commission du logement.

Mis aux voix, le renvoi des projets de délibérations PRD-279 et PRD-280 à la commission du logement est refusé par 36 non contre 29 oui.

La présidente. La rapporteuse, M^{me} Alia Chaker Mangeat, ne prend pas la parole... Monsieur Olivier Gurtner, vous avez la parole.

Premier débat

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la proposition dont nous sommes saisis et qui revient de commission après examen et audition, contrairement à ce qui est sous-entendu... (*Remarque.*) Si, si, il y a eu l'audition du déposant des textes, donc il y a eu audition. Merci. Les propositions dont nous sommes saisis, les projets de délibé-

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

rations PRD-279 et PRD-280, proposent que l'on puisse modifier les conditions d'octroi et d'attribution des logements de la GIM.

La première, le projet de délibération PRD-279, conditionne l'accès à un loyer libre au fait d'être Suisse ou permis C pour l'attribution, donc pour l'ordre de priorité. Dans la deuxième, le projet de délibération PRD-280, l'octroi, c'est-à-dire le dépôt du dossier, est conditionné au fait d'être Suisse ou permis C.

Pour le logement à caractère social, le projet de délibération PRD-279 conditionne la possibilité de déposer un dossier au fait d'être Suisse ou d'avoir résidé à Genève deux ans au cours des cinq ans précédant son inscription. Le projet de délibération PRD-280 stipule, lui, que l'octroi, donc le dépôt du dossier, est conditionné au fait d'être Suisse ou permis C. Bref, c'est incompréhensible...

On dirait une matrice rédigée par un Jésuite... C'est tout à fait incompréhensible. C'est une véritable boîte noire. Je félicite la rapporteuse. Cela a dû être compliqué de pondre le rapport tellement il est difficile de saisir la différence entre les deux projets de délibérations. Dans un cas ça concerne apparemment les loyers libres, dans l'autre les logements à caractère social. Pourtant, quand on lit, ça parle bien des deux types de logement, donc en fait c'est un chiasme réglementaire croisé peu compréhensible.

Sur le fond, puisqu'on parle de cette fameuse réforme de la LGL votée en février 2022, vous avez bien raison de la citer, Monsieur le conseiller municipal – vous aurez la gentillesse de transmettre, Madame la présidente. Elle demande effectivement de prolonger le délai minimum de résidence concernant les logements cantonaux qui en dépendent. Pas de chance, la population de la ville de Genève a précisément refusé cette réforme. Donc si le but est de s'appuyer sur la volonté populaire, ce à quoi l'Union démocratique du centre est en général très attentive, ça tombe en l'occurrence assez à côté.

Enfin, comme on l'a bien expliqué dans le rapport, il y a eu une très importante réforme et refonte des règlements fixant les conditions de location des logements à caractère social et à loyer libre. Ça a été un très long travail d'auditions et de discussions qui a d'abord et avant tout été initié par les habitants réunis au sein de la GIM. La réforme qui a été faite il y a deux ans répond clairement aux intérêts des habitantes et habitants. Je crois que c'est vraiment cela dont il s'agit en priorité.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Effectivement, chères et chers collègues, une seule audition a suffi pour que ces deux projets de délibérations soient refusés. C'est dire si ces propositions n'ont pas convaincu la commission de poursuivre plus avant.

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

Ce qui n'est pas acceptable pour Ensemble à gauche, c'est de légitimer les conditions d'octroi ou d'attribution d'un appartement de la GIM à la seule nationalité suisse ou à la possession d'un permis C, surtout dans une commune où près de la moitié de la population est d'origine étrangère.

Comme rappelé par mon préopinant, M. Gurtner, le règlement de la GIM fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève a longtemps été sur la table de ce Conseil. Elle a nécessité pas moins de 14 séances de commission et 19 auditions. Les critères d'attribution et d'octroi y sont déjà largement précisés.

Le droit au logement est un droit inaliénable de chacune et de chacun, quels que soient sa nationalité ou son statut. Inscrire une condition pareille dans le règlement de la GIM revient à notre avis à mettre de côté la moitié de la population vivant en ville de Genève. Ensemble à gauche s'opposera à ce projet comme il l'a fait en commission et vous invite à faire de même.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la problématique qui se pose ici est la suivante. En principe on dépose un projet, on le renvoie en commission où on le retravaille et où, pour le moins, on en discute. Or, ici le travail n'a pas été fait. La commission du logement n'a pas fait son travail. C'est un déni de démocratie, quoi que vous puissiez en dire. Je pense que c'est ça, la problématique de base.

Evidemment que la votation qui a eu lieu diffère un peu de ce qui était proposé dans ces projets de délibérations. Mais rien ne présage au départ qu'il faut suivre à la lettre exactement ce qui y est marqué. L'objectif, c'est de donner aux nouveaux arrivants à Genève un délai pour obtenir un logement de la GIM – je l'ai lu comme ça en ce qui me concerne. Par conséquent je pense que ça méritait au moins d'être étudié un peu sérieusement et de faire quelques auditions, au moins celle du magistrat responsable de la GIM – c'est le moins qu'on puisse dire.

Et puis alors, invoquer le fait que c'est relevant parce qu'en ville de Genève on a refusé cette votation cantonale... Madame la présidente, vous transmettez à M. Gurtner qu'il est complètement à côté de ses pompes. Ah bon, c'est nouveau? Dans une votation cantonale le vote d'une commune, quel qu'il soit, est relevant? Il permet d'invalider le vote? Non... Je pense que ce n'est même pas une erreur d'appréciation; c'est une interprétation volontaire pour dire qu'on n'en a de toute façon rien à fiche de ce que le Canton a voté, on fait comme on veut.

Eh bien non, on ne fait pas comme on veut! Il y a une loi, et la loi s'applique à tout le canton. En l'occurrence, on sait bien qu'elle ne s'applique pas à la GIM puisque la GIM n'a pas de subventions cantonales pour ses logements; ils ne sont

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

pas régis par la LGL. Cela étant, ça n'empêche pas que l'on puisse en discuter dans le cadre d'une modification très partielle du règlement de la GIM. Je trouve absolument incroyable que, même dans un parlement, on refuse d'en discuter. En principe, un parlement c'est la palabre, on discute. Vous avez même refusé d'en discuter. Je pense que c'est indigne de vous, et c'est indigne de l'Alternative. C'est même une honte!

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Au Parti libéral-radical, nous partageons la stupéfaction de notre collègue Vincent Schaller sur la manière dont cet objet a été traité, vraiment d'un revers de main. On l'a laissé comme ça, en une seule séance, à l'appréciation des commissaires, sans procéder à une seule audition. C'est effectivement inacceptable et ce n'est pas du tout la manière démocratique dont notre parlement doit traiter chaque objet qu'il renvoie en commission, c'est-à-dire avec respect. Nous prêtons serment de faire consciencieusement les devoirs de notre charge et, là, par rapport à ce volet-là, il y a clairement un irrespect complet. Ça explique d'ailleurs que dans notre groupe il y ait eu une certaine amnésie au moment d'intervenir sur cet objet. Qui se rappelle, qui se rappelle? Personne ne se rappelait... Mais j'excuse bien mon groupe de ne pas s'être souvenu d'un travail qui n'a simplement pas été fait.

S'agissant des résultats communaux d'une votation cantonale, notre collègue Sormanni a parfaitement raison. Vous imaginez qu'au terme d'une votation cantonale ce soient les résultats communaux qui prévalent dans toutes les communes? Qu'il y ait un résultat à Avusy, à Chancy, un autre à Cologny, un autre à Versoix? Enfin, ce serait une manière tout à fait irrationnelle de gérer nos institutions. Nous pensons que c'est un indicateur mais que ce n'est pas du tout un bon argument pour décider.

Nous pensons que cette position de l'Alternative est une position délibérée. Ce n'est pas qu'ils n'ont pas eu le temps de faire le travail... Ils n'ont pas voulu le faire pour garder la main sur leur population. Mais votre population, Mesdames et Messieurs, en général c'est la préférence locale! Alors nous traitons de la préférence locale motion après motion, mais est-ce que la préférence locale ça ne serait que pour les fruits et les légumes? Nous pensons que la préférence locale c'est aussi nos habitants – les nôtres – qui ont droit à de la considération.

Ce n'est pas une manière de faire que de balayer d'un revers de main simplement parce qu'on n'en a pas envie. Nous aimerions au minimum entendre M. Gomez – et nous allons l'écouter attentivement nous donner des raisons. Nous n'avons pas pu l'entendre en commission, puisqu'il n'a pas pu s'exprimer en commission. Eh bien, ce sera maintenant à vous la parole, Monsieur Gomez. Nous vous écouterons avec la plus grande attention.

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Au Centre, nous regrettons aussi le non-traitement de ces deux projets de délibérations par la commission du logement. Ils méritaient évidemment un examen approfondi parce que le logement est un vrai problème pour nos communiers. Beaucoup de personnes sont sur liste d'attente pour trouver un logement.

Je trouve que le déposant a d'ailleurs fait preuve d'une ouverture lors de son audition. Nous avons également exprimé notre inquiétude par rapport au fait qu'il faisait une différence entre les Suisses et permis C et les autres statuts, mais il s'est montré tout à fait ouvert à modifier cette exigence de permis C au profit d'années de résidence. Donc, on le voit très bien, il y avait une ouverture sur notre droite que nous n'avons pas retrouvée sur notre gauche, malheureusement. En fait, cette position dogmatique ne fait pas avancer du tout la cause du logement en ville.

Je le regrette aussi, il va y avoir deux traitements différents entre les logements subventionnés au niveau du Canton et ceux qui le sont au niveau de la Ville de Genève. Il y aura donc des conditions plus strictes au niveau du Canton, ce qui fait qu'il y aura un report des demandes du Canton vers la Ville. Les conditions seront en effet plus favorables en Ville de Genève, étant donné qu'il sera plus difficile de déposer un dossier auprès du Canton. C'est un effet qui va biaiser les demandes auprès de la Ville de Genève en allongeant encore plus la liste d'attente.

Je rappelle que ces projets de délibérations visaient aussi les loyers libres... Vous savez que nous avons des loyers libres en Ville de Genève et que ce sont à peu près les seuls loyers raisonnables pour la classe moyenne puisque la Ville de Genève pratique des loyers raisonnables. Moi je trouve que la condition qui exigeait plus d'années de résidence répondait à une vraie demande et à un vrai besoin des personnes qui attendent un logement en Ville depuis des années. Nous regrettons donc cette décision, c'est pourquoi nous espérons avoir bientôt une autre proposition qui aille dans le sens de celle de M. Schaller.

M. Olivier Gurtner (S). Premier point, sur la fameuse LGL... Elle concerne les fondations immobilières de droit public et les coopératives. Elle ne concerne donc pas la GIM – c'est quand même important de le rappeler.

Deuxième point, un mea culpa, c'est toujours bien... Je crois pour le coup qu'il me concerne mais il concerne aussi la gauche, donc nous allons le dire avec force et plaisir en citant l'article 24, alinéa 4 de la loi sur l'administration des communes (LAC). Effectivement, il est sain que le Conseil administratif puisse se prononcer sur un objet au sein d'une commission. Aussi, je propose que nous renvoyions les objets en commission pour examen avec audition du conseiller

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

administratif, ce qui sera plus juste et conforme à la loi. Nous voterons ce renvoi, avec plaisir peut-être, mais nous le voterons.

La présidente. Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre demande de renvoi en commission par écrit. *(Remarques.)*

Une voix. On peut le faire par oral!

Une voix. Ça a été fait par oral tout à l'heure...

(Ndlr: toute demande de renvoi en commission d'un objet formulée au cours de la préconsultation ou du premier débat est mise aux voix au moment du vote sans qu'il soit nécessaire de déposer cette demande par écrit.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Je pense qu'il aurait été plus intelligent d'accepter le renvoi en commission d'entrée de cause car on ne peut en principe pas demander deux fois le renvoi en commission, contrairement au Grand Conseil où on peut le faire dix, douze ou quinze fois.

Vous transmettez, Madame la présidente, à M. Gurtner que, le dimanche 25 septembre 2022, le peuple genevois a refusé l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes... Alors j'espère, étant donné que ce qui compte n'est pas le vote global mais le vote local, que Genève refusera de faire travailler les femmes un an de plus... Non... Soyons sérieux, c'est vraiment n'importe quoi!

Je pense effectivement qu'il eût été plus intelligent de renvoyer ça en commission. Si quelqu'un veut faire une entorse au règlement, qu'il le fasse. On nous la ressort assez en général en ce qui nous concerne... Que soi-disant on déborde, que ce n'est pas dans le règlement, et on nous retoque à tous les virages. Eh bien, assumez le fait que vous avez refusé le renvoi en commission. Nous déposerons une autre proposition.

Une voix. Tu pourras demander le renvoi en troisième débat...

La présidente. Merci. Monsieur le vice-président du Conseil administratif, vous avez la parole...

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. On m'a demandé de m'exprimer, je vais m'exprimer... J'entends qu'une majorité souhaite m'entendre en commission. Si le plénum ne peut pas demander le renvoi en commission, le Conseil administratif peut, me semble-t-il, le demander. Je demande à ce moment-là que l'on renvoie ces objets en commission du logement pour que je puisse m'exprimer, selon la volonté de chacune et de chacun. Je vous laisserai voter tout à l'heure, si vous le souhaitez.

J'aurai le loisir d'être peut-être plus complet en commission, mais permettez-moi quand même de dire deux mots... Contrairement à ce que vous croyez, Mesdames et Messieurs, ces projets de délibérations ne sont pas des projets de délibérations sur le logement. Ils ne résoudront pas la crise du logement. Ces projets de délibérations sont des projets de délibérations qui cherchent à limiter l'accès d'une partie de la population au logement social. C'est tout simplement ça. Il ne faut pas se leurrer là-dessus. Vous pouvez suivre tous les discours que vous voulez mais seule une partie de la population serait concernée alors que ce droit se veut universel, c'est-à-dire pour tout un chacun. Nous avons déjà de la peine aujourd'hui à le respecter... Eh bien, une partie de notre population ne bénéficierait pas de ce droit universel au sein de la GIM. Tel est pour moi en tout cas le fond de ces projets de délibérations.

Cela veut tout simplement dire que des gens qui ont par exemple le permis S ne pourraient y accéder. Je ne sais pas combien de temps on peut avoir le permis S, mais en tout cas les Ukrainiens ne pourraient plus avoir accès aux logements de la GIM. Les gens qui n'ont pas le permis C mais qui, pour diverses raisons, sont ici depuis de nombreuses années ne pourraient pas non plus avoir accès à la GIM. Je ne vais pas faire plus long car j'espère que vous pourrez voter le renvoi en commission. Mais ces projets de délibérations ne sont pas des projets de délibérations pour trouver une solution aux problèmes du logement. Ces projets de délibérations sont une attaque contre une partie de la population. Il faut que vous en soyez conscients et qu'à un moment ou à un autre vous puissiez l'assumer.

M. Pascal Holenweg (S). Je prends la parole pour poursuivre sur l'intervention de mon collègue et camarade Olivier Gurtner. C'est la loi sur l'administration des communes qui nous impose d'auditionner le Conseil administratif pour toutes les propositions que nous renvoyons en commission. Il n'y a pas d'exception. Donc il est inutile de redéposer une nouvelle proposition puisque ce sont ces textes-là qui doivent faire l'objet d'une audition en commission. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé une motion d'ordre ou d'ordonnancement – à votre guise – pour que nous puissions revoter sur le renvoi en commission, puisque ces précisions n'avaient pas été données lorsque la première demande de renvoi en commission a été formulée par M. Schaller. (*Remarque.*)

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

Si on ne peut pas voter maintenant le renvoi en commission, nous demanderons le troisième débat puisque c'est d'un projet de délibération qu'il s'agit. Nous obtiendrons le troisième débat et nous referons cette proposition de renvoi en commission en ouverture de troisième débat. Le faire maintenant nous permet de gagner du temps.

Une voix. C'est illégal.

M. Pascal Holenweg. Ce n'est pas illégal, c'est imposé par la loi.

M. Pierre de Boccard. Mais c'est ce que vous demandez! Vous voulez annuler ce que vous demandez?

Une voix. Si on les renvoie maintenant, c'est illégal.

M. Pascal Holenweg. Non. Nous n'avons pas respecté la loi tout à l'heure, donc nous décidons maintenant de la respecter. (*Commentaires. Exclamations.*)

Une voix. Ras-le-bol!

La présidente. C'est bien que vous en ayez ras le bol... Je demande une séance bureau et chefs de groupe maintenant.

(La séance est suspendue de 18 h 47 à 18 h 54.)

La présidente. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé la chose suivante. Nous passons maintenant au vote, sans toutefois voter la demande de renvoi en commission puisque celui-ci a déjà été demandé et refusé une première fois. J'ai pris note que vous souhaitiez un troisième débat. Il aura lieu tout de suite après la pause.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PRD-279 est refusée par 37 non contre 27 oui.

Projets de délibérations: critères d'attribution et conditions d'octroi
des logements de la GIM

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PRD-280 est refusée par 37 non contre 27 oui.

La présidente. Je fais maintenant voter la demande de troisième débat qui doit être acceptée par un tiers de l'assemblée... (*Remarque.*) Sur les deux objets, oui, tout à fait.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté à l'unanimité (62 oui).

La présidente. Je vous fais maintenant voter la tenue du troisième débat tout de suite, là, maintenant...

Mis aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité (60 oui).

Troisième débat

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je demande simplement que ces objets puissent être renvoyés en commission du logement. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi du rapport PRD-279 A/PRD-280 A à la commission du logement est accepté à l'unanimité (63 oui).

20. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

21. Interpellations.

Néant.

22. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous souhaite un bon appétit. Nous nous retrouverons ici à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2764
2. Communications du Conseil administratif	2764
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2764
4. Questions orales	2833
5. Pétitions.	2835
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 mai 2022, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de l'approbation du projet d'abrogation du plan localisé de quartier PLQ N° 27 597-307 Cité universitaire, adopté par le Conseil d'Etat le 18 juillet 1984, situé à l'angle des avenues Louis-Aubert et de Mire- mont (PR-1520 A).	2836
(Interventions).	2859
7. Interpellation orale du 19 septembre 2022 de M ^{me} Louise Trottet et M. Olivier Gurtner: «Occupation des sas cyclables par les deux-roues motorisés» (IO-324)	2861
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 4 juin 2019 de M ^{mes} et MM. Thomas Zogg, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Pascal Cattin, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Pierre Scherb, Patricia Richard, Simon Brandt et Uzma Khamis Vannini: «Pour que les conseillères administratives et conseillers administratifs touchent leur retraite comme tout le monde, à l'âge de la retraite» (PRD-228 A)	2864
9. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 9 octobre 2012: «Contre les nuisances générées par le bar de la Plage» (P-294).	2869
10. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 9 octobre 2012: «Contre les incivilités et le bruit au boulevard Carl-Vogt» (P-296)	2871

11. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 7 septembre 2015:
«Pétition contre les nuisances et le bruit causés par les établissements
de la rue de l'Ecole-de-Médecine et ceux de l'angle rue de l'Ecole-
de-Médecine et boulevard Carl-Vogt» (P-343)..... 2873
(Interventions)..... 2875

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de
MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Kha-
mis Vannini, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Albane Schlechten et
Maria Vittoria Romano: «De l'équité pour le personnel qui part à la
retraite!» (M-1424) 2876

13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 8 juin
2022 de MM. Maxime Provini et Rémy Burri: «Inventaire des par-
kings de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (IE-110) 2878

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 décembre 2018
de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Cha-
ker Mangeat, Fabienne Beaud, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion,
Souheil Sayegh, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Léon-
nard Montavon: «Stratégie numérique en Ville de Genève: en parler
c'est bien, agir c'est mieux!» (M-1398) 2886

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 28 juin
2022 de MM. et M^{me} Maxime Provini, Kevin Schmid, Alain Miserez
et Florence Kraft-Babel: «Le département de l'aménagement de la
Ville de Genève était-il informé de l'action prévue de dégrappage du
bitume?» (IE-115)..... 2891

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2017 de
M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Jean-Luc von Arx,
Pierre Gauthier, Pascal Spuhler, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso,
Morten Gisselbaek, Pierre Scherb et Stéphane Guex: «Pour une place
des Eaux-Vives en sécurité et correctement aménagée» (M-1268) .. 2893
(Interventions)..... 2894

17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 avril 2017 de
M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Simon Brandt et
Helena Rigotti: «Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur»
(M-1286)..... 2895
(Interventions)..... 2897

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mai 2012 de M ^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas et Claude Jeanneret: « <i>Nunc est museorum hora</i> » (M-1026)	2898
19. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner:	
– le projet de délibération du 7 octobre 2020 de M ^{mes} et MM. Vincent Schaller, Eric Bertinat, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni, Michèle Rouillet, Christo Ivanov et Sebastian Aeschbach: «Modification des critères d'attribution des logements à loyer libre et des logements à caractère social de la Ville de Genève» (PRD-279 A);	
– le projet de délibération du 7 octobre 2020 de M ^{me} et MM. Vincent Schaller, Eric Bertinat, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni, Christo Ivanov et Sebastian Aeschbach: «Modification des conditions d'octroi des logements à loyer libre et des logements à caractère social de la Ville de Genève» (PRD-280 A)	2900
(Interventions)	2907
20. Propositions des conseillers municipaux	2917
21. Interpellations	2917
22. Questions écrites	2917

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci